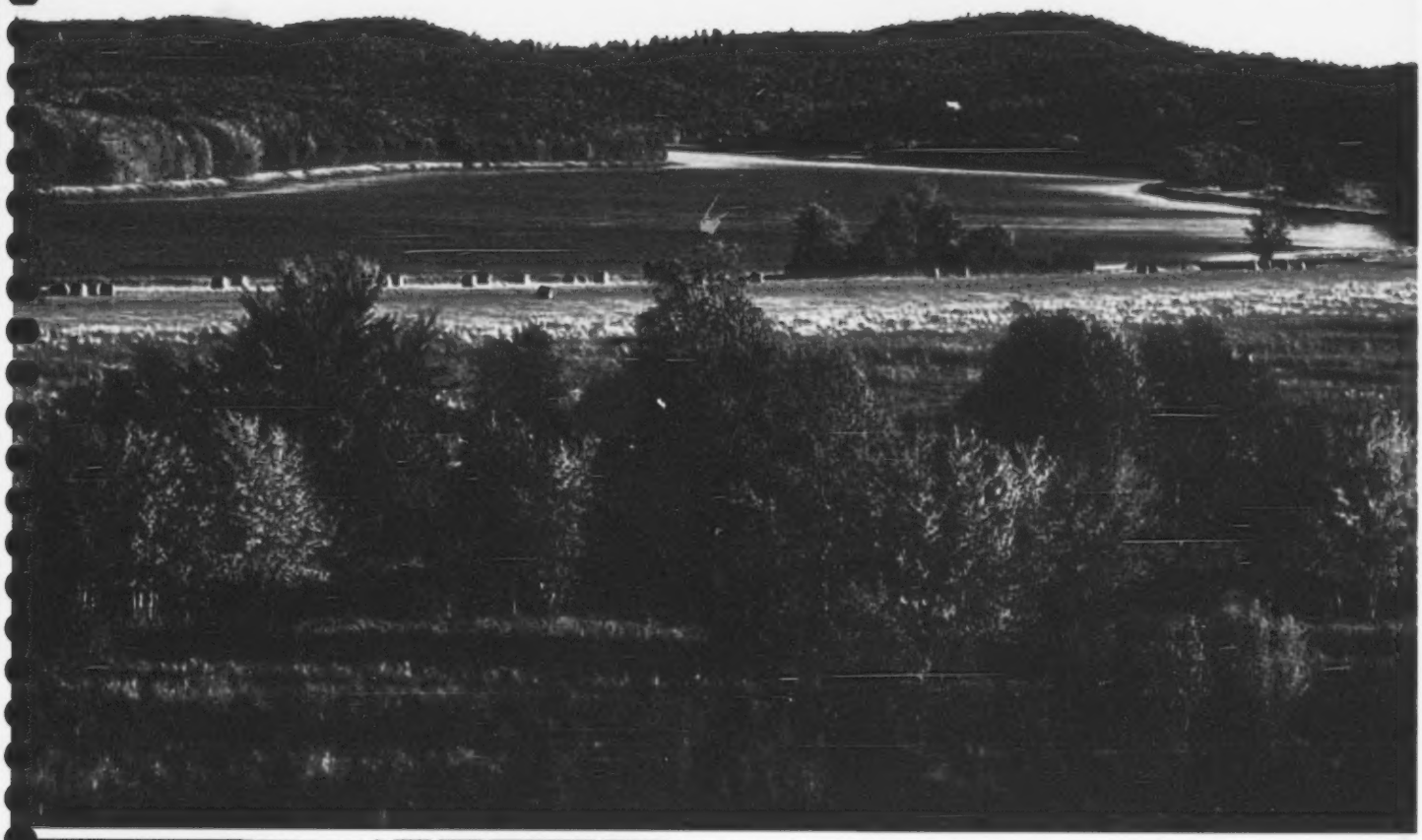

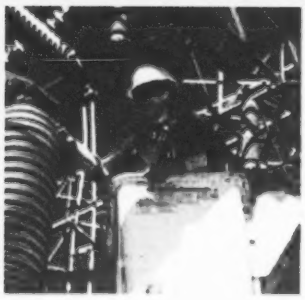

Rapport sur la durabilité d'Énergie NB de 2008/09

Énergie NB Power

À l'attention de : **L'Honorable Jack Keir,**
Ministre de l'Énergie

c.c. : **Résidents du Nouveau-Brunswick**

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de présenter le rapport sur la durabilité d'Énergie NB de 2008/09. Nous considérons que le présent rapport, qui se concentre sur le rendement sur le plan environnemental, social et économique de la dernière année, est un instantané de l'esprit d'innovation et d'avant-garde qui caractérise actuellement Énergie NB.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.

Le président du conseil d'administration d'Énergie NB,

Francis McGuire

Table des matières

CALENDRIER | dates importantes 04

INTERVENANTS | votre équipe d'Énergie NB 05

INTRODUCTION | notre premier rapport sur la durabilité 06

DURABILITÉ | la définition du terme selon Énergie NB 07

EMPLOYÉS | redonner à la collectivité 08

PUBLICATIONS | vous tenir au courant 09

PRODUCTION | un ensemble d'actifs impressionnant 10

SÉCURITÉ | une priorité permanente 11

MISES À NIVEAU | une gestion efficace de l'infrastructure 12

ENVIRONNEMENT | viser des méthodes de gestion plus vertes et plus intelligentes 13

EN PERSPECTIVE | apporter des changements positifs dans la collectivité 14

EN PERSPECTIVE | faire notre part pour l'environnement 18

EN PERSPECTIVE | le service à la clientèle 24

À PROPOS D'ÉNERGIE NB | la structure opérationnelle 28

À PROPOS D'ÉNERGIE NB | les chiffres 29

CENTRALE DE POINT LEPREAU | la remise à neuf est commencée 30

FORMATION À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS | excellentes ressources 31

LE DERNIER CADRE | la faune 32

REGARD SUR L'AVENIR | engagement envers la durabilité 33

ETATS FINANCIERS | sommaire de 2008/09 35

Guide mensuel de conseils rapides pour économiser l'énergie

Janvier

21 vérifiez le niveau d'humidité avec un humidimètre et réglez le système de ventilation en conséquence

28 installez une minuterie sur votre chauffe-moteur et réglez-le pour démarrer deux heures avant d'utiliser votre véhicule

Février

4 réduisez la température la nuit et lors de vos absences prolongées durant le jour

16 ne surchauffez pas votre maison. Réglez vos thermostats aussi bas que vous le pouvez sans nuire à votre confort. Envisagez de porter un chandail

28 utilisez une minuterie pour les câbles chauffants de toit

Mars

8 vérifiez la présence de neige et de glace sur les évents extérieurs et éliminez-la

réduisez au minimum vos coûts de chauffage du printemps. Réduisez la température et profitez de la chaleur du soleil

22 éteignez les câbles chauffants de toit lorsque toute la neige sur le toit aura disparu

Avril

3 fixez un rendez-vous auprès d'Efficacité NB afin de faire vérifier l'efficacité énergétique de votre maison

19 réchauffez uniquement les pièces de la maison que vous utilisez

Mai

9 nettoyez le serpentin du réfrigérateur, les ampoules électriques, les évents de la sécheuse et les filtres de la fournaise et du système de ventilation

11 éteignez les plinthes chauffantes inutiles au moyen du disjoncteur

24 fermer le système de ventilation lorsque les fenêtres sont ouvertes

Juin

23 utilisez une corde à linge au lieu de la sécheuse

29 assurez-vous d'avoir fermé tous les systèmes de chauffage en fermant le disjoncteur

Juillet

16 installez une minuterie sur la pompe de la piscine

25 vérifiez les niveaux d'humidité avec un humidimètre et réglez le déshumidificateur en conséquence

Août

7 vérifiez le joint des portes du réfrigérateur

23 dans la mesure du possible, lavez à l'eau froide

Septembre

7 fixez un rendez-vous pour faire vérifier votre système de chauffage

23 vérifiez et nettoyez ou remplacez les filtres du système de ventilation et nettoyez-en le noyau conformément au guide du propriétaire

30 calfeutrez les portes et les fenêtres non étanches et posez du coupe-bise

Octobre

6 veillez à ce que les rideaux et les meubles ne bloquent pas les radiateurs

9 vérifiez le niveau d'humidité du sous-sol avec un humidimètre et réglez le système de ventilation ou le déshumidificateur en conséquence

11 scellez et isolez les foyers inutilisés afin de réduire les pertes de chaleur

Novembre

15 utilisez des trousses à fenêtres pour améliorer la performance de vos fenêtres

18 fermez le registre et les portes du foyer lorsqu'il n'est pas utilisé

25 réduisez la température des pièces durant la nuit

Décembre

2 nettoyez à l'aspirateur le serpentin du condenseur du réfrigérateur

9 envisagez d'acheter des DEL pour remplacer vos vieilles lumières de Noël

Équipe de gestion

Président-directeur général
David D. Hay

Vice-président directeur, Planification stratégique
Darrell Bishop

Vice-président, Nucléaire
Gaëtan Thomas

Vice-président, Production (classique)
Wayne Snowdon

Vice-président, Transport, Distribution et Service à la clientèle
Darren Murphy

Vice-président, Services juridiques
Michael Gorman

Vice-présidente, Finances
Sharon MacFarlane

Vice-président, Ressources humaines
Paul Thériault

Vice-président, Services partagés
Geoff Thomas

Conseil d'administration

Président
Francis McGuire

Membres
Edward Barrett
Norman Betts
Graham Brown
Lise Caissie
Norman Caissie
Bernard Cyr
Éloi Duguay
Jane Fritz
Shirley Mears
Patrice E. Merrin
David D. Hay

Comités

Comité de vérification
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité
Comité des ressources humaines, de la gouvernance et des candidatures
Comité de surveillance nucléaire

Vous trouverez les biographies des membres de notre équipe de direction et du conseil d'administration dans la section À propos de nous du site www.energienb.com.

Guide mensuel de conseils rapides pour économiser l'énergie

Janvier

21 vérifiez le niveau d'humidité avec un humidimètre et réglez le système de ventilation en conséquence

28 installez une minuterie sur votre chauffe-moteur et réglez-le pour démarrer deux heures avant d'utiliser votre véhicule

Février

4 réduisez la température la nuit et lors de vos absences prolongées durant le jour

16 ne surchauffez pas votre maison. Réglez vos thermostats aussi bas que vous le pouvez sans nuire à votre confort. Envisagez de porter un chandail

28 utilisez une minuterie pour les câbles chauffants de toit

Mars

8 vérifiez la présence de neige et de glace sur les évents extérieurs et éliminez-la

réduisez au minimum vos coûts de chauffage du printemps. Réduisez la température et profitez de la chaleur du soleil

22 éteignez les câbles chauffants de toit lorsque toute la neige sur le toit aura disparu

Avril

3 fixez un rendez-vous auprès d'Efficacité NB afin de faire vérifier l'efficacité énergétique de votre maison

19 réchauffez uniquement les pièces de la maison que vous utilisez

Mai

9 nettoyez le serpentin du réfrigérateur, les ampoules électriques, les évents de la sécheuse et les filtres de la fournaise et du système de ventilation

11 éteignez les plinthes chauffantes inutiles au moyen du disjoncteur

24 fermer le système de ventilation lorsque les fenêtres sont ouvertes

Juin

23 utilisez une corde à linge au lieu de la sécheuse

29 assurez-vous d'avoir fermé tous les systèmes de chauffage en fermant le disjoncteur

Juillet

16 installez une minuterie sur la pompe de la piscine

25 vérifiez les niveaux d'humidité avec un humidimètre et réglez le déshumidificateur en conséquence

Août

7 vérifiez le joint des portes du réfrigérateur

23 dans la mesure du possible, lavez à l'eau froide

Septembre

7 fixez un rendez-vous pour faire vérifier votre système de chauffage

23 vérifiez et nettoyez ou remplacez les filtres du système de ventilation et nettoyez-en le noyau conformément au guide du propriétaire

30 calfeutrez les portes et les fenêtres non étanches et posez du coupe-bise

Octobre

6 veillez à ce que les rideaux et les meubles ne bloquent pas les radiateurs

9 vérifiez le niveau d'humidité du sous-sol avec un humidimètre et réglez le système de ventilation ou le déshumidificateur en conséquence

11 scellez et isolez les foyers inutilisés afin de réduire les pertes de chaleur

Novembre

15 utilisez des trousses à fenêtres pour améliorer la performance de vos fenêtres

18 fermez le registre et les portes du foyer lorsqu'il n'est pas utilisé

25 réduisez la température des pièces durant la nuit

Décembre

2 nettoyez à l'aspirateur le serpentin du condenseur du réfrigérateur

9 envisagez d'acheter des DEL pour remplacer vos vieilles lumières de Noël

Équipe de gestion

Président-directeur général
David D. Hay

Vice-président directeur, Planification stratégique
Darrell Bishop

Vice-président, Nucléaire
Gaëtan Thomas

Vice-président, Production (classique)
Wayne Snowdon

Vice-président, Transport, Distribution et Service à la clientèle
Darren Murphy

Vice-président, Services juridiques
Michael Gorman

Vice-présidente, Finances
Sharon MacFarlane

Vice-président, Ressources humaines
Paul Thériault

Vice-président, Services partagés
Geoff Thomas

Conseil d'administration

Président
Francis McGuire

Membres
Edward Barrett
Norman Betts
Graham Brown
Lise Caissie
Norman Caissie
Bernard Cyr
Éloi Duguay
Jane Fritz
Shirley Mears
Patrice E. Merrin
David D. Hay

Comités

Comité de vérification
Comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité
Comité des ressources humaines, de la gouvernance et des candidatures
Comité de surveillance nucléaire

Vous trouverez les biographies des membres de notre équipe de direction et du conseil d'administration dans la section À propos de nous du site www.energienb.com.

NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'UNE INTRODUCTION EST NÉCESSAIRE

Il s'agit du premier rapport annuel sur la durabilité d'Énergie NB.

Certaines personnes considèrent que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le seul actionnaire d'Énergie NB, mais à notre avis, nous avons 729 997 actionnaires. Nous devons rendre compte à tous les résidents du Nouveau-Brunswick et nous devons donc vous tenir au courant de nos activités et de nos méthodes de gestion.

Ce rapport a été préparé pour vous, les résidents du Nouveau-Brunswick.

Ce document se fonde sur notre rapport annuel, ainsi que sur notre rapport du rendement environnemental. Il présente des idées nouvelles et innovatrices. Il s'agit d'un document facile à lire qui explique nos méthodes pour gérer l'entreprise, pour redonner à la collectivité et pour faire notre part pour aider l'environnement.

Au nom de tous nos employés, nous espérons que ce document vous sera utile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le président du Conseil d'administration d'Énergie NB,
Francis McGuire

Le président-directeur général,
David D. Hay

Vos commentaires

Que pensez-vous de ce rapport? Veuillez communiquer vos commentaires, questions et suggestions à l'adresse **corporatecommunications@nbpower.com**

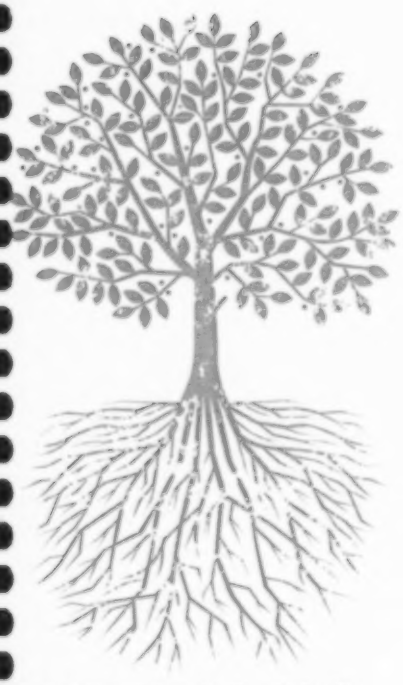

Qu'est-ce que la durabilité?

Énergie NB prend en compte la durabilité pour toutes ses activités.

Il s'agit d'un concept puissant. Nous devons concilier nos efforts pour fournir l'électricité à des prix concurrentiels avec la santé financière à long terme de l'entreprise. Il s'agit de produire l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de protéger l'environnement.

Cette idée fonctionne puisqu'elle représente le point commun de la valeur que nous offrons à nos clients et des valeurs que nous défendons en tant qu'entreprise, c.-à-d. maintenir les tarifs bas, réduire notre empreinte carbone et rendre compte aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

durable :
1) qui peut être maintenu à long terme au moyen d'une gestion compétente

Rétrospective

Le monde a changé depuis la création d'Énergie NB en 1920. Les technologies ont changé au fil des ans, mais une chose n'a pas changé : Énergie NB tient résolument à investir dans les meilleures idées, dans la pensée solide et dans la bonne planification. Au cours des 90 dernières années, ces investissements ont permis à Énergie NB de mettre en œuvre des projets innovateurs.

- Énergie NB a été le premier service public à établir une interconnexion avec un autre pays d'Amérique du Nord, de la centrale de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, au réseau de Maine Public Service à Fort Fairfield.
- Le poste de conversion du courant continu à haute tension (CCHT) entre Eel River et le Québec a été le premier poste de conversion du CCHT à semi-conducteurs au monde.
- La centrale de Point Lepreau a été la première centrale au monde à installer un réacteur CANDU-6 de 635 MW. Nous avons aussi été la première entreprise au monde qui a réussi à retirer tout le combustible du cœur d'un réacteur CANDU-6.
- La centrale de Belledune a été la première centrale au Canada à installer une unité de désulfuration des gaz de combustion (épurateur) en 1992. Nous avons aussi installé le troisième épurateur du Canada à la centrale de Dalhousie et le sixième à la centrale de Coleson Cove.

Rétrospective : 2008/09

Au cours de l'exercice 2008/09, nous avons continué à utiliser nos méthodes de gestion prudente et de bonne planification pour assurer la durabilité et offrir de la valeur aux résidents du Nouveau-Brunswick.

- Nous avons été reconnus comme l'un des cent meilleurs employeurs du Canada pour la deuxième année consécutive.
- Nous avons terminé avec succès la première phase du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.
- Nous avons célébré la mise en activité commerciale du parc éolien de Kent Hills, le premier projet de parc éolien du Nouveau-Brunswick et le plus important parc éolien du Canada atlantique.
- Nous avons mis au point une technologie qui permet d'utiliser le coke de pétrole, un combustible solide, avec le mazout lourd liquide à la centrale de Coleson Cove. Cette technologie innovatrice permettra de réduire les coûts de production de la tranche convertie d'environ 20 à 30 pour cent. En mars 2009, après avoir recueilli pendant une année les résultats des analyses, Énergie NB a obtenu du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick l'autorisation d'utiliser cette technologie.
- Nous avons poursuivi notre longue collaboration avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), un syndicat qui représente plus de 80 % de nos employés. En janvier, la direction d'Énergie NB et le comité de santé et de sécurité de la FIOE ont souligné le fait qu'ils n'ont jamais manqué une seule réunion mensuelle pendant 15 ans. Cela démontre que notre relation est solide et fondée sur la collaboration et la coopération.

NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'UNE INTRODUCTION EST NÉCESSAIRE

Il s'agit du premier rapport annuel sur la durabilité d'Énergie NB.

Certaines personnes considèrent que le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le seul actionnaire d'Énergie NB, mais à notre avis, nous avons 729 997 actionnaires. Nous devons rendre compte à tous les résidents du Nouveau-Brunswick et nous devons donc vous tenir au courant de nos activités et de nos méthodes de gestion.

Ce rapport a été préparé pour vous, les résidents du Nouveau-Brunswick.

Ce document se fonde sur notre rapport annuel, ainsi que sur notre rapport du rendement environnemental. Il présente des idées nouvelles et innovatrices. Il s'agit d'un document facile à lire qui explique nos méthodes pour gérer l'entreprise, pour redonner à la collectivité et pour faire notre part pour aider l'environnement.

Au nom de tous nos employés, nous espérons que ce document vous sera utile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le président du Conseil d'administration d'Énergie NB,
Francis McGuire

Le président-directeur général,
David D. Hay

Vos commentaires

Que pensez-vous de ce rapport? Veuillez communiquer vos commentaires, questions et suggestions à l'adresse **corporatecommunications@nbpower.com**

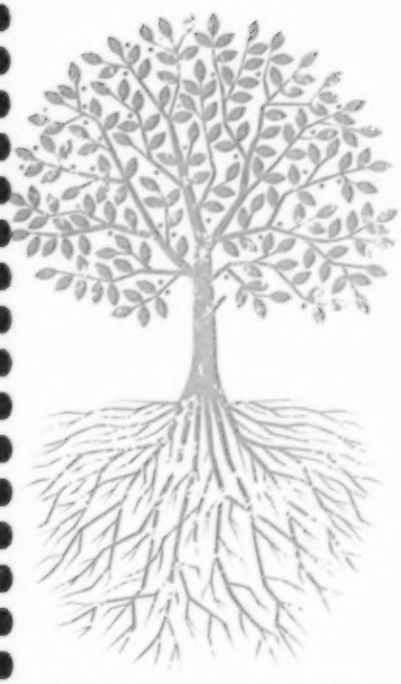

Qu'est-ce que la durabilité?

Énergie NB prend en compte la durabilité pour toutes ses activités.

Il s'agit d'un concept puissant. Nous devons concilier nos efforts pour fournir l'électricité à des prix concurrentiels avec la santé financière à long terme de l'entreprise. Il s'agit de produire l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de protéger l'environnement.

Cette idée fonctionne puisqu'elle représente le point commun de la valeur que nous offrons à nos clients et des valeurs que nous défendons en tant qu'entreprise, c.-à-d. maintenir les tarifs bas, réduire notre empreinte carbone et rendre compte aux collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

durable :
1) qui peut être maintenu à long terme au moyen d'une gestion compétente

Rétrospective

Le monde a changé depuis la création d'Énergie NB en 1920. Les technologies ont changé au fil des ans, mais une chose n'a pas changé : Énergie NB tient résolument à investir dans les meilleures idées, dans la pensée solide et dans la bonne planification. Au cours des 90 dernières années, ces investissements ont permis à Énergie NB de mettre en œuvre des projets innovateurs.

- Énergie NB a été le premier service public à établir une interconnexion avec un autre pays d'Amérique du Nord, de la centrale de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, au réseau de Maine Public Service à Fort Fairfield.
- Le poste de conversion du courant continu à haute tension (CCHT) entre Eel River et le Québec a été le premier poste de conversion du CCHT à semi-conducteurs au monde.
- La centrale de Point Lepreau a été la première centrale au monde à installer un réacteur CANDU-6 de 635 MW. Nous avons aussi été la première entreprise au monde qui a réussi à retirer tout le combustible du cœur d'un réacteur CANDU-6.
- La centrale de Belledune a été la première centrale au Canada à installer une unité de désulfuration des gaz de combustion (épurateur) en 1992. Nous avons aussi installé le troisième épurateur du Canada à la centrale de Dalhousie et le sixième à la centrale de Coleson Cove.

Rétrospective : 2008/09

Au cours de l'exercice 2008/09, nous avons continué à utiliser nos méthodes de gestion prudente et de bonne planification pour assurer la durabilité et offrir de la valeur aux résidents du Nouveau-Brunswick.

- Nous avons été reconnus comme l'un des cent meilleurs employeurs du Canada pour la deuxième année consécutive.
- Nous avons terminé avec succès la première phase du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.
- Nous avons célébré la mise en activité commerciale du parc éolien de Kent Hills, le premier projet de parc éolien du Nouveau-Brunswick et le plus important parc éolien du Canada atlantique.
- Nous avons mis au point une technologie qui permet d'utiliser le coke de pétrole, un combustible solide, avec le mazout lourd liquide à la centrale de Coleson Cove. Cette technologie innovatrice permettra de réduire les coûts de production de la tranche convertie d'environ 20 à 30 pour cent. En mars 2009, après avoir recueilli pendant une année les résultats des analyses, Énergie NB a obtenu du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick l'autorisation d'utiliser cette technologie.
- Nous avons poursuivi notre longue collaboration avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), un syndicat qui représente plus de 80 % de nos employés. En janvier, la direction d'Énergie NB et le comité de santé et de sécurité de la FIOE ont souligné le fait qu'ils n'ont jamais manqué une seule réunion mensuelle pendant 15 ans. Cela démontre que notre relation est solide et fondée sur la collaboration et la coopération.

Énergie NB joue un rôle central dans les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Vous trouverez ci-après quelques exemples du travail de nos employés :

Souliers pour des orphelins

Le Dr Wecker a dit : « un gros pourcentage des souliers reçus étaient des dons des employés d'Énergie NB. Nous avons reçu un soutien extraordinaire et il est très important pour nous de savoir qu'un grand nombre d'employés d'Énergie NB désirent aider des enfants qu'ils ne rencontreront jamais. »

Rollie Bowmaster, surveillant, Exploitation au centre d'exploitation Grand-Sault, a dirigé les efforts d'Énergie NB visant à obtenir plus de 200 pairs de souliers perméables à l'air qui ont été donnés à des enfants de la République démocratique du Congo. Les employés de tous les coins de la province ont donné les souliers au Dr Barry Wecker, membre de Médecins sans frontières, et à sa fille Melissa, qui aident les orphelins de ce pays à lutter contre les infections aux pieds causées par le terrain accidenté et les parasites.

La formation sur le secourisme est rentable

Nos collectivités tirent-elles avantage de la formation sur le secourisme d'Énergie NB? Vous pouvez le demander à Dave Guignard, Geoff McCabe et Mike Ramsay de la force d'intervention nucléaire de la centrale de Point Lepreau. Les trois travailleurs se sont trouvés dans une situation d'urgence sur la route lorsqu'ils ont vu un véhicule renversé pendant qu'ils se rendaient au travail à l'extérieur de Saint John.

Puisqu'ils avaient reçu une formation spécialisée sur les interventions en cas d'urgence, ils ont immédiatement réagi. Deux hommes se sont immédiatement approchés du véhicule pour libérer le conducteur prisonnier et l'autre a appelé le 911 et a dirigé le trafic. Ensuite, ils ont aidé le conducteur et examiné ses blessures en attendant l'arrivée du personnel d'urgence. Il s'agit d'un exemple qui démontre que nos employés reçoivent une formation qui les prépare au service.

Préparer des tartes pour les organismes de bienfaisance

« Pendant la période de Noël, je travaille souvent jusqu'à 2 h pour préparer des tartes. Cela ne me dérange pas. Je suis fière de recueillir des fonds pour des causes qui sont importantes pour moi. »

Debbie Roherty est membre du personnel de soutien administratif d'Énergie NB, mais à Fredericton on l'appelle « la dame qui prépare des tartes ». Préparer des tartes en utilisant les recettes de sa mère est seulement une des façons de participer aux activités communautaires. Debbie a travaillé pour un grand nombre d'organismes de bienfaisance tels que Feed a Family, La course à la vie, Christmas Angels et Centraide. L'année passée, ses efforts lui ont permis de recueillir 1 000 $ qui ont été versés au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud, qui aidait les résidents du Nouveau-Brunswick qui avaient besoin d'aide à payer les factures de chauffage.

PUBLICATIONS D'ÉNERGIE NB

en perspective

Rapports trimestriels

Pendant cette période de récession économique mondiale, il est très important de gérer Énergie NB de manière prudente et efficace tout en considérant l'avenir.

En 2008, notre conseil d'administration a élaboré 10 indicateurs de rendement pour nous aider à nous concentrer sur les éléments les plus importants pour le Nouveau-Brunswick, soit des tarifs bas, des collectivités vertes et une bonne gestion de notre entreprise.

Dans un esprit de transparence, nous avons commencé à publier des rapports trimestriels pour vous tenir au courant des défis auxquels nous faisons face et des mesures prises pour relever ces défis pour répondre aux besoins en électricité du Nouveau-Brunswick de manière fiable et sûre tout en respectant l'environnement.

Autres publications :

Vous trouverez toutes les publications d'Énergie NB en ligne à l'adresse www.energienb.com et les dernières nouvelles sur la remise en état de la centrale de Point Lepreau à l'adresse http://pouvoirdufutur.energienb.com/fr/default.aspx.

Rapports annuels (1999-2000 à 2007/08)
Rapports du rendement environnemental (2002 à 2007)
Rapports sur la remise à neuf (mai 2008 à juillet 2009)

La production d'électricité est seulement une des activités que nous effectuons pour servir les résidents du Nouveau-Brunswick. Nous avons, avec nos partenaires, un portefeuille équilibré d'actifs dans toute la province qui travaillent pour vous.

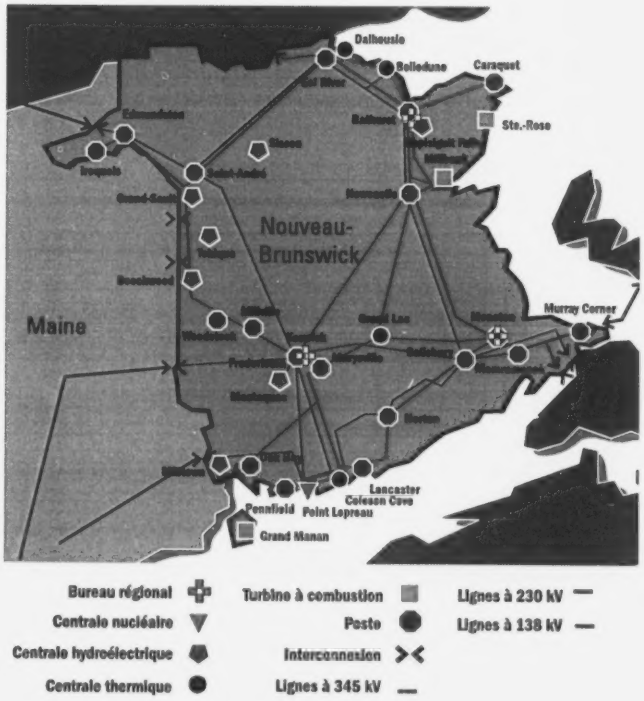

Énergie nucléaire

Centrale de Point Lepreau (635 MW)

Énergie hydroélectrique

Centrale de Milltown (3 MW)
Centrale de Sisson (9 MW)
Centrale de Nepisiguit Falls (11 MW)
Centrale de Tobique (20 MW)
Centrale de Grand-Sault (66 MW)
Centrale de Beechwood (112 MW)
Centrale de Mactaquac (672 MW)

Énergie thermique

Turbine de Grand Manan (29 MW)
Centrale de Grand Lac (52 MW)
Turbine à combustion de Ste. Rose (99 MW)
Centrale de Dalhousie (299 MW)
Turbine à combustion de Millbank (397 MW)
Centrale de Belledune (457 MW)
Centrale de Coleson Cove (968 MW)

Accords d'achat d'énergie

Énergie NB a conclu plusieurs accords d'achat d'énergie pour répondre aux besoins en électricité des résidents du Nouveau-Brunswick. Ils sont notamment :

Accord	Type de combustible	Capacité de production nette (MW)
Bayside Power	gaz naturel	263
Parc éolien de Kent Hills de TransAlta	éoliennes	96
Centrale de Grandview	gaz naturel	90
Autres producteurs indépendants	divers	55

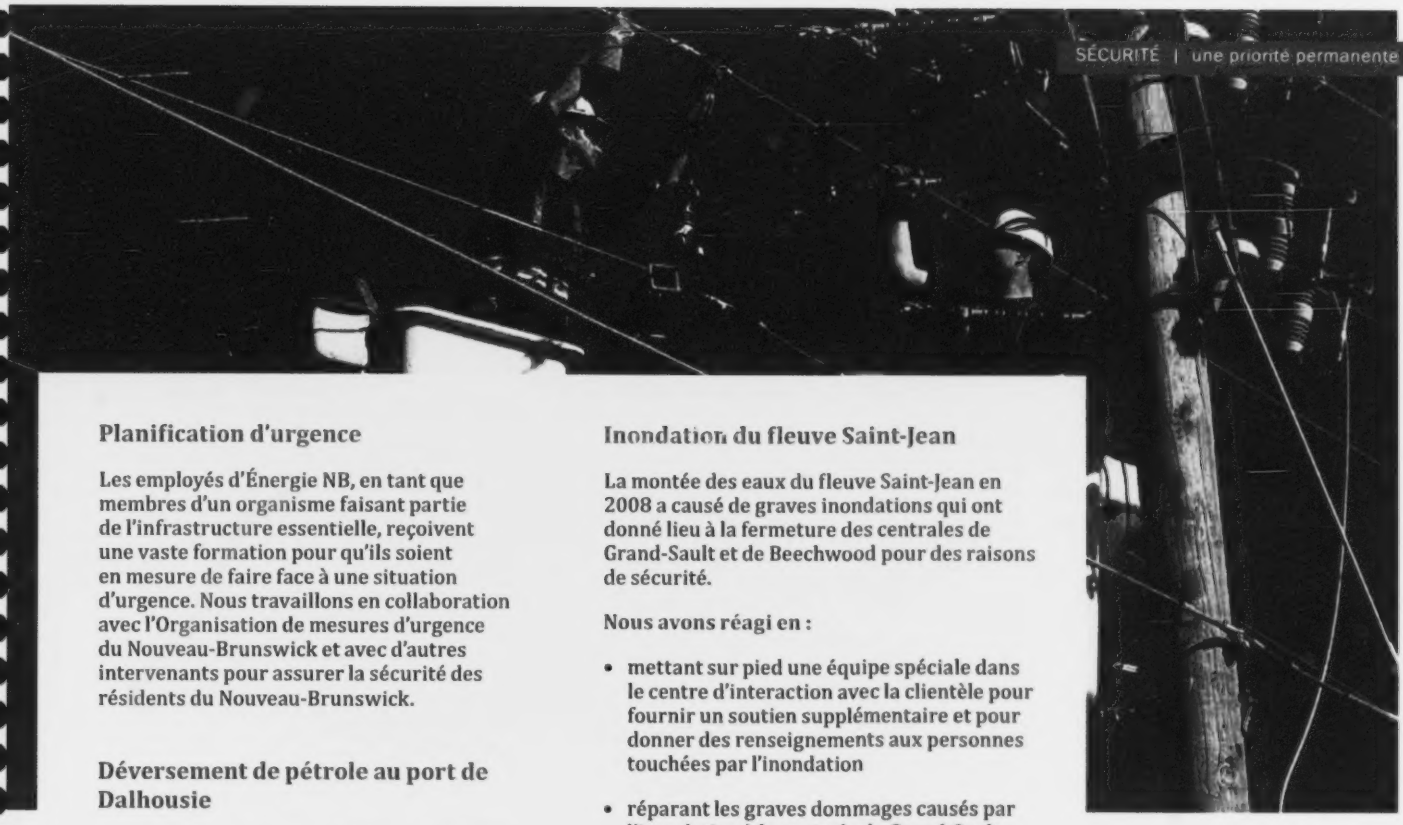

Planification d'urgence

Les employés d'Énergie NB, en tant que membres d'un organisme faisant partie de l'infrastructure essentielle, reçoivent une vaste formation pour qu'ils soient en mesure de faire face à une situation d'urgence. Nous travaillons en collaboration avec l'Organisation de mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick et avec d'autres intervenants pour assurer la sécurité des résidents du Nouveau-Brunswick.

Déversement de pétrole au port de Dalhousie

La soirée du 28 septembre 2008, un pétrolier amarré au port de Dalhousie a déversé du pétrole. Le navire marchand transportait du pétrole destiné à la centrale de Dalhousie. Après quelques minutes seulement, l'équipe d'intervention d'urgence était sur les lieux et plus de 30 employés d'Énergie NB ont travaillé toute la nuit pour essayer de confiner le pétrole en posant des barrières de confinement autour du navire. Leur action rapide a permis de réduire au minimum les dommages potentiels et ils ont reçu des commentaires positifs du maire de Dalhousie.

Clem Tremblay, maire de Dalhousie, a dit : « les travailleurs d'Énergie NB sont des professionnels chevronnés qui ont démontré un engagement envers leur travail et la collectivité en vue de régler les problèmes survenus après le déversement de pétrole. Je sais que les membres de ma collectivité se sentent en sécurité, car ils savent qu'Énergie NB a été en mesure de faire un excellent travail et d'empêcher des dommages graves à l'environnement marin. »

Inondation du fleuve Saint-Jean

La montée des eaux du fleuve Saint-Jean en 2008 a causé de graves inondations qui ont donné lieu à la fermeture des centrales de Grand-Sault et de Beechwood pour des raisons de sécurité.

Nous avons réagi en :

- mettant sur pied une équipe spéciale dans le centre d'interaction avec la clientèle pour fournir un soutien supplémentaire et pour donner des renseignements aux personnes touchées par l'inondation
- réparant les graves dommages causés par l'inondation à la centrale de Grand-Sault en travaillant sans arrêt pour remettre la centrale en état six semaines avant la date prévue
- informant les personnes touchées par l'inondation des procédures de rétablissement de l'électricité établies par le ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick
- travaillant en collaboration avec nos partenaires pour relever les défis posés par l'inondation et en utilisant des bateaux pour nous rendre à des maisons de nos clients pour rétablir l'électricité lorsqu'il n'y avait plus de danger

Darren Murphy, vice-président, Transport, Distribution et Service à la clientèle, a dit : « malgré les énormes défis posés par le rétablissement de l'électricité dans des conditions extrêmes, je suis très fier du travail fait en collaboration avec nos partenaires pour rétablir l'électricité rapidement et sans danger. »

Travailler de manière sûre pour vous

Énergie NB est le premier service public au Canada offrant toute la gamme de services qui a eu 12 mois consécutifs sans accident avec perte de travail. Nous sommes fiers de cet accomplissement.

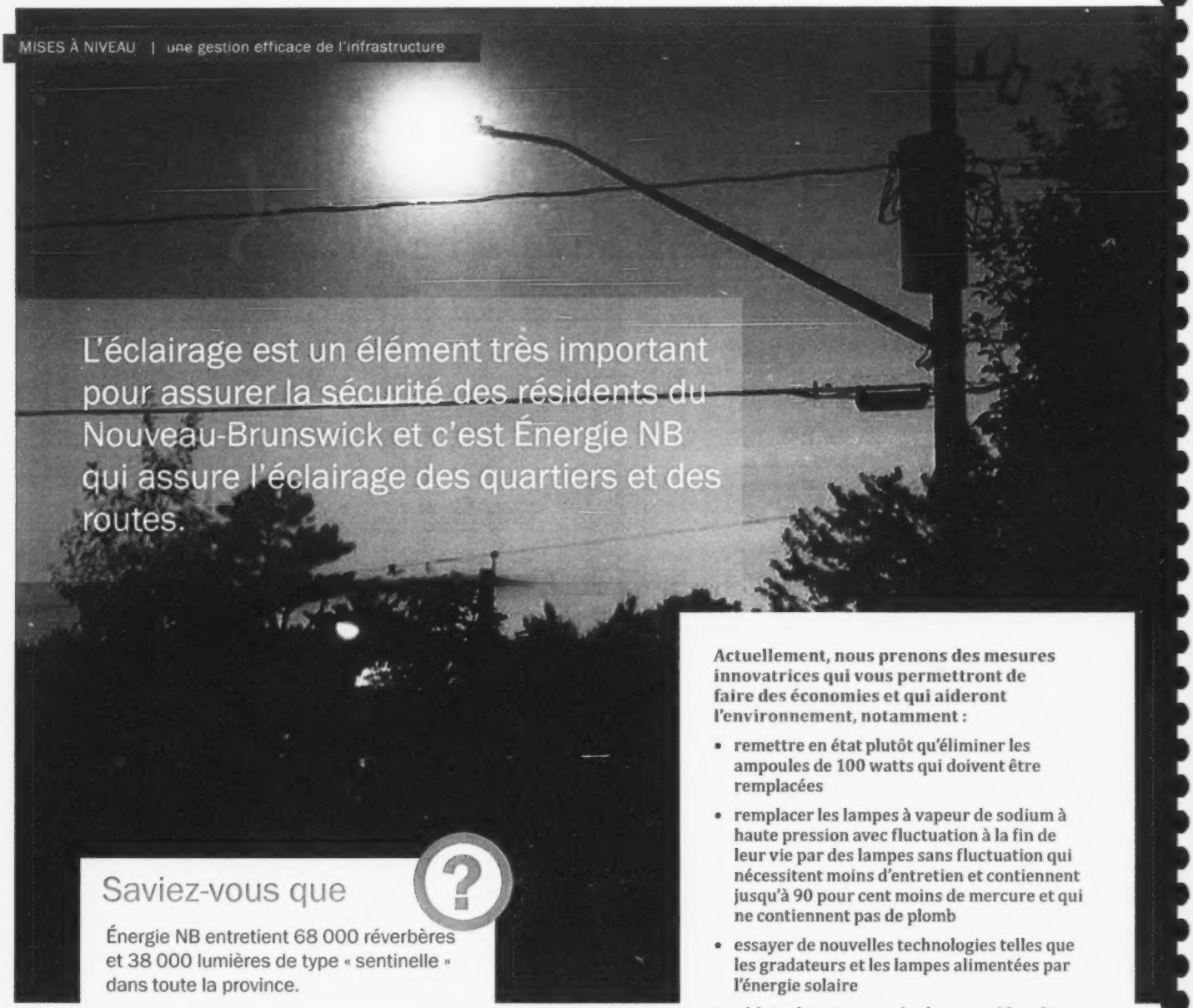

L'éclairage est un élément très important pour assurer la sécurité des résidents du Nouveau-Brunswick et c'est Énergie NB qui assure l'éclairage des quartiers et des routes.

Saviez-vous que

Énergie NB entretient 68 000 réverbères et 38 000 lumières de type « sentinelle » dans toute la province.

Les lumières de type « sentinelle » sont utilisées pour illuminer les propriétés privées, les établissements commerciaux, les stationnements et les parcs et s'allument ou s'éteignent grâce à un capteur lorsque l'intensité de la lumière franchit un certain seuil. C'est l'équilibre parfait entre la sécurité et l'efficacité.

Actuellement, nous prenons des mesures innovatrices qui vous permettront de faire des économies et qui aideront l'environnement, notamment :

- **remettre en état plutôt qu'éliminer les ampoules de 100 watts qui doivent être remplacées**
- **remplacer les lampes à vapeur de sodium à haute pression avec fluctuation à la fin de leur vie par des lampes sans fluctuation qui nécessitent moins d'entretien et contiennent jusqu'à 90 pour cent moins de mercure et qui ne contiennent pas de plomb**
- **essayer de nouvelles technologies telles que les gradateurs et les lampes alimentées par l'énergie solaire**
- **réduire la puissance des lampes, s'il y a lieu**
- **essayer les nouvelles lampes DEL qui économisent l'énergie dans 14 endroits de la province**
- **organiser des colloques avec les représentants de l'industrie pour faire progresser les recherches sur l'éclairage**

OBJECTIF : RÉDUCTION DE 10 % DU CARBURANT

Pour atteindre notre objectif, nous :

- **élaborons une stratégie à long terme visant à réduire l'utilisation de carburant**
- **doublerons notre parc de véhicules hybrides qui sont utilisés régulièrement par nos conseillers en énergie et responsables de compte**
- **travaillons avec Ressources naturelles Canada en vue d'élaborer un outil sur le Web qui aidera à réduire le carburant utilisé par les véhicules**
- **recueillons des données sur les véhicules pour déterminer la consommation de carburant et les mesures d'entretien**
- **évaluons et réexaminons des stratégies pour réduire la marche au ralenti**

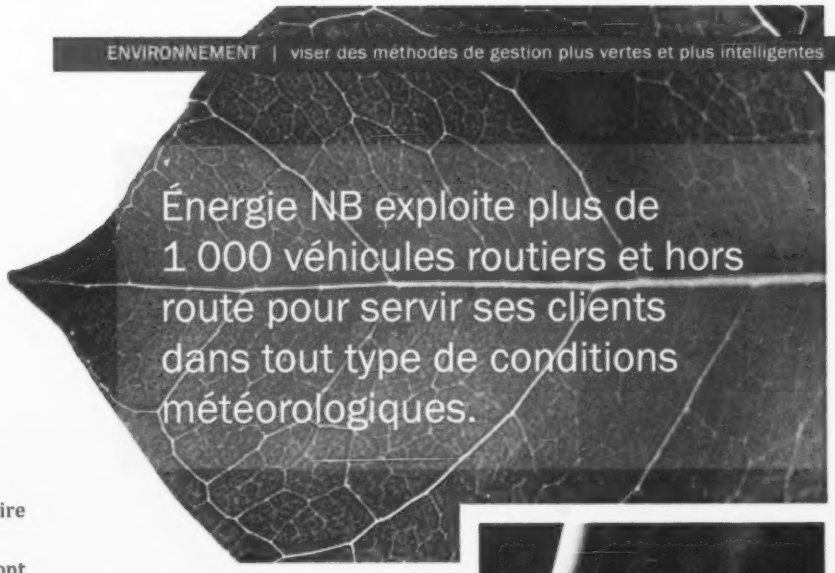

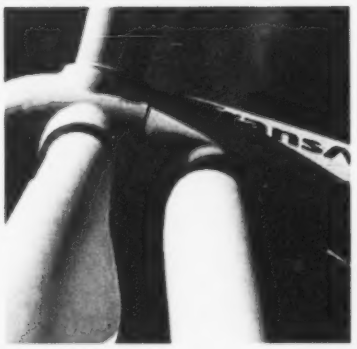

Saviez-vous que

Soixante-dix-huit (78) pour cent des clients résidentiels d'Énergie NB louent des chauffe-eau électriques d'Énergie NB. Nous remplaçons environ 16 000 chauffe-eau chaque année par des nouveaux modèles plus efficaces. Ensuite, Énergie NB recycle les vieilles unités pour éviter qu'elles soient jetées dans les sites d'enfouissement. Il s'agit d'une des méthodes utilisées par Énergie NB pour protéger l'environnement et travailler efficacement.

POUVOIR AU PEUPLE :

Le mesurage net est un programme mis en œuvre par Énergie NB qui permet aux clients de produire leur propre électricité tout en protégeant l'environnement. En 2008, six clients ont participé au programme.

Ils ont pris les mesures suivantes :

- **ils ont installé sur leur propriété des tranches de production compatibles avec Eco Logo$_{MD}$, par exemple, des éoliennes ou des panneaux solaires**
- **l'électricité produite par ces tranches a été utilisée pour compenser leurs besoins en électricité**
- **Énergie NB a fourni l'électricité supplémentaire dont ils avaient besoin**
- **lorsque la tranche a produit plus d'électricité par rapport à la quantité consommée par le client, l'excédent a été transmis au réseau de distribution d'Énergie NB**
- **le client a reçu une facture pour l'électricité fournie par Énergie NB moins l'électricité qu'il a fournie à Énergie NB**

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Nos employés apportent des changements positifs dans les collectivités

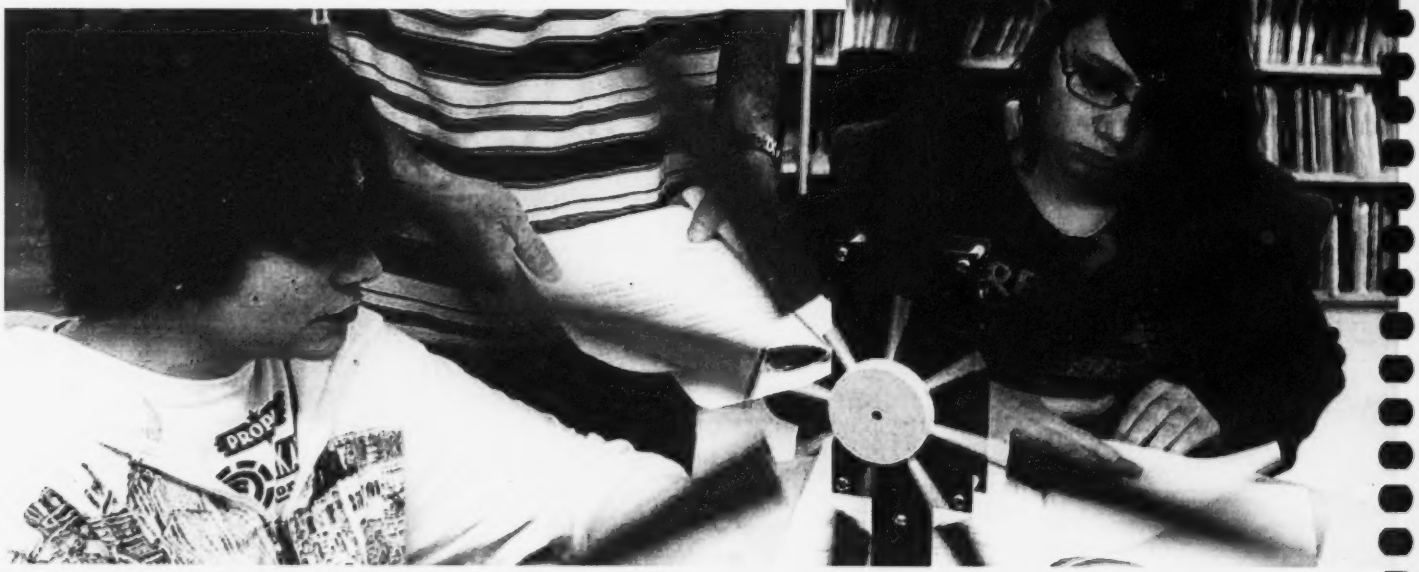

Énergie NB participe aux activités communautaires. Nous sommes convaincus que des collectivités saines et dynamiques sont un élément clé de la durabilité à long terme de l'entreprise et de la province. Nous voulons participer, diffuser des renseignements et travailler en collaboration. Ce principe fonctionne pour tous.

Nous établissons et encourageons un vrai dialogue. Par exemple, les comités de liaison de relations communautaires d'Énergie NB travaillent dans des villes partout dans la province et tiennent régulièrement des réunions pour discuter les nouvelles et les questions communautaires et pour diffuser des renseignements. Ces comités maintiennent les communications et nous aident à établir des relations à long terme.

Partout au Nouveau-Brunswick, nos employés aident à apporter des changements positifs dans les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons. Nous sommes fiers des accomplissements de nos employés en 2008/09.

Projet Grand nettoyage des rivages canadiens

En 2008, les élèves et le personnel de l'école secondaire Minto Memorial ont participé, en collaboration avec l'équipe de gestion environnementale de la centrale de Grand Lac et le Newcastle Creek Yacht Club, au projet Grand nettoyage des rivages canadiens de la banque TD. Les activités de nettoyage ont eu lieu le 25 septembre 2008 dans le cadre de la semaine du Grand nettoyage des rivages canadiens.

Activités de la journée de l'arbre

Énergie NB participe aux activités de la journée de l'arbre depuis 1991. Chaque année, nos employés démontrent leur engagement envers l'environnement en plantant des arbres et des arbustes partout dans la province. Ces activités nous permettent d'améliorer notre programme d'élagage des arbres et de fournir au public des renseignements sur la plantation d'arbres sous les lignes électriques.

Programme Faces

Énergie NB collabore avec des écoles du district 18 dans le cadre du programme Families and Communities Enriching Schools (FACES), un partenariat établi par les familles, le milieu des affaires et les organismes de service qui offre du soutien par l'intermédiaire de bénévoles ou verse une aide financière. Plus précisément, nous avons collaboré avec la Devon Middle School dans le cadre d'un projet pilote qui visait à explorer de nouvelles possibilités d'aider les écoles partout dans la province.

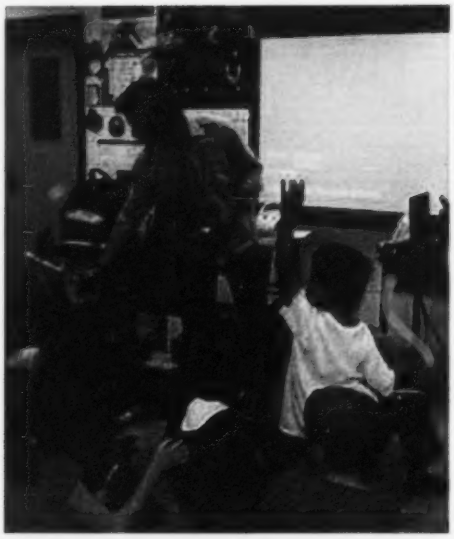

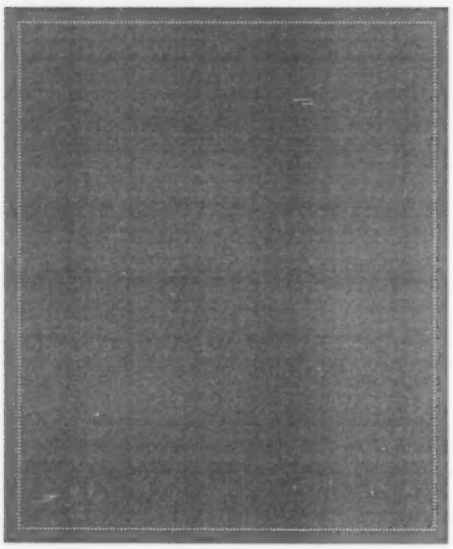

Programme PALS

Énergie NB participe au programme Partners Assisting Local Schools (PALS) à Saint John. Dans le cadre de ce programme, des entreprises de Saint John établissent des partenariats avec des écoles et offrent du soutien, par exemple, des bénévoles ou une aide financière.

Shad Valley

Shad Valley est un programme national d'été d'enrichissement pour les jeunes axé sur la science, la technologie et l'entrepreneuriat. Grâce au partenariat avec Shad Valley, en 2008, nous avons offert à cinq stagiaires et à neuf anciens élèves du Nouveau-Brunswick la possibilité de travailler avec nous. Ce programme nous permet de souligner qu'Énergie NB est un employeur de choix et vise à encourager ces élèves à choisir Énergie NB après avoir obtenu leur diplôme.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)

Énergie NB a établi une relation de travail positive avec le CCNB depuis un grand nombre d'années. En plus d'avoir établi des programmes d'apprentissage précis d'Énergie NB et le programme d'enseignement coopératif, nous avons travaillé en collaboration avec le CCNB pour réaliser le programme Employeurs et étudiants – partenariat commercial et le programme d'échange des enseignants et des employés.

Défi de formation en conservation d'énergie pour le jour de la Terre

En 2008, Énergie NB a lancé le premier défi annuel de formation en conservation d'énergie pour le jour de la Terre. Nous avons demandé à des élèves de la sixième année d'expliquer des méthodes pour économiser l'électricité. Le 22 avril, jour de la Terre, Énergie NB a annoncé les gagnants. Dix-huit écoles ont reçu les prix du jour de la Terre.

Science Est

Nous avons établi un partenariat avec Science Est pour un projet pilote sur la formation en conservation qui a permis d'intégrer un cours sur l'électricité dans le programme de sciences de la sixième année des écoles au Nouveau-Brunswick. Nous avons organisé des séances de perfectionnement professionnel pour permettre aux enseignants d'expliquer l'électricité et de fournir des renseignements sur la sécurité et la conservation. En total, environ 180 élèves ont participé au programme.

Génération énergie

Énergie NB a travaillé avec le conseil scolaire du district 10 pour appuyer une nouvelle classe d'étude indépendante à l'école secondaire Fundy de St. George. Les élèves de la classe ont travaillé à un projet appelé Génération énergie. Ils ont effectué une vérification de la consommation d'énergie des installations scolaires pour trouver des moyens de conserver l'électricité et ont fait des recherches sur les méthodes de conservation. Les responsables de compte d'Énergie NB ont travaillé avec les élèves et ont élaboré une trousse de vérification qui comprenait des appareils pour mesurer la consommation d'électricité de divers appareils électroménagers et autres appareils.

Centre Falls Brook

Depuis quatre ans, Énergie NB travaille avec le Centre Falls Brook et le Sustainable Power Research Group d'UNB pour établir le premier site de mesurage net du Nouveau-Brunswick dans la collectivité rurale de Knowlesville.

Après deux ans, le projet a été couronné de succès lorsque des panneaux solaires de 520 W et une éolienne de 3 kW ont été branchés au réseau électrique. Cette expérience a permis de mettre en œuvre le nouveau programme de mesurage net d'Énergie NB.

Les partenariats et les activités communautaires sont un élément essentiel de notre plan de durabilité, puisque nous considérons que la durabilité est un travail d'équipe. En fin de compte, nous sommes tous dans le même bateau.

Sobeys Inc.

Énergie NB a aidé Sobeys Atlantique à mettre en œuvre un programme de conservation de l'énergie pour les employés de ses magasins de la province. Un responsable de compte d'Énergie NB a travaillé avec Sobeys au cours des huit dernières années pour aider les employés des 22 magasins de l'entreprise au Nouveau-Brunswick à trouver des moyens pour mettre en place des mesures de conservation de l'énergie au travail et à la maison.

Efficacité NB

Efficacité NB offre des conseils et des solutions pratiques pour aider les résidents du Nouveau-Brunswick à utiliser l'énergie de manière plus efficace, à faire des meilleurs choix en matière d'énergie, à gérer les coûts énergétiques et à réduire les conséquences de l'utilisation d'énergie sur l'environnement.

Nous avons établi un partenariat avec Efficacité NB et Ressources naturelles Canada pour organiser une série d'ateliers appelés « Le gros bon $ens » pour aider les collectivités à apprendre des méthodes pour réduire les coûts d'énergie des municipalités.

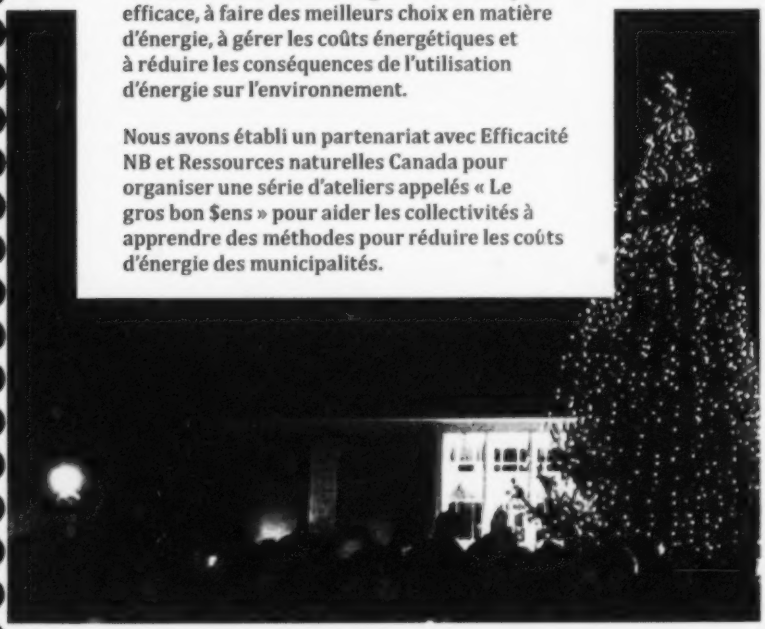

La province s'illumine

Pendant la saison des Fêtes, nous avons participé à l'initiative La province s'illumine de la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick, qui célèbre le début de la saison hivernale et encourage les municipalités à utiliser des lampes DEL pour les décorations des Fêtes.

Il s'agit de la première année de ce projet, qui durera deux ans. Au total, 1 989 jeux de lumières DEL ou environ 69 615 ampoules individuelles ont été distribués aux collectivités du Nouveau-Brunswick pour les arbres de Noël et autres décorations des Fêtes des municipalités.

En plus d'être plus sûres et moins chaudes, les lampes DEL permettent de faire des économies considérables à long terme. Le coût pour toute la saison est de seulement 50 $ pour les lampes DEL, des économies considérables par rapport à 5 350 $ pour les ampoules incandescentes.

UN ÉQUILIBRE DURABLE

Les questions environnementales sont de plus en plus importantes pour nos clients, nos collectivités et nos employés. Énergie NB tient résolument à investir dans un avenir durable en modifiant son parc énergétique, en mettant au point des processus de séparation des déchets et en s'affairant à contrôler et à réduire les conséquences sur l'environnement.

Un parc énergétique renouvelable

Énergie NB a pris des mesures pour fournir aux clients de l'énergie propre grâce à la mise en œuvre d'initiatives d'énergie renouvelable. L'électricité produite à partir de sources renouvelables produit très peu de gaz à effet de serre et est une option écologique.

George Dashner, conseiller principal sur la stratégie verte, a dit : ***« Nous sommes très fiers de la progression de nos activités ayant comme but de réduire notre dépendance envers des sources énergétiques qui produisent beaucoup d'émissions. Un tel projet est bon pour nous et pour l'environnement. »***

Nous tenons également à respecter la norme d'électricité issue de sources renouvelables (NESR). Cette norme provinciale exige que d'ici 2016, dix pour cent de l'électricité consommée par la population du Nouveau-Brunswick doit provenir de sources renouvelables certifiées par Eco Logo MD telles que les parcs éoliens, l'énergie solaire, la biomasse, les petites centrales hydroélectrique ou de biogaz. Nous avons été la première province du Canada à adopter la NESR qui est incorporée à la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick.

M. Dashner a dit : ***« Nous mettons en œuvre plusieurs initiatives qui nous aideront à atteindre ces objectifs, notamment l'achat d'énergie éolienne et la collaboration avec d'autres organismes pour explorer le potentiel de l'énergie marémotrice et de l'énergie produite avec le gaz d'enfouissement. »***

Gestion des déchets

Heidi Northrup, coordinatrice, Système de gestion environnementale, a dit : ***« Énergie NB a élaboré un plan de séparation des déchets. Cela veut dire que nous nous assurons que les matériels dont nous n'avons plus besoin sont évalués avant d'être éliminés de manière sécuritaire pour nous assurer de prendre en considération la possibilité de les réutiliser, de les transformer ou de les recycler. »***

Recyclage

Énergie NB cherche continuellement des méthodes pour réduire les déchets des ses bureaux, centrales et sites extérieurs. Lorsque nous déclassons des lignes électriques, nous transportons tous les matériels et les poteaux loin des lieux pour les réutiliser ou les recycler et lorsque nos employés ont vu un grand nombre de pneus abandonnés à la centrale de Mactaquac, ils ont décidé de les récupérer et de les recycler pour le compte de la collectivité.

Transformation

C'est une situation gagnante : certains déchets sont transformés en matière première pour d'autres activités. Par exemple :

- 246 000 tonnes de gypse synthétique, un produit de la désulfuration des gaz de combustion aux centrales de Belledune, de Dalhousie et de Coleson Cove, ont été vendues pour être transformées en panneaux muraux
- 1 183 tonnes de cendres volantes et de cendres de fond provenant de la combustion du mazout lourd aux centrales de Dalhousie et de Coleson Cove, ont été recyclées pour extraire du vanadium, qui est utilisé par l'industrie de l'acier

Gestion du combustible épuisé

À la centrale de Point Lepreau, nous nous assurons que le combustible nucléaire est entreposé de manière sécuritaire et efficace. Le combustible épuisé est entreposé dans la piscine de combustible épuisé pendant environ sept ans. Il est ensuite séché, scellé dans des conteneurs spéciaux et transféré aux voûtes de stockage à sec de notre installation de gestion des déchets solides radioactifs.

Gestion du diphényle polychloré (BCP)

En septembre 2008, Environnement Canada a publié le nouveau règlement sur les BCP. Il énonce les échéances pour mettre fin à l'utilisation des BCP, pour éliminer les BCP actuellement entreposés et pour limiter la durée de l'entreposage avant la destruction. Puisque les BCP étaient généralement utilisés pour les transformateurs et d'autres équipements électriques, nous devons nous assurer que les équipements contaminés sont entreposés et éliminés conformément au règlement. En 2008, nous avons détruit 103,05 tonnes de matériel contaminé par les BCP et nous avons exclu du service 30,69 tonnes supplémentaires.

Nettoyage

Notre processus de gestion des déversements a permis de réduire de manière significative le nombre de déversements et leur volume dans toutes nos centrales. Dans tous les cas, le nettoyage est fait immédiatement et les accidents sont communiqués aux autorités compétentes. Nous effectuons des examens pour prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que l'accident ne se produise de nouveau.

Surveiller la situation

Nous contrôlons continuellement l'air, le sol et l'eau près de nos installations et dans nos collectivités.

Nous prenons les mesures suivantes :

- nous avons établi cinq réseaux sur la qualité de l'air près de nos centrales thermiques. Chaque réseau fait partie d'un système d'information environnementale qui fournit des données sur les particules, les gaz et les conditions météorologiques

- pour les sept centrales hydroélectriques, nous travaillons avec Pêches et Océans Canada et avec le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick pour nous assurer qu'il y ait suffisamment d'eau en amont et en aval des barrages pour les poissons et l'habitat du poisson
- nous avons mis en place dans les centrales de Mactaquac, de Tobique, de Beechwood et de Milltown des installations qui permettent aux poissons de remonter les cours d'eau
- toutes nos centrales thermiques ont des systèmes de traitement des eaux usées pour contrôler et maîtriser la qualité de l'effluent
- aux centrales de Grand Lac et de Belledune, nous ramassons et traitons les eaux de ruissellement des tas de charbon
- en collaboration avec le ministère de l'Environnement, nous exploitons le réseau de surveillance des précipitations du Nouveau-Brunswick (13 installations de surveillance des précipitations qui permettent d'évaluer la composition chimique des précipitations partout dans la province)
- les employés du service de Radioprotection sont chargés de gérer notre programme de contrôle des rayonnements naturels à la centrale de Point Lepreau. En 2008, nous avons effectué des analyses d'un grand nombre d'échantillons et nous avons déterminé que la dose de rayonnement de la centrale était d'environ 1,8 microsievert, ce qui est bien en deçà de la limite fixée de 1 000 microsieverts par année

Wayne Snowdon, vice-président, Production, a dit : *« Ce n'est pas tout. Énergie NB est un leader lorsqu'il s'agit de prendre des mesures non seulement pour contrôler l'environnement, mais aussi pour l'améliorer. Pour prouver cela, nous avons installé la première, la troisième et la sixième unité de désulfuration des gaz de combustion (épurateur) du pays dans trois de nos centrales. »*

Changements climatiques

Environ 90 pour cent des 18,7 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone du Nouveau-Brunswick proviennent de la combustion des combustibles fossiles dont 34,5 pour cent du secteur de l'électricité.

Énergie NB a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 9,94 millions de tonnes en 2001 à 6,09 millions de tonnes en 2006 et 6,17 millions de tonnes en 2008.

Bien qu'un pourcentage élevé de ces réductions soit attribuable à une gestion solide et à des décisions stratégiques, certaines réductions découlent d'une augmentation de l'hydraulicité supérieure à la moyenne et de l'achat d'électricité des réseaux voisins.

Des exemples de décisions de la direction qui ont permis de réduire les GES sont notamment l'utilisation de l'énergie éolienne (2009), la mise en place d'une turbine à vapeur très efficace à la centrale Point Lepreau (2009), l'achat d'une centrale hydroélectrique et l'achat d'énergie de valeur supérieure des services publics des réseaux voisins.

Énergie éolienne

L'énergie éolienne jouera un rôle de plus en plus central au Nouveau-Brunswick à l'avenir. Nous avons conclu des accords pour l'achat de 400 MW supplémentaires d'énergie éolienne avec des parcs éoliens de la Baie de Fundy, de Tantramar, de la baie Miramichi, d'Acadie/Chaleur et de l'intérieur du Nouveau-Brunswick. Nous avons conclu des accords avec :

- Acciona Wind Energy Canada Limited, qui doit construire un parc éolien de 43 turbines à Aulac et un parc éolien de 33 turbines à Lamèque
- SUEZ Energy, dont les sites de 16 et 17 turbines au mont Caribou seront mis en activité en 2009 et fourniront suffisamment d'énergie pour environ 19 000 maisons
- TransAlta, dont le parc éolien de Kent Hills est actuellement en activité et produit suffisamment d'électricité pour environ 17 000 maisons

Réduire les émissions

Nous continuons à investir dans des équipements qui protègent l'environnement et qui nous aident à réduire les émissions le plus possible. Ils sont notamment :

- des systèmes de contrôle de la combustion d'avant-garde à la centrale de Coleson Cove pour réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_X)
- des brûleurs à faible émission d'oxydes d'azote à la centrale de Belledune qui sont conçus pour réduire les émissions de NO_X
- des dispositifs d'injection d'eau très efficaces aux centrales de Millbank et de Ste. Rose qui réduisent les émissions de NO_X
- des précipitateurs électrostatiques aux centrales de Coleson Cove, de Belledune, de Dalhousie et de Grand Lac qui sont utilisés pour contrôler les émissions de particules

En même temps, des niveaux d'eau anormalement élevés nous ont permis de réduire la production d'électricité à partir de combustibles fossiles et de nous concentrer sur les centrales hydroélectriques dans un marché où le prix du carburant était très volatile, ce qui nous a aussi permis de réduire les émissions de GES.

***« Énergie NB continue d'évaluer toutes les options pendant qu'elle continue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous essayons non seulement de réduire notre empreinte écologique, mais aussi de réduire au minimum les conséquences financières éventuelles des règlements ayant comme objet les gaz à effet de serre sur les contribuables du Nouveau-Brunswick. »*, a dit Christian Richard, directeur, Planification environnementale stratégique.**

Énergie NB continuera à évaluer toutes les options disponibles pour réduire l'empreinte carbone tout en offrant de la valeur à ses clients, notamment envisager la possibilité d'utiliser des sources d'énergie renouvelables, améliorer l'efficacité des centrales existantes, effectuer de recherches et s'assurer de pouvoir exprimer ses points de vue lors de l'élaboration des règlements.

Ensemble, pour un avenir plus vert

***« Pour Énergie NB, l'engagement envers l'environnement est beaucoup plus qu'une simple tâche. C'est une priorité de l'entreprise qui est prise en considération pour toutes ses activités »*, a dit Chantal St. Pierre, directrice, Affaires règlementaires et environnementales.**

Nous organisons plusieurs groupes environnementaux au sein de l'organisme et nous sommes des membres actifs d'organisations du secteur qui élaborent des plans pour un avenir plus vert pour tout le secteur.

Équipe de Services environnementaux d'Énergie NB

Ce groupe assure le soutien environnemental pour nos quatre entreprises d'exploitation et est chargé d'intégrer la gestion environnementale aux activités et à la planification de projets, de vérifier la conformité aux règlements et d'établir les rapports, de tenir des consultations avec les organismes externes, d'effectuer des vérifications et de formuler des commentaires sur les normes et les dispositions législatives nouvelles et modifiées.

Conseil environnemental d'Énergie NB

Ce groupe, formé de représentants de la société de portefeuille et de chaque entreprise d'exploitation, est chargé de communiquer avec tous les intervenants pour s'assurer que tous comprennent clairement le rôle qu'ils doivent jouer pour respecter les obligations en matière d'environnement.

Points de référence nationaux

Le programme d'engagement et de responsabilité en environnement (ERE) a été lancé en 1997 par les membres des services d'électricité de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) en tant qu'initiative environnementale à l'échelle du secteur. Le programme a démontré l'engagement de l'industrie envers l'amélioration du rendement environnemental et la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale pour les services publics membres. Énergie NB a été un participant actif et motivé au programme et a aidé à intégrer ce programme au Programme d'électricité durable de l'ACÉ.

Le lancement du Programme d'électricité durable est le début d'un processus à long terme de modification des méthodes de gestion du secteur de l'électricité. L'industrie considère que le développement durable est tellement important que la participation à ce programme est une condition d'adhésion à l'ACÉ. En offrant l'électricité durable, le secteur de l'électricité s'engage envers les intervenants à améliorer continuellement le rendement en matière de développement durable et à rendre compte des progrès de manière transparente et en temps opportun.

Vous trouverez un sommaire des indicateurs de développement durable d'Énergie NB pour 2008 dans la section À propos d'Énergie NB de notre site Web sous l'onglet Publications. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur le Programme d'électricité durable de l'ACÉ à l'adresse http://www.sustainableelectricity.ca/fr/vue-densemble-du-programme.php?lang=FR.

Groupe de travail Atlantica sur la bioénergie

Des représentants d'Énergie NB se sont joints au Groupe de travail Atlantica sur la bioénergie, un groupe composé de représentants du gouvernement régional, du secteur, d'organismes fédéraux et régionaux et d'établissements d'enseignement postsecondaire. L'objectif du Groupe de travail était de mieux comprendre les possibilités dans le domaine des produits écologiques à base de bois. Le Groupe a terminé le travail et a été en mesure de mettre en évidence plusieurs possibilités. Énergie NB appuie un processus de torréfaction du bois qui permet de sécher les produits de bois de manière à obtenir une substance semblable au charbon de bois qui peut être brûlée dans les chaudières à charbon. Ce groupe appuie l'industrie forestière de la province, qui est actuellement en difficulté.

Systèmes de gestion environnementale

Nous sommes déterminés à gérer nos activités de manière responsable, soit de manière à réduire au minimum les conséquences sur l'environnement du Nouveau-Brunswick. Nos employés, entrepreneurs et autres intervenants dont le travail peut avoir des conséquences sur l'environnement doivent se conformer aux directives des systèmes de gestion environnementale que nous avons mis en place.

Notre système de gestion environnementale vise l'amélioration permanente au moyen :

- de la planification
- du contrôle opérationnel
- de la vérification interne et externe
- des mesures correctives
- de l'examen annuel de la gestion

Nous apportons des changements positifs chaque jour.

Projets spéciaux

En 2008/09, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives à grande échelle qui nous aident à mieux comprendre comment nous pouvons continuer à réduire notre impact sur l'environnement. Elles sont notamment :

- préparation du document d'inscription aux évaluations environnementales lié au projet proposé de lignes de transport d'électricité de Nepisiguit qui permettra de relier directement la centrale de Nepisiguit Falls au réseau électrique à 69 kV
- mise en œuvre, après avoir obtenu l'approbation du ministère de l'Environnement, du système de filtration de la plate-forme de lavage et des eaux usées au centre de service de Marysville, qui nous permet de laver les gros véhicules, y compris ceux contaminés par l'huile
- fin de la première année du programme de contrôle des répercussions sur l'environnement pour le projet de construction de la ligne internationale de transport, y compris les espèces en péril, les milieux humides, les dispositifs pour éloigner les oiseaux et les travaux de remise en état

La centrale de Belledune produisait 72,580 tonnes d'un sous-produit du charbon, appelé cendres volantes, qui était transporté directement aux sites d'enfouissement spécialement aménagés par Énergie NB. Grâce à un partenariat avec Separation Technologies Canada (STC), nous ne transportons plus ce sous-produit aux sites d'enfouissement, mais nous le vendons à l'industrie du béton.

TARIFS, FIABILITÉ ET SERVICE

Établir des relations avec la clientèle productives et proactives

Tout se fonde sur la confiance. Les clients savent que nous faisons de notre mieux pour nous assurer que nos tarifs soient non seulement concurrentiels, mais aussi les plus bas possibles, que nous continuerons à produire et à fournir l'électricité de manière sûre et que nous essayons de faciliter la vie de nos clients.

Tarifs

Par suite des fluctuations du prix du pétrole au cours de l'année passée, nous avons examiné des méthodes permettant de réduire les coûts en utilisant des carburants de remplacement et des mélanges de combustible.

- En 2008, nous avons effectué des tests à la centrale de Coleson Cove pour examiner la possibilité d'utiliser le coke de pétrole et le mazout lourd pour une des tranches de la centrale. En mars 2009, le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a approuvé notre demande d'évaluation environnementale et l'utilisation de ce mélange de combustibles qui permettra de faire des économies de 20 à 30 pour cent.
- Nous examinons la possibilité d'utiliser des carburants de remplacement à bas prix pour la centrale de Dalhousie, y compris des solutions technologiques qui nous permettront de transformer la centrale de manière à utiliser du coke de pétrole.
- Nous utilisons aussi des mélanges de combustibles à bas prix à la centrale de Belledune.

Après la production, le prix de l'électricité varie énormément sur le marché. Cependant, cela peut être une bonne nouvelle pour nos clients.

Kim McKinley, spécialiste, Commercialisation d'Énergie NB, a dit : *« Notre service de commercialisation de l'énergie ressemble un peu à la bourse. Nous achetons l'électricité à bas prix lorsqu'elle est disponible des réseaux de nos voisins pour l'utiliser au Nouveau-Brunswick. Nous vendons aussi l'électricité à nos voisins lorsque nous avons des excédents. C'est une approche équilibrée qui aide à maintenir des tarifs bas. »*

Nous achetons l'électricité lorsque le prix est inférieur à notre coût de production et nous transférons les économies à nos clients. Si nous avons un excédent d'électricité, nous le vendons et utilisons l'argent pour financer nos activités. Ces transactions permettent de faire un bénéfice annuel et de diminuer les tarifs d'au moins 10 pour cent.

- En 2009, le service de commercialisation de l'énergie a obtenu l'autorisation de faire des transactions commerciales aux États-Unis sans utiliser un tiers comme courtier.
- Au cours des deux premiers mois, nous avons réalisé des économies correspondant au coût d'obtention de l'approbation.

Maintenir des bas tarifs dans les Maritimes et dans la région nord-est des États-Unis est un vrai défi. Nous sommes déterminés à limiter les augmentations de tarifs à trois pour cent pour les deux prochains exercices financiers : 2009-2010 et 2010-2011.

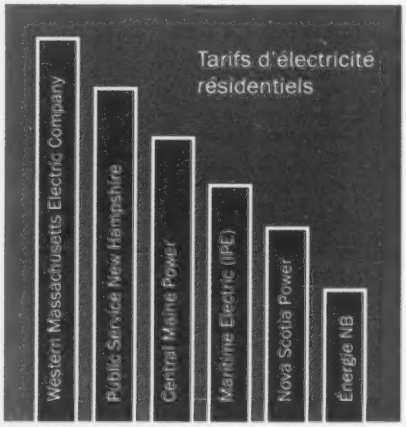

Grâce à une gestion axée sur l'avenir et à un portefeuille de production équilibré, Énergie NB offre un des plus bas tarifs résidentiels du Nord-est.

Fiabilité

Le terme « fiabilité » désigne autant la prévention que les mesures d'intervention en cas de panne d'électricité. Nous contrôlons la croissance de la végétation et les conditions météorologiques pour prévenir les pannes d'électricité et pour être prêts à intervenir en cas de panne. En cas de panne d'électricité, nos employés travaillent rapidement et de manière sécuritaire pour rétablir le service pour nos clients. Ils travaillent dans toutes les conditions pour fournir l'électricité aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Nous avons pris des mesures pour prévenir les pannes d'électricité et pour les gérer efficacement lorsqu'elles se produisent.

Répartition du travail exacte et efficace

Notre système de répartition du travail a été récemment amélioré grâce à la mise en œuvre d'un système numérique de gestion des équipes de travail mobiles. Ce système signale les pannes d'électricité et donne l'emplacement des véhicules et autres détails sur une carte numérique qui nous permet de répartir le travail plus efficacement.

Pendant les pannes d'électricité, les ressources appropriées sont envoyées dans la zone touchée, ce qui permet de réduire les délais et de rétablir l'électricité plus rapidement.

Gestion de la végétation

Énergie NB a mis en place un programme de gestion de la végétation qui :

- contrôle la croissance de la végétation
- encourage des solutions de rechange d'utilisation de terres pour les emprises, par exemple, les plantations de sapins de Noël
- protège les oiseaux migrateurs et leurs nids
- protège les cours d'eau et les milieux humides
- énonce des directives rigoureuses sur l'utilisation d'herbicides

En 2008, les employés et les entrepreneurs d'Énergie NB ont exécuté des travaux d'élagage d'arbres et d'arbustes sur environ 3 000 km de lignes de transport et de distribution manuellement ou en utilisant des équipements. Le programme de gestion de la végétation permet de contrôler la croissance des arbres qui peuvent présenter des risques d'incendie, nuire à la sécurité, empêcher les travaux d'entretien des lignes et causer des pannes d'électricité.

Énergie NB a mis en place un certain nombre d'initiatives pour informer les clients de son programme de gestion de la végétation, y compris des messages téléphoniques ou des cartons à la porte pour aviser les clients des travaux d'élagage, des séances publiques de sensibilisation pendant les travaux d'élagage demandés par les clients et le programme « Le bon arbre au bon endroit » qui donne des conseils aux personnes sur le type d'arbres et d'arbustes qui peuvent être plantés près des lignes électriques.

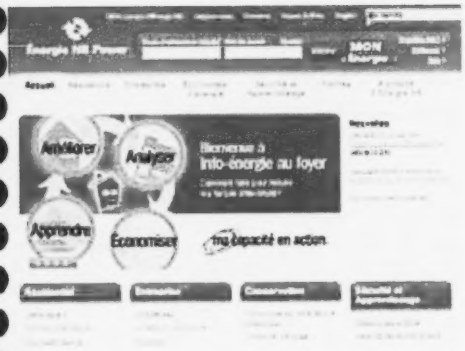

Saviez-vous que

Si chaque client résidentiel d'Énergie NB choisissait la facturation sans papier, nous pourrions sauver 2 200 arbres par an.

Visitez **www.energienb.com** pour vous inscrire.

Service

Relevé des compteurs à distance

Notre programme de relevé des compteurs à distance est une nouvelle initiative qui nous permet de relever environ 50 pour cent des compteurs des clients résidentiels au moyen de la technologie de relevé à distance. Ce programme, qui sera mis au point d'ici 2012, nous permet d'affecter les ressources plus efficacement et de réduire le nombre de ressources nécessaires.

Site Web libre-service

En décembre 2008, Énergie NB a lancé le nouveau site Web libre-service pour les clients. Le site offre aux clients résidentiels la possibilité et la flexibilité de gérer leur compte d'Énergie NB en ligne. Il nous donne aussi les outils pour servir nos clients plus rapidement et efficacement.

Les outils sont notamment :

- Le centre Info-énergie au foyer, qui permet aux clients de créer un profil de l'utilisation d'électricité et de recevoir des conseils pour améliorer l'efficacité énergétique en fonction de leur profil
- L'outil MON compte d'Énergie NB, qui permet aux clients de :
  - consulter les factures et l'historique des paiements
  - faire des paiements et aviser qu'un paiement a été fait
  - consulter l'historique de la consommation
  - modifier les données du compte
  - rechercher des renseignements sur une panne d'électricité en fonction du numéro de compte ou du numéro de téléphone du client

Soutien supplémentaire

Énergie NB a mis en place un certain nombre d'initiatives pour aider les clients pendant l'hiver, notamment le programme Gens de cœur, Cœurs au chaud.

Les agents du centre d'interaction avec la clientèle expliquaient aux clients les critères d'admissibilité au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud de l'Armée du salut, qui aidait les résidents du Nouveau-Brunswick les plus démunis à payer les factures de chauffage pendant l'hiver. Énergie NB a été un des commanditaires du programme et a versé au programme 150 000 $.

La direction s'est engagée à verser une aide financière correspondant à celle versée par les employés et les employés ont donné plus de 7 600 $ au programme en tant que dons personnels ou pendant des campagnes de financement.

En outre, nous avons offert un stimulant financier aux clients qui s'inscrivent à la facturation sans papier. Pour chaque client qui s'est inscrit, nous avons versé 10 $ au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud.

Nous continuons à nous concentrer sur :

- la promotion des régimes de paiements égaux
- la sensibilisation des clients aux directives d'exploitation en hiver
- la promotion de l'outil Info-énergie au foyer

Fiabilité

Le terme « fiabilité » désigne autant la prévention que les mesures d'intervention en cas de panne d'électricité. Nous contrôlons la croissance de la végétation et les conditions météorologiques pour prévenir les pannes d'électricité et pour être prêts à intervenir en cas de panne. En cas de panne d'électricité, nos employés travaillent rapidement et de manière sécuritaire pour rétablir le service pour nos clients. Ils travaillent dans toutes les conditions pour fournir l'électricité aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Nous avons pris des mesures pour prévenir les pannes d'électricité et pour les gérer efficacement lorsqu'elles se produisent.

Répartition du travail exacte et efficace

Notre système de répartition du travail a été récemment amélioré grâce à la mise en œuvre d'un système numérique de gestion des équipes de travail mobiles. Ce système signale les pannes d'électricité et donne l'emplacement des véhicules et autres détails sur une carte numérique qui nous permet de répartir le travail plus efficacement.

Pendant les pannes d'électricité, les ressources appropriées sont envoyées dans la zone touchée, ce qui permet de réduire les délais et de rétablir l'électricité plus rapidement.

Gestion de la végétation

Énergie NB a mis en place un programme de gestion de la végétation qui :

- contrôle la croissance de la végétation
- encourage des solutions de rechange d'utilisation de terres pour les emprises, par exemple, les plantations de sapins de Noël
- protège les oiseaux migrateurs et leurs nids
- protège les cours d'eau et les milieux humides
- énonce des directives rigoureuses sur l'utilisation d'herbicides

En 2008, les employés et les entrepreneurs d'Énergie NB ont exécuté des travaux d'élagage d'arbres et d'arbustes sur environ 3 000 km de lignes de transport et de distribution manuellement ou en utilisant des équipements. Le programme de gestion de la végétation permet de contrôler la croissance des arbres qui peuvent présenter des risques d'incendie, nuire à la sécurité, empêcher les travaux d'entretien des lignes et causer des pannes d'électricité.

Énergie NB a mis en place un certain nombre d'initiatives pour informer les clients de son programme de gestion de la végétation, y compris des messages téléphoniques ou des cartons à la porte pour aviser les clients des travaux d'élagage, des séances publiques de sensibilisation pendant les travaux d'élagage demandés par les clients et le programme « Le bon arbre au bon endroit » qui donne des conseils aux personnes sur le type d'arbres et d'arbustes qui peuvent être plantés près des lignes électriques.

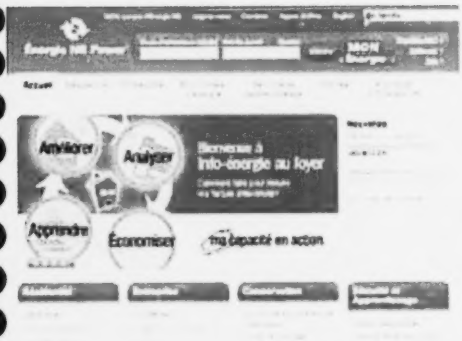

Saviez-vous que

Si chaque client résidentiel d'Énergie NB choisissait la facturation sans papier, nous pourrions sauver 2 200 arbres par an.

Visitez **www.energienb.com** pour vous inscrire.

Service

Relevé des compteurs à distance

Notre programme de relevé des compteurs à distance est une nouvelle initiative qui nous permet de relever environ 50 pour cent des compteurs des clients résidentiels au moyen de la technologie de relevé à distance. Ce programme, qui sera mis au point d'ici 2012, nous permet d'affecter les ressources plus efficacement et de réduire le nombre de ressources nécessaires.

Site Web libre-service

En décembre 2008, Énergie NB a lancé le nouveau site Web libre-service pour les clients. Le site offre aux clients résidentiels la possibilité et la flexibilité de gérer leur compte d'Énergie NB en ligne. Il nous donne aussi les outils pour servir nos clients plus rapidement et efficacement.

Les outils sont notamment :

- Le centre Info-énergie au foyer, qui permet aux clients de créer un profil de l'utilisation d'électricité et de recevoir des conseils pour améliorer l'efficacité énergétique en fonction de leur profil
- L'outil MON compte d'Énergie NB, qui permet aux clients de :
  - consulter les factures et l'historique des paiements
  - faire des paiements et aviser qu'un paiement a été fait
  - consulter l'historique de la consommation
  - modifier les données du compte
  - rechercher des renseignements sur une panne d'électricité en fonction du numéro de compte ou du numéro de téléphone du client

Soutien supplémentaire

Énergie NB a mis en place un certain nombre d'initiatives pour aider les clients pendant l'hiver, notamment le programme Gens de cœur, Cœurs au chaud.

Les agents du centre d'interaction avec la clientèle expliquaient aux clients les critères d'admissibilité au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud de l'Armée du salut, qui aidait les résidents du Nouveau-Brunswick les plus démunis à payer les factures de chauffage pendant l'hiver. Énergie NB a été un des commanditaires du programme et a versé au programme 150 000 $.

La direction s'est engagée à verser une aide financière correspondant à celle versée par les employés et les employés ont donné plus de 7 600 $ au programme en tant que dons personnels ou pendant des campagnes de financement.

En outre, nous avons offert un stimulant financier aux clients qui s'inscrivent à la facturation sans papier. Pour chaque client qui s'est inscrit, nous avons versé 10 $ au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud.

Nous continuons à nous concentrer sur :

- la promotion des régimes de paiements égaux
- la sensibilisation des clients aux directives d'exploitation en hiver
- la promotion de l'outil Info-énergie au foyer

Corporation de portefeuille Énergie NB :
Est responsable de l'orientation stratégique, de la gouvernance, des communications, des finances, des ressources humaines et des services juridiques et partagés

Production Énergie NB :
Exploite et entretient les centrales hydroélectriques, au charbon, au mazout et au diesel

Énergie nucléaire NB :
Exploite et entretient la centrale de Point Lepreau

Transport Énergie NB :
Exploite et entretient le réseau de transport

Distribution et service à la clientèle Énergie NB :
Exploite et entretien le réseau de distribution

Corporation de Coleson Cove Énergie NB :
Exploite la centrale de Coleson Cove

NB Coal Limited :
Exploitation minière approvisionnant en charbon la centrale de Grand Lac

Saviez-vous que

En tant que société de la Couronne, Énergie NB est assujettie à un certain nombre d'examens de ses tarifs d'électricité et de ses activités et initiatives spéciales par des organismes de règlementation, notamment la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

Faits, chiffres et détails intéressants

16 Nombre de centrales

3 194 Puissance installée (MW)

20 397 Longueur totale des lignes de distribution (km)

26 Pourcentage de notre puissance produite par des sources d'énergie renouvelables

2 209 Capacité d'importation (MW)

2 416 Capacité d'exportation (MW)

1 836 Nombre de réverbères remis en état en 2008

150 000$ Montant versé par Énergie NB au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud en 2008

380 682 Nombre de clients (directs et indirects)

6 829 Longueur totale des lignes de transport (km)

525 000 Nombre de poteaux

60 Nombre de lieux de nidification pour le balbuzard pêcheur

68 000 Nombre de réverbères d'Énergie NB

32 Nombre de turbines du premier parc éolien du Nouveau-Brunswick – Kent Hills

23 321 Superficie totale des emprises des lignes de transport (ha)

2 Nombre de fois qu'Énergie NB a été reconnue comme l'un des cent meilleurs employeurs du Canada

2 729 Nombre de personnes qui travaillent pour Énergie NB (y compris NB Coal)

78 Pourcentage des clients résidentiels d'Énergie NB louant des chauffe-eau électriques d'Énergie NB.

38 000 Nombre de lumières de type sentinelle d'Énergie NB

7 600$ Montant versé par les employés au programme Gens de cœur, Cœurs au chaud. Énergie NB a versé le même montant au programme

17 000 Nombre de logements qui peuvent être fournis par le parc éolien de Kent Hills

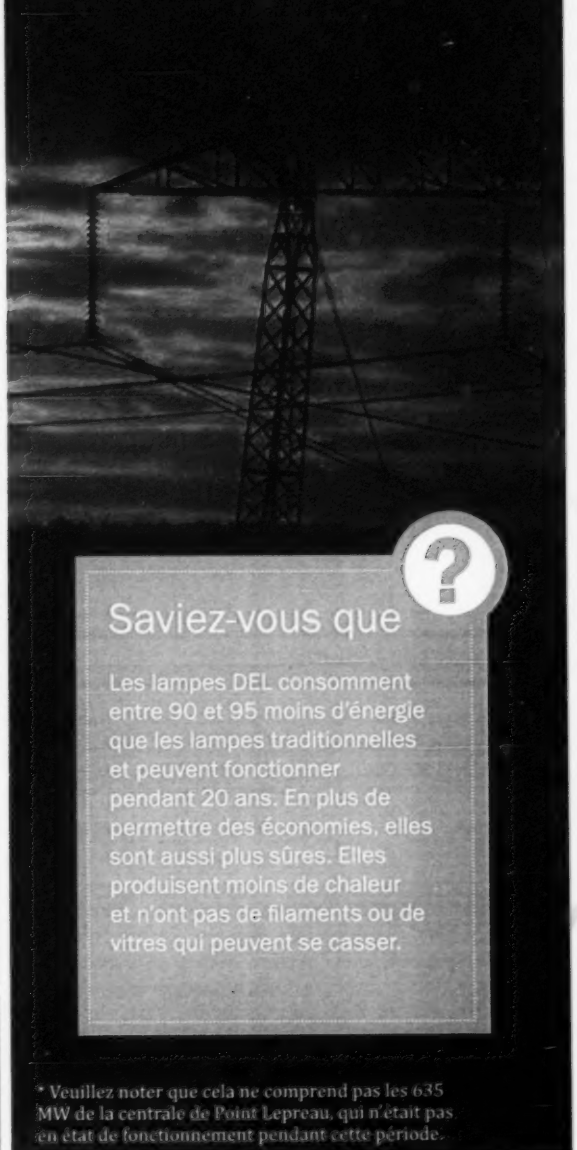

Saviez-vous que

Les lampes DEL consomment entre 90 et 95 moins d'énergie que les lampes traditionnelles et peuvent fonctionner pendant 20 ans. En plus de permettre des économies, elles sont aussi plus sûres. Elles produisent moins de chaleur et n'ont pas de filaments ou de vitres qui peuvent se casser.

* Veuillez noter que cela ne comprend pas les 635 MW de la centrale de Point Lepreau, qui n'était pas en état de fonctionnement pendant cette période.

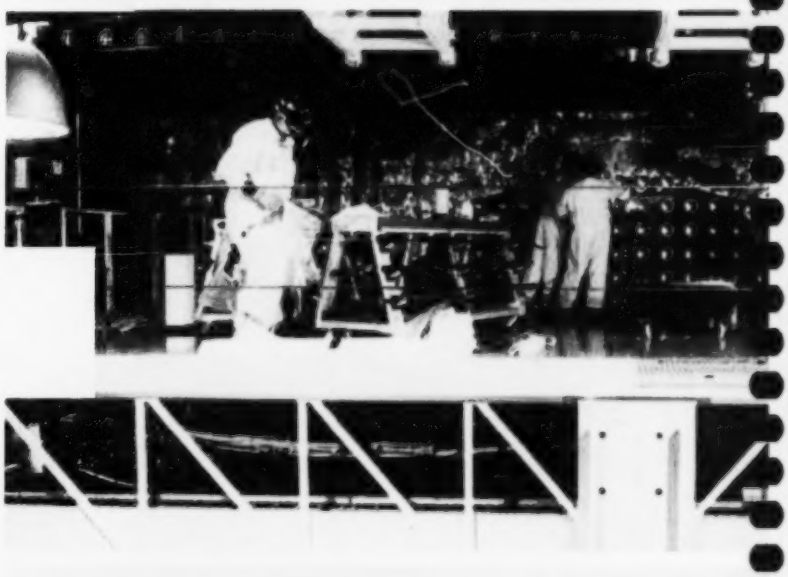

Projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau

Récapitulation et perspectives d'avenir

Énergie NB a une tradition de leadership de l'industrie en matière de fourniture de solutions de production d'énergie écologiques et novatrices. Lancée officiellement en mars 2008, la remise à neuf de l'usine de production de Point Lepreau est la première de ce genre au monde et constitue une solution de rechange rentable à la construction de nouvelles centrales nucléaires.

En dépit des difficultés d'établissement du calendrier, la remise à neuf continue d'être un bon choix pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

Pourquoi?

- **Depuis le début de son exploitation commerciale en 1983, la centrale de Point Lepreau a produit un total cumulatif de plus de 114 000 000 MWh d'électricité, l'équivalent d'environ 162 millions de barils de pétrole, ce qui a permis d'éviter l'émission d'environ 87,75 millions de tonnes de CO_2.**
- **Le projet permettra aux Néo-Brunswickois d'épargner près de 400 millions de dollars sur le coût d'une nouvelle centrale et nous protégera de toute nouvelle réglementation environnementale importante ou de tout prix du carbone qui pourrait être imposé dans l'avenir.**
- **Une fois la remise à neuf terminée, les Néo-Brunswickois peuvent s'attendre à en retirer de 25 à 30 années supplémentaires de production d'électricité fiable accompagnée d'émissions de gaz à effet de serre limitées.**
- **C'est entre autres parce que le rendement de la centrale de Point Lepreau est toujours bon que le prix de l'électricité au Nouveau-Brunswick est demeuré stable tandis que d'autres territoires ont connu des hausses soudaines.**

Parti pris en faveur de la sécurité

Alors que nous atteignons de nouveaux jalons dans le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, Énergie NB a accumulé plus de 3,9 millions d'heures-personnes sans accident avec perte de travail. C'est l'équivalent de 487 500 journées de travail de huit heures pour une seule personne. Et tout au long de ce travail, notre direction, notre personnel et nos entrepreneurs ont travaillé diligemment pour remettre à neuf la station de façon sécuritaire pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

***« Pour me rappeler l'importance de la sécurité, je transporte une photo de mes deux enfants, Lauren et Simon, à l'intérieur de mon casque de protection »,* dit Jason Lowe, qui travaille à l'heure actuelle au projet en tant qu'échafaudeur. *« Ainsi, ils sont avec moi toute la journée »,* dit-il. Jason illustre l'une des valeurs essentielles du projet : il n'y a rien de plus important que de rentrer sain et sauf à la maison.**

Sensibilisation du public à la sécurité

Apprendre @ La Zone des jeux

En collaboration avec les éducateurs et les clients qui se soucient de ce problème, nous avons créé une campagne de sensibilisation pour mieux éduquer et protéger les enfants du Nouveau-Brunswick.

La Zone des jeux de XCord, située à l'adresse https://secure.nbpower.com/fr/gamezone/SignIn.aspx**, offre aux enfants divers jeux interactifs. Pour y jouer, chaque joueur obtient des crédits au départ. Pour gagner d'autres crédits, le joueur doit lire les règles de sécurité et répondre correctement à des questions sur la sécurité en matière d'électricité.**

Ressources pour les éducateurs

Nous offrons aussi des documents éducatifs gratuits aux enseignants et aux élèves. Des membres spécialement formés de l'équipe d'Énergie NB sont disponibles pour visiter les salles de classe de toute la province et faire des présentations ciblées qui ont pour but d'amener les élèves à comprendre et à réduire au minimum les risques de blessure.

Si vous êtes un enseignant du Nouveau-Brunswick et que vous souhaitez qu'on fasse une présentation sur la sécurité à votre classe, appelez le 506-458-4448 durant les heures normales de bureau ou visitez la section sur la sécurité du site Web d'Énergie NB à l'adresse www.energienb.com.

Sécurité des entrepreneurs

La sécurité au travail est une priorité absolue chez Énergie NB. C'est pourquoi nous offrons des services de sécurité aux entrepreneurs qui travaillent au Nouveau-Brunswick.

Ensemble, nous pouvons rendre les lieux de travail plus sûrs en :

- **repérant et marquant le câblage souterrain**
- **coupant l'alimentation des lignes aériennes et en les isolant**
- **haussant les lignes aériennes**
- **affichant des mises en garde dans les zones dangereuses**

Nous contribuons aussi à l'éducation des entrepreneurs au moyen de :

- **présentations**
- **trousses de sensibilisation**
- **partenariats avec d'autres organisations**
- **campagnes de sensibilisation du public**

Des nids douillets

Énergie NB a bâti plus de 60 plates-formes de nidification pour les balbuzards pêcheurs, qui font souvent leurs nids sur les structures de transport. Au total, il y a plus de 200 nids actifs sur notre réseau de transport.

Des visites de surveillance des lignes de transport sont effectuées régulièrement pour repérer les nids problématiques qui peuvent gêner leur bon fonctionnement. Ces nids sont taillés pour préserver l'habitat du balbuzard pêcheur et éviter le contact avec les conducteurs électriques.

Nager avec une échelle

Énergie NB reconnaît l'importance du saumon de l'Atlantique pour nos habitants et notre économie. Pour protéger le cycle de vie de ce poisson, nous avons installé et entretenu des installations de passage du poisson dernier modèle à nos centrales de Mactaquac, de Beechwood, de Tobique Narrows et de Milltown. Ces installations permettent au saumon de traverser en sécurité nos barrages et de poursuivre sa route vers son aire de frai en amont.

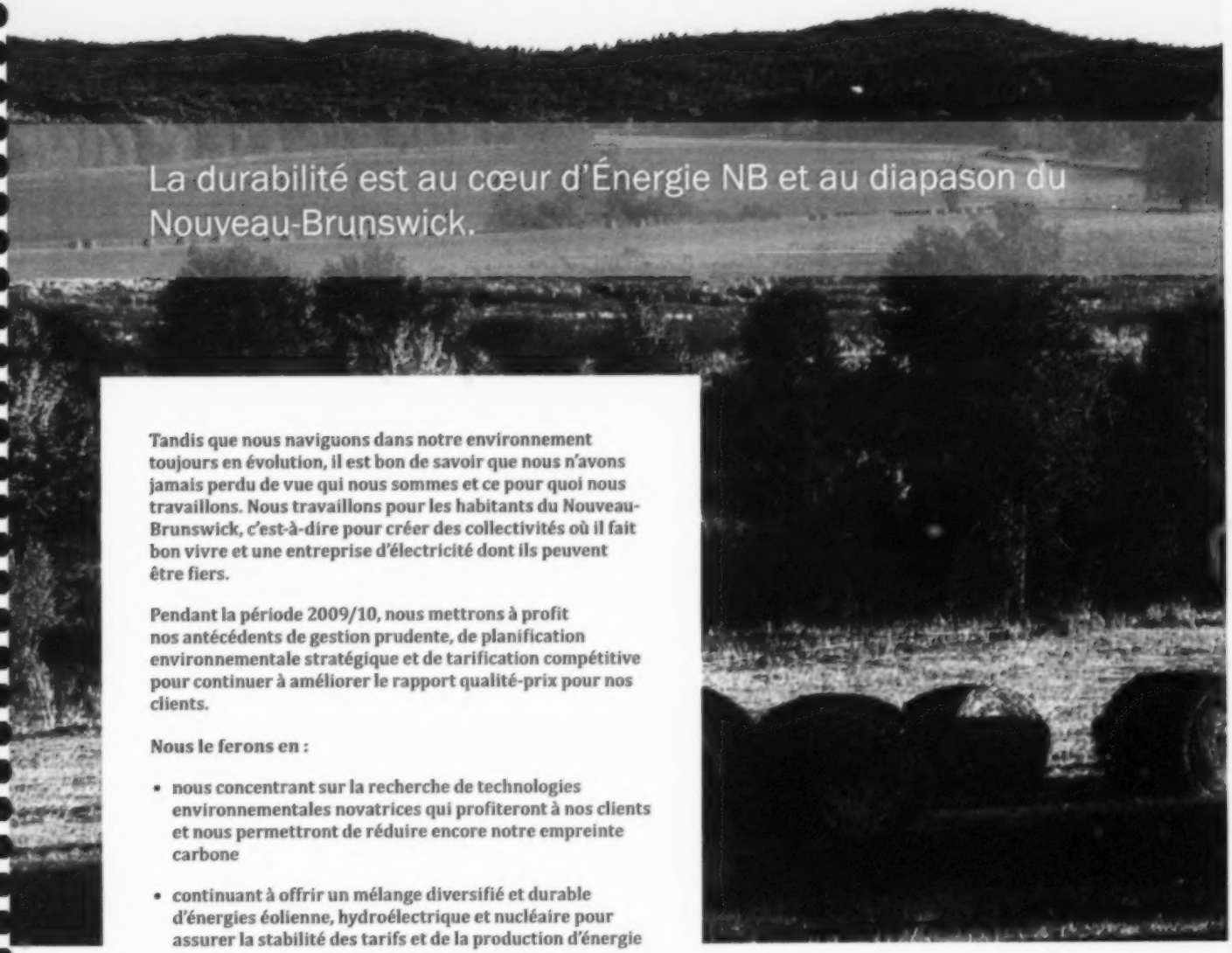

La durabilité est au cœur d'Énergie NB et au diapason du Nouveau-Brunswick.

Tandis que nous naviguons dans notre environnement toujours en évolution, il est bon de savoir que nous n'avons jamais perdu de vue qui nous sommes et ce pour quoi nous travaillons. Nous travaillons pour les habitants du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire pour créer des collectivités où il fait bon vivre et une entreprise d'électricité dont ils peuvent être fiers.

Pendant la période 2009/10, nous mettrons à profit nos antécédents de gestion prudente, de planification environnementale stratégique et de tarification compétitive pour continuer à améliorer le rapport qualité-prix pour nos clients.

Nous le ferons en :

- **nous concentrant sur la recherche de technologies environnementales novatrices qui profiteront à nos clients et nous permettront de réduire encore notre empreinte carbone**
- **continuant à offrir un mélange diversifié et durable d'énergies éolienne, hydroélectrique et nucléaire pour assurer la stabilité des tarifs et de la production d'énergie**
- **continuant à faire croître notre économie en développant les occasions d'affaires au sein de la province**

En fin de compte, nous voulons la même chose que vous : des tarifs bas, une bonne gestion et une entreprise d'électricité qui récompense les collectivités où nous vivons.

ÉTATS FINANCIERS

États financiers complets

Les principales mesures du rendement financier sont fournies dans les pages qui suivent. Nos **états financiers complets pour 2008/09** peuvent être consultés dans la section À propos d'Énergie NB de notre site Web d'entreprise, dans les Publications.

2008/09 : RÉSUMÉ FINANCIER

En dépit des difficultés économiques auxquelles notre région a été confrontée en 2008/09, Énergie NB demeure une source de bonnes nouvelles pour les habitants du Nouveau-Brunswick.

Pour la troisième année consécutive, nous avons réalisé des gains positifs. Nous avons maintenu nos actifs en parfait état et nous avons aidé les Néo-Brunswickois à économiser encore plus d'énergie tout en continuant à offrir certains des plus bas tarifs du nord-est de l'Amérique du Nord.

Pour nous, 2008/09 a été une année où la bonne planification a été favorisée par la chance. Ce fut une excellente année pour la production hydroélectrique et l'hiver a été doux. Et comme nos actifs étaient prêts pour un accroissement de la production, nous avons pu profiter des débouchés offerts par un marché favorable pour acheter et vendre de l'énergie avec profit.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Cela signifie que nous sommes en mesure de limiter les augmentations de tarifs à moins de trois pour cent tandis que certains de nos voisins sont confrontés à des augmentations de plus de dix pour cent. Cela signifie aussi que nous avons les moyens d'investir dans de nouveaux projets comme la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

Incidence des facteurs de rendement financier et d'exploitation

Bon nombre des facteurs qui influent sur le bénéfice avant les impôts échappent à l'emprise de la direction. Ces facteurs créent d'importants écarts de résultats d'un exercice financier à l'autre, étant donné qu'ils ont une incidence sur le coût de production ou la compétitivité des prix dans les marchés d'exportation.

Principales mesures du rendement financier

Rendement financier (en millions)	2008/09	2007/08	2006/07
Bénéfices nets	70 $	89 $	21 $
Flux de trésorerie en provenance de l'exploitation	273 $	316 $	238 $
Dépenses d'investissement	438 $	409 $	287 $
Hausse de la dette	479 $	230 $	84 $
Dépenses (bénéfices) reportés aux fins de réglementation	386 $	(73) $	-

Facteurs qui influencent le rendement financier ou d'exploitation

Il s'agit des facteurs qui influencent la variabilité du bénéfice d'Énergie NB. Le tableau ci-dessous indique comment chaque facteur influence la variabilité du bénéfice et des dépenses.

Facteur	Description
Production d'électricité à partir du mazout lourd	Le mazout lourd, qui est sujet aux fluctuations du marché, représente : • environ 10 à 15 pour cent de l'approvisionnement total • de 15 à 20 pour cent des coûts de combustible et d'électricité achetée. En 2008/09, le marché était plutôt instable en raison du prix du mazout lourd, qui avait atteint un niveau inégalé, soit plus de 110 $/bbl (USD) en juillet 2008, puis qui a chuté de façon spectaculaire en septembre pour finalement atteindre à la fin de l'année environ 40 $/bbl (USD). Pour réduire son exposition à court et à moyen termes aux variations du prix du mazout lourd, le Groupe couvre 18 mois à l'avance ses besoins en mazout lourd prévus pour la province et pour ses exportations garanties.
Taux de change	Énergie NB est exposé à des risques liés aux taux de change en raison des achats de combustible et d'énergie qui se font en devises américaines pour des montants qui dépassent le bénéfice en devises américaines. Au cours de la dernière année, le dollar canadien était plutôt instable. La valeur du dollar canadien comparativement au dollar américain est passée de 1,00 en mai 2008 à 0,77 en mars 2009. Cette instabilité a été observée surtout à l'automne 2008. Énergie NB conclut des contrats d'achat 18 mois à l'avance pour les besoins en devises américaines, déduction faite des revenus prévus en devises américaines.
Production d'électricité à partir du charbon	Représente : • environ de 20 à 25 pour cent de la production totale, et • de 15 à 20 pour cent des coûts de combustible et d'électricité achetée. Ceci a beaucoup augmenté au cours de la dernière année. Le charbon est acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres d'une année ou deux.
Contrats d'électricité produite au gaz naturel achetée	Représente : • environ de 5 à 10 pour cent de la production totale, mais • environ de 15 à 20 pour cent des coûts du combustible et d'électricité achetée. Étant donné que le prix des contrats d'électricité d'Énergie NB est fondé en partie sur le prix du gaz naturel, pour gérer cette exposition, le Groupe conclut des contrats d'achat 18 mois à l'avance.

Achats à court terme d'énergie

Représente :
- environ de 20 à 25 pour cent des besoins de production totale
- environ de 35 à 40 pour cent des coûts du combustible et d'électricité achetée.

Selon le prix mondial du pétrole, de l'énergie à faible coût est achetée pour remplacer la production interne au mazout. Énergie NB conclut des contrats d'achat pour couvrir ses besoins prévus en énergie 18 mois à l'avance.

Marges à l'extérieur de la province

La place du Groupe dans le marché régional de l'énergie dépend des prix. Normalement,
- l'énergie produite à moindre coût est utilisée dans la province et,
- l'énergie à coût plus élevé, souvent produite avec du mazout lourd, et qui n'est concurrentielle sur les marchés de l'extérieur de la province que si son coût marginal est inférieur à ceux du marché, peut être vendue à l'extérieur de la province.

Les prix du marché dépendent du coût de la production à partir du gaz naturel. La quantité d'énergie vendue par Énergie NB dépend du rapport entre
- le prix mondial de gaz naturel et
- celui du mazout lourd.

Le groupe fixe les marges quand il vend à l'avance, lorsqu'il n'est pas limité par les conditions d'exploitation.

Production hydroélectrique

Il s'agit du combustible le moins cher utilisé par Énergie NB pour produire de l'électricité. Elle représente généralement de 15 à 20 pour cent de la production totale. Le tableau ci-dessous indique comment les niveaux d'eau peuvent augmenter ou baisser les coûts de production.

Lorsque les niveaux d'eau sont	alors Énergie NB
plus bas que prévus	*utilise d'autres carburants plus chers pour pallier la carence, ce qui augmente les coûts de production.*
plus hauts que prévus	*réduit l'utilisation de carburants coûteux, d'où une réduction des coûts de production.*

La production nette d'hydroélectricité cours des dix dernières années est passée de 70 à 120 pour cent de la moyenne à long terme.

Production d'énergie nucléaire

Durant les années précédentes, la production nucléaire représentait jusqu'à 25 pour cent de la production totale par l'entremise de la centrale de Point Lepreau, dont l'exploitation efficace est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB.

Le 28 mars 2008, la centrale de Point Lepreau a entamé des travaux de remise à neuf pour une durée de 18 mois. Il n'y a pas eu de production nucléaire en 2008/09.

Les coûts additionnels de la production d'énergie et les coûts non incorporables engagés durant l'arrêt sont portés au débit d'un compte de report (pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section sur les reports réglementaires).

Autres faits saillants

En 2008/09, Énergie NB :

- a atteint une marge d'exploitation de 15 pour cent comparativement à 17 pour cent en 2007/08
- a connu un bénéfice avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices de 104 millions de dollars comparativement aux 138 millions de dollars en 2007/08
- a établi une augmentation moyenne des tarifs de 3,0 pour cent, le 1er avril 2008
- a atteint une disponibilité équivalente de la production thermique de 87 pour cent comparativement à 81 pour cent en 2007/08, malgré les défis posés par plusieurs indisponibilités fortuites dans les centrales thermiques
- a connue une production hydroélectrique qui dépassait de 17 pour cent sa moyenne à long terme comparativement à 4 pour cent en 2007/08
- a investi 265 millions de dollars dans la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau
- a reporté 234 millions de dollars des coûts liés à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau qui seront amortis au cours de la vie de la centrale remise à neuf (conformément à la loi)
- a connu une réduction de la charge en raison de la fermeture de grandes sociétés industrielles
- a subi des dommages dans sa centrale de Grand-Sault et dans les actifs du réseau de transport connexes à la suite d'une inondation au printemps 2008
- a géré des risques financiers et une instabilité de marché grâce à son programme d'opération de couverture
- a reçu des produits de combustible dans le cadre du règlement de la poursuite contre Petroleos de Venezuela S.A.(PDVSA), qui fournit environ 29 millions de dollars annuellement pour le reste de la vie de la centrale de Coleson Cove, ce qui permet à Énergie NB de réduire son augmentation de taux de 25 pour cent.

Facteurs contribuant aux écarts de bénéfice

Une baisse de la marge brute de 55 millions de dollars était un important facteur contribuant aux écarts d'un exercice à l'autre des bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices. Les principaux facteurs contribuant à la baisse de la marge brute sont :

- des bénéfices plus faibles pour la province en raison de la charge plus faible provoquée par la fermeture des portes de grands clients industriels, et un climat plus chaud
- des prix plus élevés de production et d'achat d'énergie
- des bénéfices provenant de l'extérieur de la province plus faibles en raison de volumes plus faibles. Ces facteurs sont contrebalancés par :
    - des niveaux d'eau plus élevés en 2008/09, avec une moyenne à long terme de 117 pour cent comparativement à une moyenne à long terme de 104 pour cent en 2007/08
    - des tarifs plus élevés à l'intérieur de la province en raison de l'établissement d'une augmentation moyenne approuvée de 3,0 pour cent et des prix moyens d'exportation plus élevés.

D'autres facteurs importants ont également contribué à la baisse d'un exercice à l'autre des bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, notamment :

- les bénéfices de 2007/08 comprenaient le règlement de la poursuite contre PDVSA de 29 millions de dollars
- la hausse des dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2008/09

Ces facteurs sont en partie contrebalancés par une charge d'amortissement et des frais de crédit plus faibles.

Changement dans l'encaisse

En 2008/09, l'encaisse d'exploitation a diminué de 43 millions de dollars à 273 millions de dollars en raison d'une baisse des bénéfices nets et de l'amortissement.

Changement du niveau d'endettement

La dette du Groupe Énergie NB a augmenté de 479 millions de dollars en 2008/09. Cette augmentation est attribuable aux exigences financières du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau et du report connexe.

Ratios et pourcentages financiers

Ratios et pourcentages financiers	2008/09	2007/08	2006/07
Marge d'exploitation	15 %	17 %	13 %
Encaisse d'exploitation/Dépenses d'investissement	0,62	0,77	0,83
Encaisse d'exploitation/dette totale	0,07	0,09	0,07
Dépenses d'investissement/Valeur comptable nette des bâtiments, des installations et du matériel	12 %	12 %	8 %
Pourcentage de la dette dans la structure du capital	93 %	91 %	93 %
Ratio de couverture des intérêts[1]	1,28	1,60	1,03

[1]Le ratio de couverture des intérêts est défini comme étant les frais de financement redressés (les frais de financement, déduction faite des intérêts créditeurs, des transactions de change comptabilisées, des frais de gestion du portefeuille de la dette, des intérêts pendant la construction, de l'amortissement des escomptes sur les débentures et de l'amortissement des intérêts reportés) divisés par le bénéfice redressé avant les intérêts et les impôts (le bénéfice avant les intérêts et les impôts, déduction faite des frais de gestion du portefeuille de la dette et des produits des placements). La Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick (CESP) juge cette formule convenable.

Mesurer les facteurs du rendement financier et d'exploitation

Le tableau ci-dessous décrit les facteurs qui contribuent aux écarts de bénéfices d'Énergie NB. Les prix cités dans ce tableau sont non couverts.

Facteurs financiers et d'exploitation qui sous-tendent les écarts	2008/09	2007/08	2006/07
Facteurs financiers et d'exploitation qui sous-tendent les écarts. Fourchette des prix de mazout lourd (dollar US / bbl Platt's NY 3 per cent) tout au long de l'année *« Platt's NY 3 per cent » est un indice de référence des prix de combustibles présenté par le principal service de présentation des prix de référence. Platt's NY 3 per cent se rapporte au niveau de soufre dans le mazout lourd en fonction duquel Énergie NB fait des comparaisons.*	27 $ - 112 $	42 $- 75 $	34 $- 52 $
Intervalle du dollar canadien tout au long de l'année (équivalent en dollars américains) *Taux de change : Taux auquel une monnaie peut être échangée contre une autre.*	0,77 $ - 1,02 $	0,86 $ - 1,09 $	0,84 $ - 0,91 $
Prix du marché moyens du charbon selon l'International Coal Report ($ US / tonne) *L'« International Coal Report » contient des nouvelles et des analyses sur les marchés internationaux de charbon à chaudière et de charbon à coke, y compris des évaluations des principaux marchés et des prix de référence en vue du commerce du charbon dans les marchés de l'Atlantique et du Pacifique. Le rapport contient aussi des données sur la navigation commerciale, les appels d'offres et les contrats, et examine les prix du disponible pour les principaux prix de repère du charbon physique dans les marchés de l'Atlantique et du Pacifique aux fins de livraison à échéance éloignée.*	117,94 $	96,12 $	60,27 $
Fourchette des prix du gaz naturel ($ US / mmbtu) tout au long de l'année *Mmbtu = 1 million de BTU (British Thermal Units)*	3,60 $ - 13,60 $	5,40 $ - 10,20 $	4,20 $ - 8,90 $
Prix moyens de pointe de la Nouvelle-Angleterre (US $/ MWh) *Le « prix de pointe » est le prix de l'électricité quand la demande est à son maximum.*	81,91 $	75,77 $	66,91 $
Production hydroélectrique nette comme pourcentage de la moyenne à long terme ***La production nette** est la quantité d'électricité produite par une centrale, qui est transmise et distribuée aux fins d'utilisation par les consommateurs et est le résultat de la production brute moins l'électricité consommée par la centrale elle-même.* ***La moyenne à long terme** d'hydroélectricité est la quantité d'électricité qui peut être éventuellement produite avec un débit fluvial courant à une période de relevé donnée (celle d'Énergie NB est de 1954 à 1994).*	117 %	104 %	117 %
Facteur de capacité nette de la centrale de Point Lepreau *Le facteur de capacité d'une centrale est le rapport entre la production réelle d'une centrale au cours d'une période de temps donnée et sa production si elle fonctionnait à pleine capacité durant cette période.*	-	72,8 %*	78,2 %*

**Réviser le 16 février 2010.*

POINTS DE RÉFÉRENCE NATIONAUX

APERÇU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2008

Le programme d'engagement et de responsabilité en environnement (ERE) a été lancé en 1997 par les membres des services d'électricité de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) en tant qu'initiative environnementale à l'échelle du secteur. Le programme a démontré l'engagement de l'industrie envers l'amélioration du rendement environnemental et la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale pour les services publics membres. Énergie NB a été un participant actif et motivé au programme et a aidé à intégrer ce programme au Programme d'électricité durable de l'ACÉ.

Le lancement du Programme d'électricité durable est le début d'un processus à long terme de modification des méthodes de gestion du secteur de l'électricité. L'industrie considère que le développement durable est tellement important que la participation à ce programme est une condition d'adhésion à l'ACÉ. En offrant l'électricité durable, le secteur de l'électricité s'engage envers les intervenants à améliorer continuellement le rendement en matière de développement durable et à rendre compte des progrès de manière transparente et en temps opportun.

Environnement	ACÉ	Énergie NB
Total des émissions brutes annuelles de SO_2 (tonnes)	422 112	21 780
Masse brute de SO_2 émise par unité de production nette d'origine fossile (g/kWh)	4,04	3,06
Totale des émissions brutes annuelles de NO_x (tonnes)	185 552	12 330
Masse brute de NO_x émise par unité de production nette d'origine fossile (g/kWh)	1,76	1,73
Totale des émissions brutes annuelles de PM_{10} (tonnes)	10 542	609,4
Totale des émissions brutes annuelles de $PM_{2,5}$ (tonnes)	5 253	513,4
Totale des émissions brutes annuelles de mercure (kilogrammes)	1 736	44
Masse brute de mercure émise par unité de production nette d'origine fossile (kg/TWh)	16,60	6,18
Total en dollars des amendes pendant l'année en question ($)	0	0
Nombre de déversements prioritaires	67	0
Totale des émissions brutes annuelles directes de CO_2éq par unité de production nette d'origine fossile (tonnes)	98 896 801	6 170 000
Masse brute de CO_2 éq émise par unité de production nette d'origine fossile (kg/kWh)	0,94	0,867
Masse brute de CO_2 éq émise par unité de production nette du parc (kg/kWh)	0,29	0,532
Total en kg de SF_6 utilisé pour l'entretien (remplissage)	6 859	31,5
Quantité totale de substances à haute teneur de BPC en entreposage (tonnes)	20	0
Quantité totale de substances à faible teneur de BPC en entreposage (tonnes)	1 144	0
Entreprises dont le SGE est conforme aux normes de l'ISO (%)	88	100 (8 des 8 SGE du groupe d'Énergie NB)

Société	ACÉ	Énergie NB
Fréquence de toutes les blessures et les maladies (blessures par 200 000 heures)	2,88	0,92
Fréquence des blessures et des maladies avec perte de travail (blessures avec perte de travail par 200 000 heures)	0,83	0,04
Gravité des blessures avec perte de travail (jours civils perdus par 200 000 heures)	21	0,84
Entreprises ayant des programmes d'instruction du public (%)	96	100 (Oui)
Entreprises ayant un processus pour réagir aux préoccupations des intéressés (%)	93	100 (Oui)
Entreprise ayant des procédures pour assurer la consultation ou l'engagement des communautés autochtones au début de la planification et de l'aménagement des projets	69	100 (Oui)
Entreprises ayant un groupe d'Affaires autochtones ou des postes de haut niveau de conseiller en affaires autochtones (%)	64	100 (Oui)
Entreprises ayant des partenariats ou des relations d'affaires avec les communautés autochtones (%)	69	100 (Oui)

Économie	ACÉ	Énergie NB
Valeur totale des dons de l'entreprise aux œuvres de charité (millions de $)	22	Données non disponibles[1]
Total des économies d'énergie annuelles grâce à l'efficacité (MWh/an)	129 236	Données non disponibles[2]
Total des économies d'énergie grâce aux programmes de gestion de la demande (MWh)	689 837	Données non disponibles[3]
Totale des dépenses en immobilisations sur les infrastructures de production neuves ou remises à neuf (milliards de $/an)	3,1	0,334
Totale des dépenses en immobilisations sur les infrastructures de transport neuves ou remises à neuf (milliards de $/an)	1,5	0,027
Totale des dépenses en immobilisations sur les infrastructures de distribution neuves ou remises à neuf (milliards de $/an)	2,0	0,045
Indexe de la durée moyenne des pannes du réseau (SAIDI) (durée en heures)	6,28	6,85
Indexe de la fréquence moyenne des pannes du réseau (SAIFI) (pannes par client)	2,34	2,72

Notes:

1. Le chiffre n'est pas facilement disponible en raison du format actuel de la balance de vérification.

2. Une étude à la centrale de Belledune a démontré que les occasions d'amélioration à l'avenir seraient minimes à cause du haut niveau d'adoption des meilleures pratiques techniques et de gestion. Transport et Distribution élaborent des plans de réduction des pertes aux postes et aux sous-stations, mais cette activité est toujours à ses débuts. Énergie NB reconnaît que nos installations et notre parc de plus de 600 véhicules routiers contribuent aux GES. Énergie NB donnera l'exemple et réduira notre consommation d'énergie, avec les GES associés, de ces composants de nos activités. Jusqu'à ici, des inventaires et des vérifications énergétiques ont été achevés à 60 % de nos installations.

3. Énergie NB et son partenaire, Efficacité Nouveau-Brunswick, font la promotion des mesures d'efficacité énergétique dans les secteurs résidentiels, communautaires et commerciaux du Nouveau-Brunswick. http://www.efficiencynb.ca/enb-fr/home.jsp.

ÉTATS FINANCIERS
2008/09

Introduction

La discussion et l'analyse de gestion passe en revue les résultats financiers et d'exploitation pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2009, comparativement à l'exercice précédent. La présente section doit être lue parallèlement aux états financiers cumulés et aux notes afférentes, aussi bien que l'aperçu statistique.

DISCUSSION ET ANALYSE DE GESTION

Entreprises identifiées dans les états financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes de la Corporation de portefeuille Énergie NB et ceux de ses sociétés d'exploitation :

- **La Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick (Production Énergie NB), qui comprend**
  - **La Corporation de Coleson Cove Énergie Nouveau-Brunswick (Coleson Cove),**
  - **NB Coal Limited (NB Coal)**
- **La Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (Énergie nucléaire NB)**
- **La Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (Transport Énergie NB)**
- **La Corporation de distribution et de service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (Distribution Énergie NB),**

Collectivement, on les désigne sous l'appellation Énergie NB, Groupe Énergie NB, le groupe ou la Corporation.

Contenu de la discussion et de l'analyse de gestion

Sujets	Buts
Facteurs de rendement financier et d'exploitation	Description de l'incidence des facteurs contribuant aux écarts de bénéfice.
Rendement financier	Description des résultats financiers importants de l'année.
Activités importantes	Mettre en évidence les activités importantes ayant eu une incidence sur le bilan et sur les recettes au cours de la dernière année.
Résultats financiers d'exploitation	Description des résultats financiers d'exploitation de 2008/09, y compris l'analyse de l'écart d'un exercice financier à l'autre.
Reports réglementaires	Description de l'incidence des reports réglementaires.
Instruments financiers	Décrit l'incidence des instruments financiers sur les résultats financiers.
Liquidités et ressources en capital	Description des changements apportés en matière de liquidité et de ressources en capital.
Conventions comptables essentielles	Description des modifications apportées aux politiques comptables et de leur incidence.
Principales estimations comptables	Description des estimations calculées et de leur incidence sur le bénéfice.

Introduction

La présente section décrit la raison pour laquelle les bénéfices avant les impôts du Groupe Énergie NB sont sujets à d'importants écarts dans le cours normal de l'exploitation.

FACTEURS DE RENDEMENT FINANCIER ET D'EXPLOITATION

Incidence des facteurs de rendement financier et d'exploitation

Bon nombre des facteurs qui influent sur le bénéfice avant les impôts échappent à l'emprise de la direction. Ces facteurs créent d'importants écarts de résultats d'un exercice à l'autre, étant donné qu'ils ont une incidence sur le coût de production ou la compétitivité des prix dans les marchés d'exportation.

Facteurs qui influent sur le rendement financier ou d'exploitation

Il s'agit des facteurs qui influent sur la variabilité du bénéfice d'Énergie NB. Le tableau ci-dessous indique comment chaque facteur influence la variabilité du bénéfice et des dépenses.

Facteur	Description
Production d'électricité à partir du mazout lourd	Le mazout lourd, qui est sujet aux fluctuations du marché, représente • environ de 10 à 15 % de l'approvisionnement total, • de 15 à 20 % des coûts de combustible et d'électricité achetée. En 2008/09, le marché était plutôt instable en raison du prix du mazout lourd, qui avait atteint un niveau inégalé, soit plus de 110 $/bbl (USD) en juillet 2008, puis qui a chuté de façon spectaculaire en septembre pour finalement atteindre à la fin de l'année environ 40 $/bbl (USD). Pour réduire son exposition à court et à moyen termes aux variations du prix du mazout lourd, le Groupe couvre 18 mois à l'avance ses besoins en mazout lourd prévus pour la province et pour ses exportations garanties.
Taux de change	Énergie NB est exposé à des risques liés aux taux de change quand les achats de combustible et d'énergie, qui se font en devises américaines, dépassent le bénéfice en devises américaines. Au cours de la dernière année, le dollar canadien était plutôt instable. La valeur du dollar canadien comparativement au dollar américain est passé de 1,00 en mai 2008 à 0,77 en mars 2009. Cette instabilité a été observée surtout à l'automne 2008. Énergie NB conclu des contrats d'achat 18 mois à l'avance pour les besoins en devises américaines, déduction faite des revenus prévus en devises américaines.
Production d'électricité à partir du charbon	Représente • environ de 20 à 25 % de la production totale, • de 15 à 20 % des coûts de combustible et d'électricité achetée. Ceci a beaucoup augmenté au cours de la dernière année. Le charbon est acheté au moyen de contrats attribués à la suite d'appels d'offres d'une année ou deux.
Contrats d'électricité achetée produite au gaz naturel	Représente • environ de 5 à 10 % de la production totale, mais • environ de 15 à 20 % des coûts du combustible et d'électricité achetée. Étant donné que le prix des contrats d'électricité d'Énergie NB est fondé en partie sur le prix du gaz naturel, pour gérer cette exposition, le Groupe conclut des contrats d'achat 18 mois à l'avance.

Facteur	Description
Achats à court terme d'énergie	Représente • environ de 20 à 25 % des besoins d'approvisionnement totale, • environ de 35 à 40 % des coûts du combustible et d'électricité achetée. Selon le prix mondial du pétrole, de l'énergie à moindre coût est achetée pour remplacer la production interne au mazout. Énergie NB conclut des contrats d'achat pour couvrir ses besoins prévus en énergie 18 mois à l'avance.
Marges à l'extérieur de la province	La place du Groupe dans le marché régional de l'énergie dépend des prix. Normalement, • l'énergie produite à moindre coût est utilisée dans la province et • l'énergie à coût plus élevée, souvent produite avec du mazout lourd, et qui n'est concurrentielle aux marchés de l'extérieur de la province que si son coût marginal est inférieur à ceux du marché, peut être vendue à l'extérieur de la province. Les prix du marché dépendent du coût de la production à partir du gaz naturel. La quantité d'énergie vendue par Énergie NB dépend plus ou moins du rapport entre • le prix mondial de gaz et • celui du mazout lourd. Le groupe fixe les marges quand il vend à l'avance, lorsqu'il n'est pas limité par les conditions d'exploitation.
Production hydroélectrique	Il s'agit du combustible le moins cher utilisé par Énergie NB pour produire de l'électricité. Elle représente généralement de 15 à 20 % de la production totale. Le tableau ci-dessous indique comment les niveaux d'eau peuvent augmenter ou baisser les coûts de production. **Lorsque les niveaux d'eau sont** — **Énergie NB** *plus bas que prévus* — *utilise d'autres carburants plus chers pour pallier la carence, ce qui augmente les coûts de production.* *plus hauts que prévus* — *réduit l'utilisation de carburants coûteux, d'où une réduction des coûts de production.* La production nette d'hydroélectricité comme pourcentage de la moyenne à long terme au cours des dix dernières années est passé de 70 à 120 % de la moyenne à long terme.
Production d'énergie nucléaire	Durant les années précédentes, la production nucléaire représentait jusqu'à 25 % de la production totale par l'entremise de la centrale de Point Lepreau, dont l'exploitation efficace est essentielle au bon rendement financier d'Énergie NB. Le 28 mars 2008, la centrale de Point Lepreau a entamé des travaux de remise à neuf pour une durée de 18 mois. Il n'y a pas eu de production nucléaire en 2008/09. Les coûts additionnels de la production d'énergie et les coûts non incorporables engagés durant l'arrêt sont portés au débit d'un compte de report (pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section sur les reports réglementaires).

Mesurer les facteurs du rendement financier et d'exploitation

Le tableau ci-dessous décrit les facteurs qui contribuent aux écarts de bénéfices d'Énergie NB. Les prix cités dans ce tableau sont non couverts.

Facteurs financiers et d'exploitation qui sous-tendent les écarts	2008/09	2007/08	2006/07
Fourchette des prix de mazout lourd (dollar US / bbl Platt's NY 3 per cent) tout au long de l'année *Platt's NY 3 per cent est un indice de référence des prix de combustibles présenté par le principal service de présentation des prix de référence. Platt's NY 3 per cent fait allusion au niveau de soufre dans le mazout lourd en fonction duquel Énergie NB fait des comparaisons.*	De 27 à 112 $	De 42 à 75 $	De 34 à 52 $
Intervalle du dollar canadien tout au long de l'année (équivalent en dollars américains) *Taux de change : Taux auquel une monnaie peut être échangée contre une autre.*	De 0,77 à 1,02 $	De 0,86 à 1,09 $	De 0,84 à 0,91 $
Prix du marché moyens du charbon selon le rapport international sur le charbon ($ US / tonne) *Le rapport international sur le charbon contient des nouvelles et des analyses sur les marchés internationaux de charbon à chaudière et de charbon à coke, y compris des évaluations des principaux marchés et des prix de référence en vue du commerce du charbon dans les marchés de l'Atlantique et du Pacifique. Le rapport contient aussi des données sur la navigation commerciale, les appels d'offres et les contrats, et examine les prix du disponible pour les principaux prix de repère du charbon physique dans les marchés de l'Atlantique et du Pacifique aux fins de livraison à échéance éloignée*	117,94 $	96,12 $	60,27 $
Fourchette des prix du gaz naturel ($ US / mmbtu) tout au long de l'année *Mmbtu = 1 million de BTU (British Thermal Units)*	De 3,60 à 13,60 $	De 5,40 à 10,20 $	De 4,20 à 8,90 $
Prix moyens en pointe de la Nouvelle-Angleterre (US $/ MWh) *Le « prix en pointe » est le prix de l'électricité quand la demande est à son maximum.*	81,91 $	75,77 $	66,91 $
Production hydroélectrique nette comme pourcentage de la moyenne à long terme *La production nette est la quantité d'électricité produite par une centrale, qui est transportée et distribuée aux fins d'utilisation par les consommateurs et est le résultat de la production brute moins l'électricité consommée par la centrale elle-même.* *La moyenne à long terme d'hydroélectricité est la quantité d'électricité qui peut être éventuellement produite avec un débit fluvial courant à une période de relevé donnée (celle d'Énergie NB est de 1954 à 1994)*	117 %	104 %	117 %
Facteur de capacité nette de la centrale de Point Lepreau *Le facteur de capacité d'une centrale est le rapport entre la production réelle d'une centrale au cours d'une période de temps donnée et sa production si elle fonctionnait à pleine capacité durant ce temps.*	-	72,8 %*	78,2 %*

*Réviser le 16 février 2010.

Introduction

La présente section donne un aperçu du rendement financier du Groupe Énergie NB pour l'exercice financier.

RENDEMENT FINANCIER

Signification

Ceci montre à quel point le Groupe Énergie NB respecte son mandat de fournir aux Néo-Brunswickois de l'électricité tout en maintenant un bénéfice modeste.

Mesures importantes du rendement financier

Rendement financier (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Bénéfices nets	70 $	89 $	21 $
Flux de trésorerie en provenance de l'exploitation	273 $	316 $	238 $
Dépenses d'investissement	438 $	409 $	287 $
Hausse de la dette	479 $	230 $	84 $
Dépenses (bénéfices) reportés aux fins de réglementation	386 $	(73) $	-

Ratios et pourcentages financiers

Ratios et pourcentages financiers	2008/09	2007/08	2006/07
Marge d'exploitation	15 %	17 %	13 %
Encaisse d'exploitation/dépenses d'investissement	0,62	0,77	0,83
Encaisse d'exploitation/dette totale	0,07	0,09	0,07
Dépenses d'investissement/Valeur comptable nette des bâtiments, des installations et du matériel	12 %	12 %	8 %
Pourcentage de la dette dans la structure du capital	93 %	91 %	93 %
Ratio de couverture des intérêts[1]	1,28	1,60	1,03

[1] Le ratio de couverture des intérêts est défini comme étant les frais de financement redressés (les frais de financement, déduction faite des intérêts créditeurs, des transactions de change comptabilisées, des frais de gestion du portefeuille de la dette, des intérêts pendant la construction, de l'amortissement des escomptes sur les débentures et de l'amortissement des intérêts reportés) divisés par le bénéfice redressé avant les intérêts et les impôts (le bénéfice avant les intérêts et les impôts, déduction faite des frais de gestion du portefeuille de la dette et des produits des placements), comme la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) le trouve convenable.

En 2008/09, le Groupe Énergie NB

- a connu un bénéfice net de 70 millions de dollars comparativement à 89 millions de dollars en 2007/08
- a connu un bénéfice avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices de 104 millions de dollars comparativement à 138 millions de dollars en 2007/08
- a atteint une marge d'exploitation de 15 % comparativement à 17 % en 2007/08
- a établi une augmentation moyenne des tarifs de 3,0 %, le 1er avril 2008, ce qui a rehaussé les produits de 37 millions de dollars
- a atteint une disponibilité équivalente de la production thermique de 87 % comparativement à 81 % en 2007 2008, malgré les défis posés par plusieurs indisponibilités fortuites dans les centrales thermiques
- a vu la production hydroélectrique dépasser de 17 % sa moyenne à long terme, comparativement à 4 % en 2007/08
- a investi 265 millions de dollars dans la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau
- a reporté 234 millions de dollars des coûts liés à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau qui seront amortis au cours de la vie de la centrale remise à neuf (conformément à la loi)
- a connu une réduction de la charge en raison de la fermeture de grandes sociétés industrielles
- a subi des dommages dans sa centrale de Grand-Sault et dans les actifs du réseau de transport connexes à la suite d'une inondation au printemps 2008
- a géré des risques financiers et une instabilité de marché grâce à son programme d'opération de couverture
- a reçu des produits de combustible dans le cadre du règlement de la poursuite contre PDVSA.

Facteurs importants contribuant aux écarts de bénéfice d'un exercice à l'autre

Une baisse de la marge brute de 55 millions de dollars était un important facteur contribuant aux écarts d'un exercice à l'autre des bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices. Les principaux facteurs contribuant à la baisse de la marge brute sont :

- des bénéfices plus faibles pour la province en raison de la charge plus faible provoquée par la fermeture des portes de grands clients industriels, et un climat plus chaud
- des prix plus élevés de production et d'achat d'énergie
- des bénéfices provenant de l'extérieur de la province plus faibles en raison de volumes plus faibles

Ces facteurs sont contrebalancés par

- des niveaux d'eau plus élevés en 2008/09, à 117 % de la moyenne à long terme de comparativement à 104 % de la moyenne à long terme en 2007/08
- des tarifs plus élevés à l'intérieur de la province en raison de l'établissement d'une augmentation moyenne approuvée de 3,0 % et des prix moyens d'exportation plus élevés

D'autres facteurs importants ont également contribué à la baisse d'un exercice à l'autre des bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts, notamment :

- les bénéfices de 2007/08 comprenaient le règlement de la poursuite contre PDVSA de 29 millions de dollars
- la hausse des activités d'exploitation et d'entretien et des frais d'administration en 2008/09 (pour plus de détails, voir les résultats d'exploitation dans la section sur les dépenses)

Ces facteurs sont en partie contrebalancés par une charge d'amortissement et des frais de crédit plus faibles.

Changement dans l'encaisse

En 2008/09, l'encaisse d'exploitation a diminué de 43 millions de dollars à 273 millions de dollars, à cause de la baisse des bénéfices nets et de l'amortissement.

Changement du niveau d'endettement

La dette du Groupe Énergie NB a augmenté de 479 millions de dollars en 2008/09. Cette augmentation est attribuable aux exigences financières du projet de remise à neuf de Point Lepreau et du report connexe.

Activités importantes

Les activités mentionnées ci-après ont influencé les résultats financiers du Groupe Énergie NB.

Le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau

En juillet 2005, la province du New Brunswick a annoncé qu'elle appuierait la recommandation du conseil de remettre à neuf la centrale de Point Lepreau en collaboration avec Énergie atomique du Canada limitée (EACL). Ce projet permettrait de prolonger la vie utile de la centrale jusqu'en 2034, approvisionnant ainsi le groupe Énergie NB en électricité provenant d'une source de combustible dont le prix n'est pas sujet à l'instabilité des prix du mazout lourd. La centrale remise à neuf conservera en outre un avantage pour l'environnement en produisant de l'électricité sans rejeter des qualités considérables de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Les dépenses totales pour le projet en date du 31 mars 2009 étaient de 806 millions de dollars. Au cours de l'année, les travaux suivants ont été réalisés :

- la fermeture de la centrale et le déchargement du cœur du réacteur en enlevant les 4 560 grappes de combustible des 380 canaux
- le transfert à EACL des voûtes de l'appareil de chargement du combustible ou les zones de travail de rebutage
- l'enlèvement complet des tubes d'alimentation, des raccords d'extrémité et des tubes de force (terminé en avril 2009)

Le 31 mars 2009, le projet avait pris un retard de cinq mois en raison des problèmes d'outillage et d'équipement qu'a connus AECL, ce qui a retardé l'horaire général des travaux. La réouverture de la centrale est prévue au printemps 2010.

Incidence financière du retard

La remise à neuf de la centrale de Point Lepreau est en grande partie un projet clé en main, et de ce fait, le dépassement des coûts en construction relève de l'entrepreneur : EACL. Il y a cependant des conséquences financières pour Énergie NB, à titre de propriétaire du projet.

Les conséquences sur le flux de trésorerie sont les suivantes :

- Énergie nucléaire NB offrira environ 4 millions de dollars par mois pour couvrir les coûts plus élevés pour le propriétaire de projet en ce qui concerne les installations, les employés contractuels, le régime d'assurance et d'autres coûts liés à l'appui au projet
- Distribution Énergie NB dépensera environ 16 millions de dollars par mois pour couvrir les coûts plus élevés d'énergie de remplacement durant la fermeture de la centrale
- par conséquent, chaque mois de retard du projet accroît le coût au comptant du projet d'environ 20 millions de dollars.

Ces points seront pris en compte comme suit :

- Le coût en capital du projet augmentera d'environ 10 millions de dollars par mois de retard du projet. Cela comprend :
  - 4 millions de dollars en coûts plus élevés pour le propriétaire du projet relativement aux installations, au personnel contractuel, aux primes d'assurance et toute autre dépense à l'appui du projet
  - 6 millions de dollars en coûts d'exploitation réaffectés à la réalisation du projet
- La période de report d'Énergie nucléaire NB et les coûts d'énergie de remplacement augmenteront d'environ 24 millions de dollars par mois (y compris les rentrées de fonds différentielles mentionnées ci-dessus). Cela comprend :
  - 16 millions de dollars pour couvrir les coûts plus élevés d'énergie de remplacement pendant la fermeture de la centrale
  - 8 millions de dollars pour couvrir les coûts supplémentaires non incorporables d'Énergie nucléaire NB qui ont été réaffectés des activités d'exploitation au report

Ces coûts seront amortis et imputés aux clients tout au long de la vie utile prolongée de la centrale. (Éventuellement, ces coûts pourraient être en partie compensés par les dommages-intérêts extrajudiciaires prévus dans le contrat conclu avec EACL.)

Modernisation de la turbine

En octobre 2008, trois nouveaux rotors de turbine basse pression sont arrivés au port de Saint John. Pendant qu'on les plaçait à bord d'une barge afin de les transporter à la centrale Point Lepreau, deux d'entre eux sont tombés à l'eau. Heureusement, aucun travailleur n'a été blessé. Une fois recouvrés, les deux rotors de turbine ont été examinés avec précaution et mis à l'essai à l'usine Siemens au Royaume-Uni. Énergie NB et un conseiller indépendant ont passé en revue les essais effectués et ont approuvé les conclusions. Il a par la suite été décidé de poursuivre l'installation des rotors de turbine recouvrés. Les rotors devraient retourner à la centrale à l'été 2009, sans que le calendrier du projet n'en soit touché.

Inondations à la centrale de Grand-Sault

Cette année, Énergie NB a subi des dommages causés par des inondations à la centrale de Grand-Sault et aux actifs du réseau de transport connexes. Pour rétablir ces actifs, Énergie NB a dû débourser en tout 26 millions de dollars, dont une partie a été recouvrée au moyen des indemnités d'assurance.

Voici une ventilation des coûts

- 9 millions de dollars pour services de réparation et d'entretien, compris dans l'exploitation et l'entretien et l'administration
- 17 millions de dollars aux fins de replacement et d'amélioration, compris dans les capitaux

Énergie NB a réclamé et reçu 11 millions de dollars, soit le montant couvert par la police d'assurance en 2008/09. Le Groupe a également réclamé 2,5 millions de dollars à la compagnie d'assurance, qui lui versera ce montant en 2009/10.

Si ce n'était de l'interruption des activités de la centrale de Grand-Sault, la production hydroélectrique aurait été 25 % plus élevée que la moyenne à long terme au lieu de 17 %.

Interruptions forcées des centrales thermiques

Il y a eu au cours de l'année des interruptions de service non prévues :

- La centrale de Belledune a dû
  - interrompre ses activités 18 jours de plus que prévu en raison d'une fissure dans la lyre de dilatation
  - interrompre ses activités pendant cinq jours en septembre en raison d'une fuite du tube de récupération

- interrompre ses activités pendant trois jours en novembre en raison d'une fuite présumée de chaudière et pour réparer une fuite dans une conduite de vapeur
- interrompre ses activités pendant deux jours en février pour réparer une fuite de l'écran d'eau de la chaudière.

- La tranche 2 de la centrale de Dalhousie a été forcée à interrompre ses activités pendant 11 jours en juillet en raison d'une fuite de tuyauterie de chaudière, et pendant 11 autres jours en mars pour effectuer des réparations de ventilateur et de conduit de chaudière. La tranche 1 a arrêté ses activités pendant neuf jours au quatrième trimestre (cinq jours en février pour réparer des fuites de tuyauterie de chaudière et quatre jours en mars pour réparer les conduits).
- La centrale de Coleson Cove a dû prolonger de cinq jours un arrêt prévu en raison d'une fuite de l'écran d'eau et une fuite de tuyauterie de chaudière.

Malgré tous ces défis, la disponibilité équivalente thermique pour l'année était de 87 %.

Marchés américains

À l'automne 2008, Énergie NB a reçu l'approbation d'organismes américains qui l'autorisent à faire affaire aux États-Unis sans passer par un intermédiaire. Depuis décembre 2008, Énergie NB achète et vend de l'énergie auprès de l'exploitant indépendant de réseau (Nouvelle-Angleterre) sans passer par un intermédiaire. Les profits réalisés aux deux premiers mois ont permis de payer tous les coûts engagés pour obtenir les approbations. Énergie NB s'attend à réaliser d'importants profits dans l'avenir, particulièrement après la réouverture de la centrale de Point Lepreau.

Règlement du la poursuite contre PDVSA

Tout au long de l'exercice, des chargements de combustible ont été reçu relativement au règlement de la poursuite contre PDVSA.

Clients industriels

La charge d'Énergie NB a chuté au cours de l'année en raison de la fermeture de grandes entreprises industrielles. Énergie NB continue de collaborer avec des clients industriels qui connaissent des difficultés afin de percevoir les montants qui lui sont dus. On estime à 2 millions de dollars le montant des créances douteuses des grands clients industriels.

Hausse des tarifs

Le 1er avril 2008, le Groupe Énergie NB a établi une augmentation moyenne des tarifs de 3 % pour tous les groupes de clients, ce qui a permis d'augmenter le bénéfice de 37 millions de dollars. Au cours de l'année, le taux a été passé en revue par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP). La Commission a présenté un rapport au Ministre de l'Énergie, qui n'a aucun effet sur la hausse des tarifs.

Introduction

La présente section contient un compte rendu des bénéfices d'Énergie NB au cours de l'exercice, et par rapport aux années précédentes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2008/09 – BÉNÉFICES

La présente section contient un compte rendu des bénéfices d'Énergie NB au cours de l'exercice, et par rapport aux années précédentes.

Compte rendu des bénéfices

Compte rendu des bénéfices (millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Ventes d'énergie			
Dans la province	1 219 $	1 237 $	1 146 $
À l'extérieur de la province	217	196	215
Divers	73	99	67
Transport	89	87	84
Total des produits	1 598 $	1 619 $	1 512 $
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(1 %)	7 %	(5 %)

Ventes d'énergie dans la province

Ventes d'énergie dans la province (millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Résidentiel	539 $	519 $	470 $
Industriel	307	362	350
Usage général	250	248	225
Vente en gros	98	94	87
Éclairage public et énergie involontaire	25	14	14
Total	1 219 $	1 237 $	1 146 $
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(1 %)	8 %	9 %
GWh	13 052	14 250	14 342
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(8 %)	(1 %)	3 %

Principaux facteurs contribuant aux écarts de vente provinciale d'un exercice à l'autre

Les ventes d'énergie dans la province se sont chiffrées à 1 219 millions de dollars en 2008/09, ce qui représente une diminution de 18 millions de dollars ou de 1 % en comparaison à 2007/08. Voici les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre :

Produits	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une diminution de	43 millions de dollars	en raison de la réduction de la charge à cause surtout des fermetures dans le secteur industriel
	30 millions de dollars	en raison des ventes d'énergie interruptible, étant donné le volume et le prix. Le volume a chuté surtout parce que deux clients ont remplacé une partie de leur charge interruptible par un approvisionnement constant le 1er avril 2008. Les prix ont baissé en raison des coûts de production plus faibles.
Facteurs compensateurs		
Une augmentation de	49 millions de dollars	en raison de l'augmentation des tarifs de 3 % établie le 1er avril 2008, et des tarifs unitaires industriels plus élevés

Ventes d'énergie à l'extérieur de la province

Ventes d'énergie à l'extérieur de la province (millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Bénéfice	217 $	196 $	215 $
Pourcentage d'augmentation (diminution)	11 %	(9 %)	(43 %)
GWh	1 891	2 327	2 815
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(19 %)	(17 %)	(40 %)

Principaux facteurs contribuant à l'écart des ventes à l'extérieur de la province d'un exercice à l'autre

En 2008/09, les ventes d'énergie à l'extérieur de la province ont augmenté de 21 millions de dollars ou de 11 % en comparaison à 2007/08. Voici les principaux facteurs qui ont contribué à l'écart d'un exercice à l'autre:

Produits	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une augmentation de	40 millions de dollars	en raison du prix moyen plus élevé de l'énergie exportée à cause des conditions du marché
Facteurs compensateurs		
Une diminution de	17 millions de dollars	en raison de la baisse des volumes à cause de la réduction de la quantité d'énergie à coût plus faible à exporter causée surtout par l'arrêt activités de la centrale de Point Lepreau aux fins de remise à jour

Produits divers

Les produits divers proviennent essentiellement de :

- **la location de chauffe-eau**
- **des frais d'utilisation des poteaux**
- **de la vente de vapeur et de sous-produits**
- **des frais relatifs au détachement de personnel à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick («Exploitant du réseau»).**

Résultats des produits divers

Les produits divers se sont chiffrés à 73 millions de dollars en 2008/09, une diminution de 26 millions de dollars par rapport à 2007/08. Cette diminution résulte du montant de 29 millions de dollars reçu dans le cadre du règlement de la poursuite contre PDVSA en 2007/08, porté aux sommes radiées reliées au système de livraison du combustible à la centrale de Coleson Cove.

Produits de transport

Les produits de transport

- **proviennent des frais récupérés auprès de l'Exploitant du réseau pour respecter les exigences relatives aux produits de transport**
- **comprennent les produits découlant de la ligne internationale de transport**
- **sont en grande partie atténués par les dépenses de transport versées à l'Exploitant du réseau relativement à ce qui suit :**
  - **frais de raccordement**
  - **transport point à point**
  - **services d'ordonnancement**

Introduction

La présente section contient un bref compte rendu des dépenses d'Énergie NB au cours de l'exercice, et par rapport aux années précédentes.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2008/09 - CHARGES

Aperçu des charges

Charges (en millions de dollars de dollars)	2008/09		2007/08		2006/07	
	$	%	$	%	$	%
Combustibles et achat d'énergie[2]	869 $	49 %	585 $	38 %	560 $	38 %
Exploitation, entretien et administration	415	23	397	26	389	26
Amortissement et déclassement	186	11	216	14	220	15
Transport	82	5	85	5	85	6
Impôts	43	2	43	3	49	3
Frais de financement	140	8	175	11	180	12
Paiements spéciaux tenant lieu de d'impôts sur les bénéfices	34	2	49	3	8	0
Total	1 769 $	100 %	1 550 $	100 %	1 491 $	100 %
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		14 %		4 %		0 %

[2]Le report réglementaire pour les coûts associés à la remise à neuf de Point Lepreau n'a pas été déduit des coûts de combustibles et d'achat d'énergie (pour plus de détails, voir la section sur le report réglementaire).

Principaux facteurs contribuant aux écarts de charges d'un exercice à l'autre

Le total des charges a augmenté de 219 millions de dollars pour atteindre 1 769 millions de dollars en 2008/09. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Les charges	Ont augmenté ou diminué	En raison de
Facteurs contributifs		
Les frais de combustibles et d'achat d'énergie	ont augmenté de 284 millions de dollars	• l'augmentation du prix des combustibles et de l'achat d'énergie • l'arrêt de la production nucléaire en 2008/09, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires pour obtenir de l'énergie de remplacement qui ont été atténués par • la diminution de la charge, • une plus grande disponibilité de la production hydroélectrique
Les coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration	ont augmenté de 18 millions de dollars	• une augmentation nette des frais de la main-d'œuvre • la hausse des dépenses relatives aux pensions • l'augmentation des coûts associés aux projets d'EEA d'Énergie nucléaire NB
Facteurs compensateurs		
Les frais d'amortissement et de déclassement	ont diminué de 30 millions de dollars	• la réduction de l'amortissement obtenu à la fin de la vie utile d'Énergie nucléaire NB (amortissement complet) des principaux éléments de la centrale Point Lepreau remis à jour • la réduction du coût des actifs dans le cadre du règlement de la poursuite contre PDVSA
Les frais de financement	ont diminué de 35 millions de dollars	• la baisse des taux d'intérêt et des niveaux de la dette[3] • les gains de change pour les expositions non assujetties aux achats à échéance, reliés principalement aux opérations de paiement et aux dettes à court terme à une période où les écarts sont très importants
Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	ont diminué de 15 millions de dollars	• la diminution des bénéfices d'un exercice à l'autre

[3]Bien que la dette ait en fait augmenté depuis mars 2008, cette augmentation est liée aux projets d'immobilisation en cours et au report. Le niveau total d'endettement autre que celui associé aux projets d'immobilisation en cours et le report a été réduit depuis mars 2008, en raison principalement des gains nets positifs.

Combustibles et achat d'énergie

Combustibles et achat d'énergie (en millions de dollars de dollars)	2008/09		2007/08		2006/07	
	$	%	$	%	$	%
Hydro	0	0	0	0	0	0
Nucléaire	0	0	18	3	12	2
Thermique	380	44	230	40	297	53
Achats	489	56	337	57	251	45
Total	869 $	100 %	585 $	100 %	560 $	100 %
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre		48%		4%		9%

Principaux facteurs contribuant aux écarts de charges d'un exercice à l'autre

Le coût des combustibles et des achats d'énergie a été de 869 millions de dollars en 2008/09, une augmentation de 284 millions de dollars ou de 49 % par rapport à 2007/08.

L'augmentation des coûts des combustibles et des achats d'énergie d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Frais de combustibles et d'énergie achetée	Montant de l'augmentation ou de la diminution	En raison de
Facteurs contributifs		
Une augmentation de	254 millions de dollars[4]	écarts de production et d'achat d'énergie découlant de • l'arrêt de la production nucléaire à la suite de l'arrêt de la centrale de Point Lepreau en vue de sa remise à neuf • les pannes forcées aux centrales de Belledune, de Dalhousie et de Coleson Cove
Une augmentation de	151 millions de dollars	l'augmentation du prix des combustibles et des achats d'énergie
Offsetting factors		
Une diminution de	28 millions de dollars	l'augmentation de l'hydraulicité à 117 % de la moyenne à long terme en 2008/09 comparativement à 104 % en 2007/08.
Une diminution de	109 millions de dollars	la réduction de la charge résultant de fermetures dans le secteur industriel et de la baisse des ventes à l'extérieur de la province.

[4]Ce montant est compensé en grande partie par le report réglementaire de la centrale de Point Lepreau (voir la section sur le report réglementaire).

Exploitation, entretien et administration

Le tableau ci-dessous indique les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre.

Exploitation, entretien et administration (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	415 $	397 $	389 $
Pourcentage d'augmentation d'un exercice à l'autre	5 %	2 %	4 %

Principaux facteurs contribuant aux écarts de charges d'exploitation, d'entretien et d'administration d'un exercice à l'autre

Les coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration se sont chiffrés à 415 millions de dollars en 2008/09, une augmentation de 18 millions de dollars ou de 5 % par rapport à 2007/08. Voici les importantes modifications :

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une augmentation de	12 millions de dollars	Augmentation de la main-d'œuvre à la suite des augmentations d'échelle annuelles
Une augmentation de	8 millions de dollars	Hausse des intérêts relatifs aux régimes de retraite et charges d'amortissement en raison d'un rendement sur l'actif plus faible qu'en 2007/08
Une augmentation de	9 millions de dollars	Les projets d'EEA planifiés lors de l'arrêt de la centrale de Point Lepreau aux fins de remise à neuf. L'arrêt du réacteur était l'occasion d'effectuer des travaux d'EEA dans des secteurs qui sont inaccessibles lorsque le réacteur est en marche
Facteurs compensatoires		
Une diminution de	16 millions de dollars	Les ressources qui serviraient normalement à effectuer des travaux d'EEA (préparation des centrales thermiques et nucléaires en vue des travaux de remise à neuf l'année précédente) ont été réaffectées au projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau (capital)

Amortissement et déclassement

Amortissement et déclassement (en millions de dollars de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Amortissement et déclassement	186 %	216 $	220 %
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(14) %	(2) %	2 %

Principaux facteurs contribuant aux changements à l'amortissement et au déclassement

Les frais d'amortissement et de déclassement se sont chiffrés à 186 millions de dollars en 2008/09, une diminution de 30 millions de dollars, en raison surtout de :

Charges d'amortissement et de déclassement	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une diminution de	4 millions de dollars	Réduction de la valeur comptable nette restante de la centrale de Coleson Cove découlant du règlement de la poursuite contre PDVSA L'amortissement réduit associé au règlement de la poursuite contre PDVSA a été atténué par le report réglementaire sans aucune incidence sur les bénéfices (consulter la section sur l'incidence du règlement de la poursuite contre PDVSA et du report réglementaire sur le bénéfice)
Une diminution de	26 millions de dollars	Réduction de l'amortissement à Énergie nucléaire NB à la fin de la vie utile (amortissement complet) des principaux éléments remis à neuf à la centrale Point Lepreau
Une augmentation de	2 millions de dollars	Augmentation de l'amortissement entraînée par des changements à la durée de vie de l'avoir à la suite d'une étude sur l'amortissement

Frais de financement

Frais de financement (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Frais de financement	140 $	175 $	180 $
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(20 %)	(3 %)	(10 %)

Facteurs contribuant aux changements aux frais de financement

Les frais de financement se sont élevés à 140 millions de dollars en 2008/09, une diminution de 35 millions de dollars ou de 20 % par rapport à 2007/08, surtout en raison des facteurs suivants :

Frais de financement	Montant de l'augmentation ou de la diminutionl'augmentation	Raisons
Facteurs contributifs		
Une diminution de	12 millions de dollars	meilleurs taux pour le refinancement de la dette et réduction des niveaux d'endettement [5]
Une diminution de	17 millions de dollars	des gains de change pour les expositions non assujetties aux achats à échéance, reliés principalement aux opérations de paiement et aux dettes à court terme à une période où les écarts sont très importants

Paiement spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices

Le Groupe Énergie NB a dû verser des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices à la Corporation financière. Ces paiements comportent un élément d'impôts sur les bénéfices en fonction du bénéfice comptable net multiplié par 32,38 %. Voici les paiements spéciaux effectués :

Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	34 $	49 $	8 $
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(31 %)	513 %	(86 %)

Facteurs contribuant aux changements aux paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices ont été de 34 millions de dollars en 2008/09, une diminution de 15 millions de dollars par rapport à 2007/08. Cette diminution est attribuable principalement à des bénéfices moins élevés en 2008/09.

[5]Bien que la dette ait en fait augmenté depuis mars 2008, cette augmentation est liée aux projets d'immobilisation en cours et au report. Le niveau total d'endettement autre que celui associé aux projets d'immobilisation en cours et le report a été réduit depuis mars 2008 en raison principalement des gains nets positifs

Reports réglementaires

Report réglementaire – Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau

Contexte

Un report réglementaire a été créé pour les coûts engagés durant la remise à neuf de la centrale nucléaire. Cette remise à neuf aidera à assurer la production d'électricité pour les générations futures de clients. Le report et l'amortissement de ces coûts au cours de la vie utile de la centrale établissent l'équité intergénérationnelle. La loi (disposition 143.1 de la Loi sur l'électricité) prévoit l'établissement d'un report réglementaire en ce qui concerne la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le report comprend :

- les coûts non incorporables d'Énergie nucléaire NB (déduction faite de tout produit)
- des coûts supplémentaires de production d'énergie qui sont imputés à Distribution Énergie NB par Production Énergie NB durant les travaux de remise à neuf.

Distribution Énergie NB doit recouvrer ces montants au cours de la vie utile de la centrale de Point Lepreau remise à neuf. Ces montants doivent être pris en compte dans les frais, les taux et les droits facturés aux clients de Distribution Énergie NB.

Incidence des bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts

En 2008/09, 234 millions de dollars en coûts non incorporables et en coûts supplémentaires pour l'approvisionnement en énergie ont été reportés.

Ce report comprend :

- des coûts non incorporables de 176 millions de dollars
- des coûts supplémentaires pour l'approvisionnement en énergie de 58 millions de dollars

En plus de l'ajustement du report réglementaire dans l'état des résultats, les charges d'intérêts reliés au projet de remise à neuf au coût de 4 millions de dollars ont été reportées, ce qui a mené à une baisse des frais de financement.

Report réglementaire – Règlement de la poursuite contre PDVSA

Contexte

Le 23 août 2007, la Commission de l'énergie et des services publics (CESP) a approuvé la création d'un compte de report pour retourner aux clients les avantages du règlement de la poursuite contre PDVSA de façon échelonnée. Le report est distribué aux clients sur 17 ans pour mieux assortir les avantages aux clients qui paieront le coût de la remise à neuf de Coleson Cove.

Incidence sur les bénéfices avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts
En 2008/09, des économies de coûts de 152 millions de dollars découlant du règlement de la poursuite, compensés par un ajustement comptable de l'évaluation à la valeur de marché, ont été reportés. Les ajustements de report comprennent :

- **amortissement et économies d'intérêts à la suite du règlement de la poursuite (ceux-ci augmenteront à mesure que le montant du règlement est reçu) - 18 millions de dollars**

Atténués par

- **un ajustement des coûts pour les chargements reçus : 10 millions de dollars**
- **l'actualisation des bénéfices pour les clients : 25 millions de dollars**
- **un ajustement comptable des pertes d'évaluation à la valeur de marché, prévu dans le contrat d'approvisionnement en combustible à long terme (ces ajustements de la valeur du marché sont temporaires et seront annulés lorsque les chargements de combustible seront reçus) - 135 millions de dollars**

Instruments financiers

Sommaire de l'incidence des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'incidence des instruments financiers inscrits dans le bilan au 31 mars 2009. Il comprend :

- **la juste valeur des instruments dérivés en tant qu'éléments constitutifs d'une opération de couverture**
- **la valeur de règlement accumulée des dérivés qui ne relèvent plus de la comptabilité de couverture**
- **le changement à la valeur du marché en ce qui concerne les créances et les fonds en fiducie au titre du combustible nucléaire à long terme**

	Fonds en fiducie nucléaires	Créances à long terme PDVSA	Opérations de change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Valeur accumulée de règlement de contrats à terme annulés[6]	-	-	8	1	-	-	7	(8)	-	8
Évaluation à la valeur de marché pour les créances à long terme - PDVSA[7]	-	(14)	-	-	-	-	-	-	-	(14)
Part actuel des actifs dérivés	-	-	82	-	-	-	-	-	-	82
Part des actifs dérivées à long terme	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Évaluation à la valeur de marché pour les fonds nucléaires (Note 16)	15	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Part actuelle des passifs dérivées	-	-	-	(40)	(76)	(28)	-	(23)	(43)	(210)
Part des passifs dérivés à long terme	-	-	-	-	(2)	-	-	(5)	-	(7)
Actif (passif)	15	(14)	92	(39)	(78)	(28)	7	(36)	(43)	(124)

[6]Inclus dans les comptes débiteurs et (ou) les compteurs créditeurs
[7]Inclus dans les créances àlong terme, les pertes sont compensées par un report réglementaire

Les instruments financiers au 31 mars 2009 ont eu comme résultat un passif net de 124 millions de dollars (voir le tableau précédent). Des 124 millions de dollars constatés dans le bilan

- 34 millions de dollars le sont dans les résultants
- 90 millions de dollars (61 millions de dollars après impôt) le sont dans les autres éléments du résultat étendu (RE)

Les tableaux suivants résument le rapprochement des montants

Incidence des bénéfices non réparties	Fonds en fiducie nucléaires	Créances à long terme PDVSA[a]	Opérations de change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret[a]	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Solde - 1er avril 2008	-	89	(2)	30	-	3	(3)	1	-	118
Ajustements de l'année en cours										
Changement à la valeur des dérivés non soumis à la comptabilité de couverture	-	-	-	-	-	-	10	-	-	10
Éval. à la valeur de marché du règl. de la poursuite et des contrats connexes	-	(103)	-	-	-	(32)	-	-	-	(135)
Ajustements de couverture pour révocation - 2008/09	-		16	13	-	1	-	(17)	-	13
Renversement des ajustements de couverture pour révocation	-	-	(6)	(42)	-	-	-	8	-	(40)
	-	(103)	10	(29)	-	(31)	10	(9)	-	(152)
Solde - 31 mars 2009	-	(14)	8	1	-	(28)	7	(8)	-	(34)

[a]L'incidence des bénéfices de l'évaluation à la valeur de marché des créances à long terme et des contrats de fret liés au règlement de la poursuite contre PDVSA shipments are fully offset through a regulatory deferral.

Incidence RE	Fonds en fiducie nucléaires	Créances à long terme PDVSA	Opérations de change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Autres résultats étendus accumulés (perte) - 1er avril 2008	32	-	(15)	21	20	10	-	10	(14)	64
Incidence en 2008/09 des ajustements de l'évaluation à la valeur de marché	(17)	-	99	(61)	(98)	(10)	-	(38)	(29)	(154)
	15	-	84	(40)	(78)	-	-	(28)	(43)	(90)
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices pris en compte dans les autres résultats étendus accumulés	(5)	-	(27)	13	25	-	-	9	14	29
Autres résultats étendus accumulés (perte) - 31 mars 2009	10	-	57	(27)	(53)	-	-	(19)	(29)	(61)

Introduction

La présente section contient un compte rendu des liquidités et des ressources en capital d'Énergie NB.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Dépenses d'investissement pour les projets importants	289 $	262 $	182 $
Dépenses d'investissement pour les projets ordinaires	163 $	153 $	110 $
Contributions des clients et produits de la disposition	(14) $	(6) $	(5) $
Dépenses totales en immobilisations	438 $	409 $	287 $

Facteurs contribuant aux changements de dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, déduction faite du produit de la disposition et des contributions des clients, se sont chiffrées à 438 millions de dollars en 2008/09. Cette augmentation de 29 millions de dollars, ou de 7 % en comparaison à 2007/08, vient surtout des facteurs suivants :

Dépenses d'investissement	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une augmentation de	70 millions de dollars	les dépenses relatives au projet de remise à neuf de Point Lepreau
Une augmentation de	6 millions de dollars	le projet d'amélioration de la turbine à la centrale Point Lepreau
Facteurs compensatoires		
Une diminution de	37 millions de dollars	l'achat en 2007/08 de la centrale hydroélectrique de Nepisiguit
Une diminution de	12 millions de dollars	l'achèvement du projet de la ligne internationale de transport

Encaisse d'exploitation

Encaisse d'exploitation (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Encaisse d'exploitation	273 $	316 $	238 $
Pourcentage d'augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre	(14 %)	33 %	(25 %)

Facteurs contribuant aux changements à l'encaisse d'exploitation

En 2008/09, l'encaisse d'exploitation est passé à 273 millions de dollars, une baisse de 43 millions de dollars, en raison surtout des facteurs suivants :

Encaisse d'exploitation	Montant de l'augmentation ou de la diminution	Raisons
Facteurs contributifs		
Une diminution de	19 millions de dollars	la diminution des bénéfices nets
Une diminution de	24 millions de dollars	la diminution des montants facturés pour les activités qui n'exigent pas de paiement comptant immédiat (en particulier l'amortissement)

Changement du niveau total d'endettement

Réduction (augmentation) de la dette nette (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Encaisse d'exploitation	273 $	316 $	238 $
Dépenses d'investissement	(438)	(409)	(287)
Recouvrement du capital (chargements de combustibles de PDVSA reçus)	57	86	-
Diminution (augmentation) du fonds de roulement	(60)	(80)	13
Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié – versements et bénéfices	(35)	(141)	(13)
Dépenses liées au déclassement	(2)	(1)	-
Reports réglementaires, excluant les ajustements à l'évaluation à la valeur de marché	(255)	(20)	(3)
Décaissements libres	**(460) $**	**(249) $**	**(52) $**
Dividendes versées	(13)	(11)	(13)
Changement dans l'encaisse	(6)	30	(9)
Augmentation de la dette totale	**(479) $**	**(230) $**	**(74) $**

Facteurs contribuant aux changements de l'endettement total

Les décaissements libres ont représenté un total de 460 millions de dollars en 2008/09, une augmentation de 211 millions de dollars en comparaison à 2007/08. Les facteurs suivants sont surtout responsables de l'augmentation :

Augmentation de l'encaisse d'exploitation	Raisons
Facteurs contributifs	
Diminution de l'encaisse d'exploitation	• bénéfices moindres • diminution des montants n'exigeant pas de paiement comptant (amortissement surtout)
Augmentation des dépenses d'investissement	• projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, • projet d'amélioration de la turbine de la centrale de Point Lepreau
Augmentation des reports réglementaires (excluant les ajustements à l'évaluation à l a valeur de marché)	• changements nets aux reports réglementaires reliés au projet de remise à jour de la centrale de Point Lepreau et au règlement de la poursuite contre PDVSA
Facteurs compensatoires	
Fonds au titre du déclassement nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	• Bénéfices et paiements échelonnés plus élevés en 2007/08

Dette totale

Dette totale (en millions de dollars)	2008/09	2007/08	2006/07
Dette à long terme	3 464 $	3 162 $	3 205 $
Endettement à court terme	450	273	0
Dette totale	3 914 $	3 435 $	3 205 $
Dette/capital	93 %	91 %	93 %
Encaissement de l'exploitation/dette totale	0,07	0,09	0,07

Changement à la dette totale d'un exercice à l'autre

La dette totale a augmenté de 479 millions de dollars en 2008/09 comparativement à l'augmentation de 230 millions de dollars en 2007/08, en raison surtout du facteur suivant :

- **Hausse du niveau d'endettement avec la remise à jour de la centrale de Point Lepreau et au report.**

Le niveau des emprunts à court terme fluctue selon les dates d'échéance de la dette et les besoins d'investissement en immobilisations. Depuis la restructuration du 1er octobre 2004, le groupe émet des obligations à long et à court termes à la Corporation financière. En vertu de l'autorité que lui confère la Loi sur l'électricité, la Corporation financière émet des titres de créance au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Introduction

La présente section contient le compte rendu des conventions comptables d'Énergie NB qui ont été modifiées.

CONVENTIONS COMPTABLES ESSENTIELLES

Sujets	Objectifs
Modification des conventions comptables pour l'exercice 2009	Le tableau ci-dessous décrit les modifications apportées aux conventions comptables par le Groupe Énergie NB au cours du dernier exercice financier en ce qui concerne • Inventaires • Instruments financiers – Divulgation et présentation • Informations à fournir concernant le capital • Risques de crédit et juste valeur des actifs et passifs financiers
Prochain changement : Normes internationales d'information financière (IFRS)	Description des changements que la Corporation devra apporter dans l'avenir en vue de l'adoption des normes IFRS.
Prochain changement : Activités à tarifs réglementés	Description des changements exigés par la Corporation en ce qui concerne les modifications apportées au manuel de l'ICCA sur les activités à tarifs réglementés.

Changements aux conventions comptables pour l'exercice financier 2009

Modifications apportées au manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) adoptés par le Groupe	Exigences de la partie pour le Groupe Énergie NB	Incidence sur les résultats de 2009
Inventaires		
Mis en œuvre le 1er avril 2008 : • Section 3031 sur les inventaires. Remplacée • Section 3030 sur les inventaires. REMARQUE : Consultez la note 5 des états financiers combinés.	Cette section décrit : • la reconnaissance • les méthodes de mesure • la présentation de rapports • les recommandations en matière de divulgation de l'inventaire. La présente section • indique que les inventaires doivent être mesurés au coût ou à une valeur de réalisation nette, en prenant le montant le plus bas • ne permet plus la méthode de mesure « dernier entré, premier sorti »; • exige l'annulation des réductions de la valeur des inventaires précédents pour la valeur de réalisation nette au besoin. • fait fond sur l'inventaire qui correspond à la définition de grandes pièces de rechange.	Ils ont été mis en application rétrospectivement à la suite de la réévaluation l'année précédente. Le 1er avril 2008, 8 millions de dollars (1er avril 2007 - 8 millions de dollars) ont été replacés dans la catégorie des immobilisations du bilan qui • correspondent à la définition de pièce de rechange • seront utilisées pendant plus d'une période • seront utilisées conjointement avec les actifs immobilisés seulement.
Instruments financiers – Divulgation et présentation		
Mis en œuvre le 1er avril 2008 : Sections • 3862 sur les instruments financiers – Divulgation de renseignements • 3863 sur les instruments financiers – Présentation Remplacées par • section 3861 sur les instruments financiers – Divulgation et présentation. Consultez les notes 5 et 27 des états financiers combinés.	Ces sections décrivent les directives sur la divulgation de renseignements et la présentation de rapports concernant les instruments financiers. • Elles stipulent que la Corporation doit divulguer de l'information quantitative et qualitative qui permettra aux lecteurs de comprendre la nature des instruments financiers de la Corporation et les risques s'y rapportant.	Ajout d'exigences sur la divulgation
Informations à fournir concernant le capital		
Mis en œuvre le 1er avril 2008 : Section 1535 sur l'information à fournir concernant le capital Consultez les notes 5 et 13 des états financiers combinés.	Cette section stipule que la Corporation doit divulguer de l'information quantitative et qualitative sur les méthodes et les politiques objectives de gestion du capital.	Ajout d'exigences sur la divulgation
Risques de crédit et juste valeur des actifs et passifs financiers		
Mis en œuvre le 20 janvier 2009 : CPN-173, Risques de crédit et juste valeur des actifs et passifs financiers. Consultez les notes 5 et 27 des états financiers combinés.	Le CPN exige que la juste valeur des instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, comprenne les risques de crédit des actifs des contreparties et les risques de crédit des passifs de la Corporation.	Les conséquences sur les résultats financiers de la Corporation étaient sans importance en 2008/09.

Changements futurs aux normes internationales d'information financière (IFRS)

Contexte

Le tableau ci-dessous décrit le contexte de l'adoption des normes IFRS.

Date	Le Conseil des normes comptables (CNC)
Février 2008	a confirmé que les entreprises publiquement responsables du Canada doivent utiliser les normes IFRS à partir 1er janvier 2011.
Avril 2008	a émis un exposé-sondage sur les normes IFRS. L'exposé-sondage prévoit que les entreprises publiquement responsables appliquent les normes IFRS, intégralement et sans modification, à partir du 1er janvier 2011.

Mars 2009	a émis un deuxième exposé-sondage sur les normes IFRS.
	L'exposé-sondage
	• intègre dans les principes comptables canadiens généralement reconnus toute modification apportée aux normes IFRS depuis la publication du volume relié de 2007
	• traite des points suivants :
	  • la définition des entreprises publiquement responsables
	  • la date d'entrée en vigueur obligatoire des normes IFRS dans les entreprises publiquement responsables
	  • la structure du Comité sur les problèmes nouveaux.

Approche du Groupe Énergie NB

Le Groupe a :

- élaboré un plan de conversion en trois étapes, et est sous le point d'achever la conversion aux normes IFRS.
- établi un comité de direction pour surveiller le travail effectué par
  - le personnel interne affecté au projet
  - les ressources externes utilisées pour faciliter la transition.

Le comité de vérification est régulièrement mis au courant des progrès réalisés dans le cadre du projet.

Le plan de conversion en trois étapes du Groupe Énergie NB

Voici le plan de conversion en trois étapes :

Étape	Description	État
Établissement de la portée	Le Groupe détermine les secteurs qui devraient influer le plus sur son organisation. Ces secteurs doivent • reposer sur d'importants travaux pour assurer la conversion aux normes IFRS et (ou) • avoir une grande incidence monétaire sur le Groupe. Ses secteurs sont : • les activités à tarifs réglementés • les baux • les instruments financiers et les opérations de couverture • la baisse de valeur d'un bien • les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation • les avantages sociaux futurs • les provisions et contingences • les biens, les installations et l'équipement.	Achevé
Travail de fond	Le Groupe • a analysé les secteurs à impact moyen et faible • a entrepris une analyse de l'écart entre les normes IFRS et les PCGR canadiens • a fait le profil des changements nécessaires à la divulgation de renseignements financiers • a examiné les choix de conventions comptables disponibles au moment de la conversion.	Essentiellement achevé
Adaptation	Le Groupe doit • mettre à jour les systèmes TI pour faciliter tous les changements nécessaires • effectuer tous les travaux de rapprochement nécessaires pour passer des PCGR canadiens reconnus aux énoncés des normes IFRS • former le personnel.	Partiellement achevé au cours de l'exercice financier 2009/10. Les effets de la conversion aux normes IFRS • sont en cours d'évaluation mais • on ne peut pas encore réellement les cerner.

Changement futur : Activités à tarifs réglementés

Depuis le 1er janvier 2009, certaines sections du manuel de l'ICCA qui portent sur les activités à tarifs réglementés ont été modifiées parce que les normes IFRS ne contiennent pas de disposition sur la comptabilité réglementaire.

Description des changements

L'exemption en ce qui concerne les impôts futurs sur les bénéfices des entités réglementées sera supprimée. Le but est de fournir aux entités réglementées et non réglementées des états financiers comparables sur leurs impôts futurs sur les bénéfices.

Incidence sur le Groupe

Les changements auront une incidence minime sur la Corporation. Il n'y aura aucun effet sur l'état des résultats financiers de la Corporation à la suite des changements.

Le principal changement est qu'Énergie NB établira ce qui suit :

- un actif d'impôt futur, conjointement avec des reports réglementaires (Point Lepreau et PDVSA)

et

- un crédit fiscal compensatoire en raison du fait que le montant total des reports sera recouvrable, étant donné que les reports sont prévus par la loi et approuvés par l'organisme de réglementation d'Énergie NB.

Introduction

La présente section donne un aperçu des principales estimations comptables utilisées par Énergie NB.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Amortissement

Le groupe d'entreprises Énergie NB a un processus d'examen de l'amortissement par lequel la durée de vie des principales catégories d'éléments actifs est examinée aux cinq ans, ou plus souvent selon les circonstances.

Ces examens comprennent

- l'inspection matérielle de l'élément d'actif et
- l'examen
  - des dossiers d'entretien et de mise hors service
  - de la désuétude technologique et
  - des pratiques dans l'industrie.

En 2007/08, une firme indépendante a entrepris un examen de l'amortissement des principales catégories d'actif. L'étude a confirmé que les pratiques, les politiques et les taux utilisés par le groupe d'Énergie NB relativement à l'amortissement sont raisonnables et se conforment aux pratiques acceptées en matière d'amortissement. Les résultats du volet de l'étude de l'amortissement ont été mis en application à Distribution Énergie NB en 2007/08 et dans les autres entreprises en 2008/09.

Dépenses d'amortissement

Les dépenses d'amortissement (voir la note 7) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 sont de 165 millions de dollars, comparativement à 197 millions de dollars en 2008. La direction compte mettre en application les recommandations relatives aux autres entreprises d'exploitation en 2008/09. Les estimations actuelles de la vie utile des éléments d'actif sont présentées à la note 4(b) des états financiers.

Obligations relatives à la mise hors service des éléments d'actif : Déclassement de la centrale et gestion du combustible nucléaire

Une obligation relative à la mise hors service des éléments d'actif est une obligation juridique associée à la mise hors service d'un élément d'actif ayant une longue vie utile.

Comment le Groupe Énergie NB gère-t-il les obligations relatives à la mise hors service des éléments d'actif?

Le groupe d'Énergie NB respecte la norme de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les obligations relatives à la mise hors service des éléments d'actif. En vertu de cette norme, il faut reconnaître la valeur actuelle nette de ce passif au moment de créer l'actif.

Principales hypothèses

Les principales hypothèses sur lesquelles sont basées les charges sont communiquées dans la note 22 des états financiers et sont mises à jour à intervalles réguliers. La plupart des obligations relatives à la mise hors service du groupe d'Énergie NB ont trait à Énergie nucléaire NB.

Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Le groupe d'Énergie NB a aussi établi un fonds en fiducie conformément à la Loi sur les déchets de combustible nucléaire (voir la note 16). La Loi exige que les principaux propriétaires de combustible nucléaire épuisé au Canada établissent des fonds en fiducie pour payer la gestion à long terme du combustible nucléaire épuisé.

Les besoins de financement connexes ont été mis au propre et approuvés par le gouvernement fédéral le 7 avril 2009. Avant cette date, la Loi prévoyait que le groupe contribue 4 millions de dollars par an; un versement a été fait en novembre 2008. Un autre versement de 3 millions de dollars a été fait en avril 2009 pour un total de 7 millions de dollars en 2008/09.

Dépenses liées au déclassement des centrales thermiques et de la centrale nucléaire

Les dépenses liées au déclassement des centrales thermiques et de la centrale nucléaire (voir la note 7) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 sont de 21 millions de dollars, comparativement à 19 millions de dollars en 2008.

Futurs avantages sociaux

Les employés du groupe d'entreprises Énergie NB cotisent au régime de retraite à prestations déterminées du gouvernement du Nouveau-Brunswick (voir la note 19 aux états financiers). Le groupe a également un programme d'allocation de retraite et parfois des coûts liés à la retraite anticipée (voir la note 23).

Produits non facturés

Comme le groupe d'entreprises Énergie NB facture les clients résidentiels et de l'usage général de façon cyclique, les produits découlant de l'énergie fournie mais non facturée à la fin de chaque exercice sont estimés et inscrits. Cette estimation s'appuie sur les relevés aux sous-stations et sur les tarifs moyens. Les produits constatés au 31 mars 2009 étaient de 42 millions de dollars, en comparaison à 46 millions de dollars en 2008 (voir la note 4(j)).

Frais généraux liés aux projets d'immobilisations

La Corporation ajoute des frais généraux aux projets d'immobilisations pour tenir compte des coûts indirects se rattachant à l'administration et à d'autres dépenses. Le montant des frais généraux imputés aux projets d'immobilisations au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 est de 21 millions de dollars, en comparaison à 20 millions de dollars en 2008 (voir la note 4(b)).

Créance à long terme

Au 31 mars 2009, le groupe avait une créance à long terme de 147 millions de dollars qui représente un engagement à livrer du combustible à l'avenir (voir la note 13).

2008/09
ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

Les états financiers combinés de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (la « Corporation ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité, de l'exactitude et de la justesse des données. Les principes comptables qui sont appliqués dans les états financiers sont ceux généralement reconnus au Canada. Les données financières présentées dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédures de soutien sont en vigueur afin de garantir l'autorisation des transactions, la protection des biens et la mise à jour des dossiers. Parmi ces contrôles et procédures, notons ce qui suit :

- la protection du système et divers contrôles financiers;
- des normes de qualité pour le recrutement et la formation des employés;
- un code de conduite;
- une structure organisationnelle qui permet une division claire des responsabilités;
- la responsabilisation en matière de rendement;
- la communication des politiques et des lignes directrices au sein de la Corporation.

Les contrôles internes sont analysés et évalués par des programmes de vérification qui sont soigneusement examines par des vérificateurs externes.

La responsabilité finale des états financiers incombe au conseil d'administration. Le conseil est aidé en ça par le comité de vérification, qui analyse les recommandations des vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne et les mesures prises par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations émises. Afin de remplir ses obligations et ses responsabilités, le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et avec les vérificateurs internes et externs afin d'examiner la portée et le calendrier de leurs verifications respectives, d'analyser leurs conclusions et de s'assurer qu'ils ont bien accompli leur mission. Le comité de vérification analyse les états financiers et les recommande au conseil d'administration afin qu'il les approuve.

Les vérificateurs externes de la Corporation, Deloitte & Touche LLP, ont procédé à un examen indépendant des états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada, en effectuant les tests et les procédures qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer leur opinion dans le cadre du rapport des vérificateurs. Les vérificateurs externes disposent de toute la latitude nécessaire pour s'adresser au comité de vérification afin de discuter de leur vérification et de leurs conclusions relativement à l'intégrité des rapports financiers de la Corporation et à l'exactitude des systèmes de contrôle interne.

Le président-directeur général,
David D. Hay

La vice-présidente, Finances,
Sharon MacFarlane

Deloitte & Touche s.r.l.
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John (N.-B.) E2L 4R9
Canada
Tél: (506) 632-1080
Télé: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Herménégilde Chiasson,
Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Nous avons vérifié le bilan cumulé de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (la « Corporation ») au 31 mars 2009 et les états cumulés des résultats, des autres éléments du résultat étendu, du déficit, du cumul des autres éléments du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP

Comptables agréés
Le 12 juin 2009

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2009	2008
Produits		
Ventes d'énergie		
À l'intérieur de la province (note 2)	1 219 $	1 237 $
À l'extérieur de la province (note 6)	217	196
Produits liés au transport	89	87
Produits divers	73	99
(Perte) gain sur la créance à long terme et les contrats connexes (note 13)	(145)	93
	1 453	1 712
Charges		
Combustible et achats d'énergie	869	585
Frais de transport	82	85
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	415	397
Amortissement et déclassement (note 7)	186	216
Impôts (note 8)	43	43
	1 595	1 326
(Perte) bénéfice avant frais de financement, reports réglementaires et paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(142)	386
Frais de financement (note 9)	140	175
(Perte) bénéfice avant reports réglementaires et paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(282)	211
Reports réglementaires (note 14)	(386)	73
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	104	138
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (note 10)	34	49
Bénéfice net	**70 $**	**89 $**

ÉTAT CUMULÉ DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (DU DÉFICIT)
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2009	2008
Déficit au début	(18) $	(96) $
Bénéfice net de l'exercice	70	89
Dividendes déclarés (note 25)	(13)	(11)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	**39 $**	**(18) $**

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CUMULÉ
(en millions)

Aux 31 mars	2009	2008
Actif à court terme		
Trésorerie	6 $	- $
Débiteurs (note 25)	290	284
Matières, fournitures et combustible	203	181
Charges payées d'avance	8	8
Tranche à court terme de la créance à long terme (note 13)	147	90
Tranche à court terme des actifs dérivés (note 26)	82	59
	736	622
Immobilisations corporelles (note 15)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au coût	7 306	6 890
Moins : amortissement cumulé	3 721	3 580
	3 585	3 310
Actif à long terme		
Fonds au titre du déclassement des installations nucléaires et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 16)	432	414
Créance à long terme (note 13)	-	217
Actifs dérivés (note 26)	2	7
Actifs réglementaires (note 14)	317	2
Autres placements et actifs reportés (note 17)	7	6
	758	646
Autres actifs		
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	2	7
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices ⊠ autres éléments du résultat étendu (note 26)	29	-
Actif incorporel (note 18)	21	22
Prestations de retraite reportées (note 19)	59	67
	111	96
Actif total	**5 190 $**	**4 674 $**

AU NOM DE LA CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK

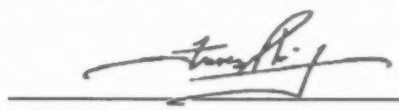

_____, **président du conseil**

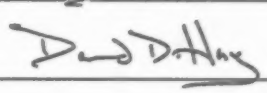

_____, **président et chef de la direction**

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CUMULÉ
(en millions)

Aux 31 mars	2009	2008
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 20)	450 $	273 $
Créditeurs et charges à payer (note 25)	265	291
Intérêts courus (note 25)	39	45
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 21)	413	283
Tranche à court terme des passifs dérivés (note 26)	210	24
Tranche à court terme des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices – autres éléments du résultat étendu	-	12
	1 377	928
Dette à long terme (note 21)		
Débentures	3 051	2 879
Passif reporté		
Déclassement des centrales et gestion du combustible nucléaire irradié (note 22)	366	347
Passif réglementaire (note 14)	-	75
Autres (note 23)	84	78
Passifs dérivés (note 26)	7	6
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices – autres éléments du résultat étendu	-	10
	457	516
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11)	140	140
Surplus d'apport	187	187
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(61)	42
Bénéfices non répartis (déficit)	39	(18)
	305	351
Total du passif et des capitaux propres	5 190 $	4 674 $

Engagements, éventualités et garanties (note 28)

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CUMULÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2009	2008
Bénéfice net	**70 $**	**89 $**
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		
(Perte nette) gain net non réalisé(e) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésore	(109)	30
(Perte nette) gain net non réalisé(e) lié(e) à l'évaluation à la valeur de marché des fonds en fiducie au titre du combustible nucléaire[2]	(11)	3
	(120)	33
Reclassement aux résultats des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie[3]	17	17
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	**(103)**	**50**
Résultat étendu	**(33)**	**139**

ÉTAT DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2009	2008
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	42 $	(8) $
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice	(103)	50
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	**(61) $**	**42 $**

1. Déduction faite d'une économie d'impôt de 54 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, comparativement à des impôts de 16 M$ au 31 mars 2008.
2. Déduction faite d'une économie d'impôt de 5 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, comparativement à des impôts de 1 M$ au 31 mars 2008.
3. Déduction faite des impôts de 8 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, comparativement à des impôts de 9 M$ au 31 mars 2008.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2009	2008
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	70 $	89 $
Montants imputés ou crédités à l'exploitation mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (note 24)	203	227
	273	316
Paiements et revenus liés au fonds au titre du déclassement des installations nucléaires et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(35)	(141)
Dépenses liées au déclassement	(2)	(1)
Reports réglementaires excluant les ajustements à la valeur de marché (note 14)	(255)	(20)
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	(60)	(80)
	(79)	74
Activités d'investissement		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la cession d'immobilisations et de la contribution de clients	(438)	(409)
Recouvrement de dépenses en immobilisations (note 13)	57	86
	(381)	(323)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	(284)	(445)
Produit de l'émission de la dette à long terme	585	402
Augmentation de la dette à court terme	178	273
Dividendes payés	(13)	(11)
	466	219
Rentrées (sorties) nettes	6	(30)
Trésorerie au début	-	30
Trésorerie à la fin	6 $	- $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

1. CONSTITUTION ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Constitution
La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick.

***Incidence de la* Loi sur l'électricité :** Le 1er octobre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'électricité*, ce qui a donné lieu à la réorganisation d'Énergie NB et à la restructuration du secteur de l'électricité au Nouveau-Brunswick.

Structure organisationnelle
À la suite de l'adoption de la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Holding Énergie NB ») avec de nouvelles filiales d'exploitation. Ces filiales sont les suivantes :

- la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick (« Production Énergie NB ») –
  - celle-ci comprend la New Brunswick Power Coleson Cove Corporation (« Coleson Cove ») et NB Coal Limited (« NB Coal »), constituées comme filiales de Production Énergie NB;
- la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (« Énergie nucléaire NB »);
- la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (« Transport Énergie NB »);
- la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (« Distribution Énergie NB »).

Autres organisations constituées en vertu de la *Loi sur l'électricité*

La *Loi sur l'électricité* a également donné lieu à la constitution des organisations suivantes :

- la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (la « Corporation financière »), une corporation de la Couronne et un mandataire de l'État ayant pour mandat la conversion et la répartition appropriées de la dette d'Énergie NB entre les filiales d'exploitation, ainsi que la prise en charge et la réduction de la tranche restante de la dette d'Énergie NB;
- l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (l'« Exploitant du réseau »), un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de diriger de façon distincte l'exploitation du marché de l'électricité et de maintenir l'adéquation et la fiabilité à long terme du réseau d'électricité.

2. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

La présente note porte sur l'incidence de la réglementation des tarifs sur les filiales suivantes, lesquelles sont assujetties à cette réglementation :

- la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (« Transport Énergie NB »);
- la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (« Distribution Énergie NB »).

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

2. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (SUITE)

Transport Énergie NB

Facteurs
Les principaux facteurs qui jouent un rôle en ce qui a trait à la réglementation à laquelle est assujettie Transport Énergie NB sont les suivants :

Facteur	Fonction
Tarif d'accès au réseau de transport (TART)	• donne un accès non discriminatoire au réseau de transport de la province aux entités qui produisent et qui vendent de l'énergie ainsi qu'aux clients, qu'ils soient situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la province. • établit la façon dont le groupe Énergie NB génère des produits lui permettant d'exploiter et d'entretenir le réseau de transport.
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « CESP »)	Surveille et réglemente le TART.
Exploitant du réseau	• Conçoit et gère le TART. • Perçoit les revenus provenant des clients de distribution – incluant Production Énergie NB, Énergie nucléaire NB et Distribution Énergie NB – et rembourse Transport Énergie NB de manière à combler ses besoins en revenus.

Prévision liée au rendement

On s'attend à ce que Transport Énergie NB perçoive des produits suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement des capitaux propres. Un rendement de 9,5 % (avec une possibilité d'augmentation à 10,5 %) ainsi qu'une structure de capital composée à 65 % de dettes et à 35 % de capitaux propres ont été approuvés par l'organisme de réglementation dont Transport Énergie NB relève.

Distribution Énergie NB

Distribution Énergie NB est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs selon lequel les majorations moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou au pourcentage de variation de l'indice moyen des prix à la consommation, selon le montant le plus élevé, sont assujetties à l'approbation réglementaire de la CESP.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

2. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (SUITE)

Actifs et passifs réglementaires

Des actifs ou passifs réglementaires peuvent découler du processus d'établissement des tarifs. Si toutes les conditions sont respectées, les bilans de Transport Énergie NB et de Distribution Énergie NB peuvent contenir :

- des actifs réglementaires, lesquels représentent les produits futurs attribuables à certains coûts engagés au cours de la période visée ou des périodes antérieures et que l'on prévoit recouvrer des clients au cours des périodes ultérieures grâce au processus d'établissement des tarifs.
- des passifs réglementaires, lesquels représentent les futures baisses ou restrictions d'augmentation des produits imputables aux montants que l'on prévoit rembourser aux clients.

Tous les montants reportés à titre d'actif ou de passif réglementaire sont assujettis à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants assujettis au report, auquel cas la modification serait immédiatement reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

En ce qui a trait au report réglementaire lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, la *Loi sur l'électricité* a été modifiée afin d'inclure des directives concernant le traitement particulier des coûts engagés.

Transport Énergie NB
Au 31 mars 2009, Transport Énergie NB affichait un actif réglementaire lié à la provision pour fonds utilisés durant la construction, lequel est inclus dans les immobilisations corporelles (se reporter à la note 15).

Provision pour fonds utilisés durant la construction
La CESP permet que la provision pour fonds utilisés pendant la construction en cours soit capitalisée mensuellement en ce qui a trait aux projets d'immobilisations. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital de Transport Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe.

Une entité non assujettie à la réglementation ne serait pas autorisée à inclure une charge liée aux capitaux propres dans le coût d'un actif.

Recouvrement d'un actif réglementaire
Il est prévu que l'amortissement futur des immobilisations corporelles prenant en compte une provision pour fonds utilisés pendant la construction sera recouvrable à même le TART. Cependant, le recouvrement attendu ou la probabilité de recouvrement sont touchés par les décisions de la CESP en ce qui concerne les besoins en revenus de Transport Énergie NB.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

2. RÉGLEMENTATION DES TARIFS (SUITE)

Distribution Énergie NB

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau
Au 31 mars 2009, Distribution Énergie NB affichait un actif réglementaire lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Cet actif comprend :

- les coûts non incorporables habituels (déduction faite de tout produit) engagés par Énergie nucléaire NB;
- les coût d'achat de l'énergie de remplacement engagés par Production Énergie NB au cours de la période de remise à neuf.

Ces montants seront :

- recouvrés auprès des clients sur la durée de vie utile de la centrale remise à neuf;
- reflétés dans les frais, tarifs et droits que demande Distribution Énergie NB aux clients (conformément au paragraphe 143.1 de la *Loi sur l'électricité*).

Règlement de la poursuite contre PDVSA
Au 31 mars 2009, Distribution Énergie NB affichait un passif réglementaire lié au règlement de la poursuite contre PDVSA (se reporter à la note 14). L'ajustement à la valeur de marché[1] au 31 mars 2009 a fait en sorte que le passif réglementaire est temporairement devenu un actif. Le passif réglementaire reflète l'obligation de Distribution Énergie NB de porter au crédit des clients, sous forme de réduction des tarifs, les avantages nets du règlement. Les avantages du règlement seront :

- accumulés à mesure qu'ils seront reçus, sur la durée de vie utile de 23 ans de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans, tel qu'il a été approuvé par la CESP.

3. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers cumulés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers cumulés comprennent les comptes de Holding Énergie NB et ceux de ses filiales, énumérées ci-dessus (collectivement, le « groupe Énergie NB » ou le « Groupe »).

1. Ces ajustements à la valeur de marché sont temporaires et se résorberont lorsque toutes les livraisons de combustible auront été reçues.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Cette note présente les conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers et comprend les rubriques suivantes :

a. Stocks de matières, de fournitures et de combustible
b. Immobilisations corporelles
c. Actif incorporel
d. Opérations de change
e. Dette à long terme
f. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations
g. Régimes de retraite
h. Allocations de retraite
i. Régimes de retraite anticipée
j. Produits
k. Instruments financiers
l. Dérivés
m. Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts
n. Consolidation des entités à détenteurs de droits variables
o. Utilisation d'estimations

a. Stocks de matières, de fournitures et de combustible

Les stocks de matières, de fournitures et de combustible, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti.

b. Immobilisations corporelles

Coût des ajouts

Le coût des ajouts aux immobilisations corporelles comprend le coût initial :

- des services de sous-traitance;
- de la main-d'œuvre directe et du matériel;
- des intérêts et de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction;
- des frais indirects d'administration;
- des autres frais liés aux projets d'immobilisations;

moins :

- les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service;
- les contributions aux frais de construction, qui comprennent les montants reçus des clients ainsi que les subventions pour la recherche et le développement;
- le recouvrement de capital provenant du règlement de la poursuite et des réclamations d'assurance.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b. Immobilisations corporelles (suite)

Déclassement de centrales et stockage de combustible nucléaire irradié

Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relatives :

- au stockage de combustible nucléaire irradié;
- au déclassement des centrales thermiques et nucléaire.

Intérêts et provision pour fonds utilisés durant la construction

Les intérêts engagés durant la construction sont capitalisés mensuellement, en fonction du coût moyen pondéré des emprunts à long terme pour les projets d'investissement, sauf dans le cas de Transport Énergie NB, pour laquelle la provision pour les fonds utilisés pendant la construction est capitalisée mensuellement pour les projets d'investissement en fonction du coût moyen pondéré du capital.

Coût des actifs du réseau de distribution mis hors service

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, moins le démontage et la récupération, est porté au débit de l'amortissement cumulé, comme le juge approprié la Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick (maintenant la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, ou (la « CESP »).

Amortissement des actifs

L'amortissement de tous les actifs est calculé à des taux permettant d'amortir leur coût, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue.

Durée d'utilisation prévue

La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute révision est appliquée prospectivement.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b. Immobilisations corporelles (suite)

Durée d'utilisation estimative

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire selon leur durée d'utilisation estimative comme suit :

Actifs	Années
Centrales électriques	
Centrale nucléaire[2]	de 25 à 50
Centrales hydroélectriques	de 35 à 100
Centrales thermiques	de 25 à 35
Centrales à turbine à combustion	25
Réseau de transport	de 45 à 60
Postes et sous-stations	de 25 à 60
Réseau de distribution	de 16 à 40
Bâtiments	de 40 à 50
Système de communication et systèmes informatiques	de 3 à 15
Matériel minier	de 20 à 35
Véhicules	de 3 à 18

2. La durée de vie utile de la centrale nucléaire est calculée en fonction de sa remise à neuf.

Constatation des pertes de valeur

Le Groupe procède à un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles lorsque le contexte indique que la valeur des flux de trésorerie nets futurs estimatifs non actualisés pourrait être inférieure à la valeur comptable nette des actifs. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur serait constatée.

c. Actif incorporel

Les éléments d'actif incorporel sont inscrits au bilan, au coût, et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d. Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère :

- peuvent être couverts au moyen de l'acquisition d'un contrat de change à terme;
- sont convertis en dollars canadiens comme suit :

Si un contrat de change à terme	le taux de change utilisé correspond au
n'est pas conclu,	taux de change en vigueur à la date du bilan.
est conclu,	taux de change stipulé dans le contrat.

Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inscrits dans les résultats.

e. Dette à long terme

La dette à long terme est classée comme autres passifs aux fins de la présentation des instruments financiers et est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Les escomptes et les primes sur débentures ainsi que les intérêts reportés ayant trait au financement de la dette sont amortis sur la durée des émissions concernées. Ces frais du service de la dette non amortis sont inclus dans la dette à long terme.

f. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ci-après sont présentés les conventions comptables relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que des renseignements à l'égard :

- des centrales nucléaire et thermiques;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Le groupe Énergie NB pourvoit aux coûts estimatifs futurs relatifs au stockage permanent du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales nucléaire et thermiques pour que les emplacements ne soient plus, par conséquent, assujettis à un usage restreint.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Le Groupe met périodiquement ses calculs à jour en raison :

- des progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Le groupe Énergie NB constate ces passifs en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Coûts comptabilisés comme passif

La valeur actualisée estimative des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2009 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié qui doivent être engagés quel que soit le volume de combustible irradié;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2009;
- les coûts de déclassement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée de vie utile.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des grappes de combustible nucléaire utilisées chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible à l'état des résultats.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le déclassement des centrales nucléaire et thermiques.

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au déclassement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit du Groupe;

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

- est incluse dans la charge d'amortissement.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par le groupe Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

En ce qui a trait aux centrales hydroélectriques ainsi qu'aux actifs des réseaux de transport et de distribution, aucune date de mise hors service ne peut être déterminée. Par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement.

- *Centrales hydroélectriques*
  Le Groupe n'a pour l'instant aucunement l'intention de déclasser ses centrales hydroélectriques et n'en a pas l'obligation juridique. Grâce à des travaux d'entretien ou de remise à neuf, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible.
- *Actifs des réseaux de transport et de distribution*
  Le groupe Énergie NB prévoit utiliser la majeure partie de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée.

Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que le Groupe a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

g. Régimes de retraite

Ci-après sont présentés les conventions comptables liées aux régimes de retraite ainsi que des renseignements à l'égard :

- des régimes en place;
- des méthodes utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées;
- du rendement prévu de l'actif du régime;
- des gains et des pertes actuariels;
- de l'actif transitoire.

Régimes en vigueur

Les salariés du groupe Énergie NB, à l'exception des salariés de NB Coal, souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. NB Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour ses employés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g. Régimes de retraite (suite)

Le Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick consiste en un régime interentreprises à prestations déterminées. Des précisions sur ce régime sont présentés ci-après.

Aspect	Précisions
Prestations de retraite	Établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été le plus élevés.
Accroissement	Annuellement, selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 5 % ou de 6 % selon la date du départ à la retraite.
Cotisations	Le Groupe et ses salariés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements.

Méthode utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées

L'évolution future des niveaux de rémunération a une incidence sur le montant des avantages sociaux futurs des deux régimes de retraite et, par conséquent, la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Rendement prévu de l'actif du régime

Le rendement prévu de l'actif du régime de retraite est fondé sur le taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime ainsi que sur sa valeur de marché.

Gains et pertes actuariels

Les gains et les pertes actuariels excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime de retraite au début de l'exercice, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

Actif transitoire

L'actif transitoire correspond à la juste valeur de marché de l'actif du régime de retraite moins l'obligation au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1er avril 2000, et est amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active du groupe de salariés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h. Allocations de retraite

Le groupe Énergie NB a constitué, pour les salariés, un régime d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu.

La valeur actualisée des obligations au titre des allocations de retraite constituées :

- est fondée sur des calculs actuariels;
- tient compte des hypothèses les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite;
- est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

i. Régimes de retraite anticipée

La valeur actualisée des coûts estimatifs futurs des régimes de retraite anticipée est imputée aux résultats dans l'exercice où les programmes sont acceptés par les salariés, sans tenir compte de la date à laquelle les versements sont réellement effectués.

j. Produits

Constatation des produits

Le groupe Énergie NB constate les produits :

- lorsqu'il existe une preuve convaincante qu'un accord a été conclu;
- lorsque la livraison a eu lieu;
- lorsque le prix demandé à l'utilisateur est déterminé ou déterminable;
- lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Fréquence de la facturation

La facturation se fait sur une base mensuelle, conformément au tableau ci-dessous. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin d'une période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

Type de clientèle	Fréquence de la facturation
• résidentielle • usage général • majeure partie de la clientèle industrielle	sur une base cyclique (c.-à-d. que la date de facturation mensuelle varie d'un client à l'autre).
• transport industriel • à l'extérieur de la province	à la fin de chaque mois.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k. Instruments financiers

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex. débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par le Groupe comme faisant partie d'une des cinq catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction;
- Prêts et créances;
- Disponibles à la vente;
- Autres passifs;
- Détenus jusqu'à l'échéance.

Détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance. Le Groupe peut décider de désigner tout actif ou passif financier comme détenu à des fins de transaction.

Les actifs suivants sont classés comme détenus à des fins de transaction :

- la trésorerie;
- la créance à long terme;
- les actifs dérivés ne faisant pas partie d'une relation de couverture.

Les passifs suivants sont classés comme détenus à des fins de transaction :

- les passifs dérivés ne faisant pas partie d'une relation de couverture.

Le Groupe n'a désigné aucun passif financier non dérivé comme détenu à des fins de transaction.

Comptabilisation des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction

Ces actifs et passifs sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le bénéfice net. Ces variations comprennent :

- les intérêts gagnés;
- les intérêts courus;
- les gains et les pertes réalisés;
- les gains et les pertes non réalisés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

k. Instruments financiers (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs disponibles à la vente comprennent :

- les fonds liés au déclassement de la centrale nucléaire;
- les fonds liés à la gestion de combustible irradié.

Comptabilisation des actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés comme suit :

Actif	Traitement comptable
Actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels un cours est disponible sur un marché actif	comptabilisés à la juste valeur et • les gains et les pertes non réalisés ne sont pas inclus dans le bénéfice net, mais sont plutôt constatés dans les autres éléments du résultat étendu. • les gains et les pertes sont transférés au bénéfice net au moment de leur réalisation.
Actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif	comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Tous les passifs financiers du Groupe, à l'exception des passifs dérivés désignés comme détenus à des fins de transaction, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Le groupe Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date du bilan. Le calcul tient compte :

- des coûts de transaction gagnés ou engagés;
- des frais gagnés ou engagés;
- des primes gagnées ou engagées;
- des escomptes gagnés ou engagés.

Les coûts de transaction liés aux instruments détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

I. Dérivés

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (p. ex. un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

Utilisation des dérivés et documentation connexe

Le Groupe utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Il n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont admissibles à la comptabilité de couverture. Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, le Groupe constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement ainsi que de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif du bilan ou à une opération prévue donnée.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des dérivés

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

Les différentes tranches de la variation de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisées comme suit :

La tranche	est comptabilisée dans
efficace	les autres éléments du résultat étendu, hors du bénéfice net de l'exercice.
inefficace	le bénéfice net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture :

- le Groupe cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture à cet instrument;
- tout gain ou perte constaté antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu est immédiatement comptabilisé en résultat net.

m. Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts

Le groupe Énergie NB, à l'exception de NB Coal, est tenu, en vertu de la *Loi sur l'électricité*, de faire des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts à la Corporation financière. Le total des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts se compose de ce qui suit :

- une composante impôts sur les bénéfices en fonction du bénéfice comptable net multiplié par un taux de 32,38 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, comparativement à 34,47 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2008;
- une composante impôts sur le capital fondée sur les règles fiscales des grandes sociétés qui font partie de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Nouveau-Brunswick;
- les paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les autres éléments du résultat étendu en fonction d'un taux de 32,38 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, comparativement à 34,47 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Le Groupe constate également l'économie au titre de paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices résultant de pertes d'une période lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'un bénéfice suffisant sera généré dans des périodes ultérieures pour contrebalancer les pertes subies antérieurement.

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sont calculés séparément pour chacune des entreprises.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n. Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Une « entité à détenteurs de droits variables » est une entité assujettie à la consolidation conformément aux dispositions de la NOC-15. Le groupe Énergie NB possède plusieurs droits variables sous forme de contrats d'achat d'énergie avec des sociétés tierces. Le Groupe n'a pas consolidé les résultats financiers de ces entités tierces.

Raisonnement relatif à tous les contrats à l'exception d'un de ceux-ci

Pour tous les contrats en question à l'exception d'un de ceux-ci, il a été déterminé qu'un montant négligeable de variabilité est absorbé par le Groupe relativement aux contrats visés et que, par conséquent, la consolidation n'est pas de mise.

Raisonnement relatif au contrat faisant l'objet d'une exception

Il existe un contrat d'achat d'énergie concernant l'achat de toute la capacité et l'énergie électrique produites par une installation de coproduction de 90 MW dont la production a commencé en décembre 2004. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, les achats effectués en vertu de ce contrat se sont élevés à 63 millions de dollars, comparativement à 55 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Malgré des efforts exhaustifs, le Groupe n'a pas été en mesure d'obtenir l'information nécessaire et, par conséquent, il n'a pu évaluer si la société tierce est une entité à détenteurs de droits variables. Le Groupe n'a donc pas consolidé les résultats financiers de cette entité tierce.

o. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur :

- les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers;
- les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le tableau suivant présente les notes qui font référence à ces estimations.

Note	Estimation
Note 7	Amortissement et déclassement
Note 13	Créance à long terme
Note 14	Actifs et passifs réglementaires
Note 19	Prestations de retraite reportées
Note 22	Passifs au titre du déclassement des centrales et de la gestion du combustible nucléaire irradié
Note 23	Passifs reportés – autres
Note 26	Instruments financiers

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

5. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications de conventions au cours de l'exercice 2008-2009

Au cours de l'exercice 2008-2009, le groupe Énergie NB a adopté les recommandations suivantes du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés :*

Chapitre	Description et exigences	Incidence sur les résultats de 2009
Chapitre 3031, intitulé « Stocks »	Ce chapitre décrit les recommandations relatives à : • la constatation • l'évaluation • la présentation • les informations à fournir à l'égard des stocks. Ce chapitre • exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation; • ne permet plus l'évaluation selon la méthode du dernier entré, premier sorti (DEPS); • exige la reprise des pertes de valeur antérieurement constatées jusqu'à la valeur nette de réalisation des stocks, le cas échéant; • exige la capitalisation des stocks qui répondent à la définition de pièces de rechange principales	Ces exigences ont été appliquées de façon rétrospective avec retraitement des données de l'exercice précédent. Au 1er avril 2008, un montant de 8 millions de dollars (8 millions de dollars au 1er avril 2007) a été reclassé aux immobilisations corporelles dans le bilan, car les stocks connexes : • répondaient à la définition de pièces de rechange; • seront utilisés sur une période de plus de un an; • seront seulement utilisés en lien avec les immobilisations corporelles.
Chapitres 3862 et 3863, intitulés « Instruments financiers – informations à fournir » et « Instruments financiers – présentation »	Ces chapitres fournissent des indications quant à la présentation des états financiers et aux informations à fournir à l'égard des instruments financiers. Ils exigent que la Corporation fournisse des informations quantitatives et qualitatives afin que les lecteurs soient en mesure de comprendre la nature et l'ampleur des risques liés aux instruments financiers de la Corporation.	Présentation d'une note supplémentaire
Chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »	Ce chapitre exige que la Corporation fournisse des informations quantitatives et qualitatives à l'égard des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du	Présentation d'une note supplémentaire

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

	capital.	

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

5. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Modifications de conventions en 2008 et 2009 (suite)

Chapitre	Description et exigences	Incidence sur les résultats de 2009
Chapitre 1400, intitulé « Normes générales de présentation des états financiers »	Ce chapitre a été modifié afin de fournir des indications liées à la continuité de l'exploitation à l'intention de la direction. La direction doit : • évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation chaque fois que des états financiers sont préparés; • prendre en compte toutes les informations dont elle dispose au moment de la préparation des états; • présenter les incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son activité.	Aucune
Chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »	Ce chapitre présente les recommandations relatives : • à la constatation • à l'évaluation • à la présentation • aux informations à fournir à l'égard de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels. Ce chapitre remplace le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement ».	Aucune
CPN-173, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers »	Ce CPN exige que le calcul de la juste valeur des instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, prenne en compte le risque de crédit des contreparties lorsque l'instrument financier est un actif, et le risque de crédit propre à la Corporation lorsque l'instrument financier est un passif.	Ce CPN a été appliqué rétrospectivement sans retraitement des données des exercices antérieurs. L'incidence sur les résultats financiers 2009 de la Corporation est négligeable.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

5. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le tableau suivant présente les questions relatives à la mise en œuvre des IFRS ainsi que son incidence sur le groupe Énergie NB.

Dates importantes

Date	Événement
Février 2008	Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que les entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes au Canada devront utiliser les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
Avril 2008	Le CNC a publié un exposé-sondage omnibus sur les IFRS proposant que les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes soient tenues d'appliquer les IFRS intégralement et sans modification pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.
Mars 2009	Le Conseil des normes comptables a publié un deuxième exposé-sondage à portée générale sur les IFRS. L'objectif de cet exposé-sondage est d'intégrer aux PCGR du Canada toute modification apportée aux IFRS depuis la publication du Recueil 2007. L'exposé-sondage traite également de la définition d'une entité ayant l'obligation publique de rendre des comptes, de la date d'adoption obligatoire des IFRS par les entités ayant l'obligation publique de rendre des comptes ainsi que de la suppression des abrégés des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux.
1er avril 2011	Date de transition pour le groupe Énergie NB À des fins de comparaison, il sera nécessaire de procéder au retraitement des montants présentés par la Corporation pour son exercice terminé le 31 mars 2011 ainsi que du bilan d'ouverture au 1er avril 2010. Le CNC propose que le paragraphe 1506.30 du chapitre du *Manuel de l'ICCA*, intitulé « Modifications comptables », ne s'applique pas à l'égard de ce deuxième exposé-sondage à portée générale. Ce paragraphe exige normalement qu'une entité présente des informations liées à une nouvelle source première de PCGR du Canada publiée mais non encore entrée en vigueur que l'entité n'a pas appliquée.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

5. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Progrès accomplis à ce jour et évaluation de leur incidence

Le Groupe a terminé la phase de délimitation de son plan de transition. Les écarts repérés pendant la phase de délimitation ainsi que de la conversion totale aux IFRS afin de déterminer leur incidence sur ses processus, son système et ses états financiers à la suite de l'adoption. Le Groupe s'attend à devoir consacrer beaucoup de temps à la détermination des soldes d'ouverture dans les bilans consolidés, ainsi qu'à une augmentation importante des informations à fournir en raison de l'adoption des IFRS.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP »)

Le CCSP est un organisme de l'ICCA qui régit les normes comptables applicables aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux. Les normes comptables du CCSP s'appliquent au groupe Énergie NB car celui-ci est une entreprise publique. Actuellement, le CCSP demande aux entreprises publiques de suivre les PCGR du Canada applicables au secteur commercial plutôt que le *Manuel de comptabilité du secteur public*. Lorsque le CNC a annoncé que les PCGR du Canada seraient remplacés par les IFRS, le CCSP a annoncé que les entreprises publiques continueraient de suivre les normes applicables au secteur commercial et, par conséquent, devraient se convertir aux IFRS.

En décembre 2008, le CCSP a réexaminé cette question et a publié un appel à commentaires afin de déterminer si les entreprises publiques devraient se convertir aux IFRS ou aux normes du CCSP.

Aucune décision n'a été publiée jusqu'à maintenant, mais il est possible que la Corporation puisse choisir entre la conversion aux IFRS et la conversion aux normes du CCSP. La Corporation déterminera alors quelle conversion est la plus appropriée pour l'ensemble des parties intéressées.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

Actuellement, les IFRS ne contiennent aucune norme particulière permettant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés. En décembre 2008, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a modifié son programme pour y inclure un projet lié à la comptabilisation des activités à tarifs réglementés.

Un exposé-sondage devrait être publié en juillet 2009 et sera suivi d'une période d'appel à commentaires de 120 jours. Une norme définitive est prévue en 2010.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

5. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Activités à tarifs réglementés

Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, certains chapitres du *Manuel de l'ICCA* concernant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés ont été modifiés. Ces modifications découlent de la conclusion du projet de l'ICCA concernant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, lequel a duré longtemps et a souvent été modifié.

Chapitre du *Manuel de l'ICCA*	Description	Incidence
Chapitre 1100, intitulé « Principes comptables généralement reconnus »	L'exemption temporaire a été retirée.	Ces modifications n'auront aucune incidence sur les résultats financiers de la Corporation.
Chapitre 3465, intitulé « Impôts sur les bénéfices »	Exige la constatation : ▪ du passif et de l'actif d'impôts futurs; ▪ d'un actif ou d'un passif réglementaire distinct lié au montant d'impôts futurs qui devrait être inclus dans les tarifs futurs et recouvré auprès des clients futurs ou payé à ceux-ci.	

6. PRODUITS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE

Les produits provenant de l'extérieur de la province se détaillent comme suit :

	2009	2008
Clients aux États-Unis	47 $	64 $
Clients au Canada	170	132
Total des produits provenant de l'extérieur de la province	217 $	196 $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

7. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2009	2008
Amortissement	165 $	197 $
Déclassement	21	19
Amortissement et déclassement	186 $	216 $

8. IMPÔTS

	2009	2008
Impôts fonciers	22 $	21 $
Impôts sur les services publics et les emprises	17	17
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital provinciaux	4	5
Impôts	43 $	43 $

9. FRAIS DE FINANCEMENT

	2009	2008
Intérêts débiteurs	189 $	192 $
Moins les revenus tirés des fonds en fiducie et des autres placements	(21)	(16)
	168	176
Frais de gestion du portefeuille de la dette	22	21
Frais du service de la dette reportés	2	1
(Gains) pertes de change réalisé(e)s	(11)	5
	181	203
Moins les intérêts capitalisés	(41)	(28)
Frais de financement	140 $	175 $

Intérêts versés au cours de l'exercice

Les intérêts versés au cours de l'exercice sont de 195 millions de dollars, comparativement à 203 millions de dollars en 2008. Les intérêts perçus sur les placements au cours de l'exercice se chiffrent à 21 millions de dollars, comparativement à 16 millions de dollars en 2008.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

10. PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ci-après sont présentés les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices du groupe Énergie NB ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices pour l'exercice;
- les paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices – autres éléments du résultat étendu.

Paiements spéciaux pour l'exercice

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices se détaillent comme suit :

	2009	2008
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	104 $	138 $
Perte non assujettie à des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	–	3
Bénéfice assujetti à des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	104	141
Taux d'imposition	32,38 %	34,47 %
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	34 $	49 $

Les impôts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 58 millions de dollars, comparativement à 29 millions de dollars en 2008.

Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices – autres éléments du résultat étendu

Les paiements spéciaux futurs au titre des autres éléments du résultat étendu se détaillent comme suit :

	2009	2008
Autres éléments du résultat étendu avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(154) $	76 $
Taux d'imposition	32,38 %	34,47 %
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (économie)	(51) $	26 $

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices sont calculés séparément pour chacune des entreprises.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

11. CAPITAL-ACTIONS

Le groupe Énergie NB, avec l'approbation de la Corporation financière, est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégories A et B sans valeur nominale.

Le capital-actions émis et en circulation se détaille comme suit :

	Catégorie A	Catégorie B
Nombre d'actions	1	1 006
Avec ou sans droit de vote	Avec droit de vote	Sans droit de vote
Actionnaire	Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick	Corporation financière
Valeur	Nominale	140 $ (valeur attribuée)
Droit aux dividendes	Le détenteur d'actions de catégorie A ne peut recevoir de dividendes tant que des actions de catégorie B demeurent en circulation.	Le détenteur d'actions de catégorie B a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration. Le pourcentage désigné des dividendes déclarés peut varier au gré de l'actionnaire et selon la situation financière du Groupe. Les dividendes sont déclarés et payés séparément pour chacune des entreprises.

12. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Corporation à l'égard de sa structure du capital consiste à maintenir un accès efficace au capital à long terme au coût le moins élevé possible pour les clients. Actuellement, la Corporation n'a pas de cote de crédit car tous les emprunts en cours ont été conclus avec la Corporation financière, laquelle agit à titre d'agent pour le Groupe, et sont garantis par la province du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, le Groupe est essentiellement financé au moyen de capitaux empruntés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

12. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

La structure du capital de la Corporation comprend les éléments suivants :

Aux 31 mars	2009	2008
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	413 $	283 $
Moins : trésorerie	6	–
	407	283
Dette à court terme	450	273
Dette à long terme	3 051	2 879
Action ordinaire	140	140
Surplus d'apport	187	187
Bénéfices non répartis (déficit)	39	(18)
Total du capital	4 274 $	3 744 $
Pourcentage de la dette nette dans la structure du capital	91 %	92 %

13. CRÉANCE À LONG TERME

Ci-après sont présentés les éléments liés au règlement de la poursuite contre Petroleos de Venezuela S.A. (PDVSA) ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- le montant et les modalités du règlement;
- l'utilisation et la comptabilisation du montant du règlement.

Montant et modalités du règlement

Le 3 août 2007, le groupe Énergie NB a réglé une poursuite contre PDVSA pour un montant total de 333 millions de dollars. Le règlement se détaille comme suit :

Montant	Modalités du règlement
115 millions de dollars	Versé par PDVSA au moment de la signature.
218 millions de dollars	PDVSA s'est engagée à livrer une quantité précise de combustible dans le futur. Le Groupe a calculé la valeur de l'engagement d'après : • les prix à terme • les dates de livraison prévues au moment du règlement.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

13. CRÉANCE À LONG TERME (SUITE)

Utilisation et comptabilisation du montant du règlement

Le règlement de la poursuite permet au Groupe de recouvrer une partie de son investissement lié à la préparation de la centrale de Coleson Cove pour recevoir et brûler de l'Orimulsion. Par conséquent, la plus grande partie du montant du règlement, soit 304 millions de dollars, a été portée en réduction de la valeur comptable nette de la centrale.

Le Groupe constatera les avantages du règlement de la poursuite au moyen d'une réduction des intérêts et de l'amortissement découlant de :

- la diminution du niveau d'endettement;
- la diminution de la valeur comptable nette de la centrale de Coleson Cove

Au cours de l'exercice 2008-2009, le règlement a donné lieu à :

- une baisse des intérêts débiteurs de 5 millions de dollars;
- une diminution de l'amortissement de 13 millions de dollars en raison de la réduction de la valeur comptable nette de la centrale.

Finalement, l'avantage net du règlement sera accumulé au moyen d'un report réglementaire et crédité aux clients au moyen de réductions de taux échelonnées sur une période de 17 ans, conformément à l'approbation du CESP (se reporter à la note 2).

Créance à long terme		2009		2008
Solde d'ouverture		307 $		– $
Montant reçu au titre du règlement de la poursuite		–		218
Livraisons reçues		(57)		–
(Perte) gain sur la créance à long terme et les couvertures connexes[3]	(145)		93	
Moins : (perte) gain non réalisé(e) découlant de l'évaluation à la valeur de marché des couvertures connexes[4]	(32)		4	
Moins : ajustements de coûts réalisés	(10)		–	
(Perte) gain non réalisé(e) découlant de l'évaluation à la valeur de marché de la créance à long terme	(103)	(103)	89	89
		147		307
Moins : tranche à court terme		(147)		(90)
Créance à long terme		– $		217 $

3. Les ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont temporaires et se résorberont lorsque toutes les livraisons de combustible auront été reçues.
4. Les (pertes) gains non réalisé(e)s sur les couvertures connexes sont constaté(e)s dans les actifs ou les passifs dérivés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

14. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Pour l'exercice 2008-2009, Distribution Énergie NB a comptabilisé des actifs réglementaires totalisant 317 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars pour l'exercice 2007-2008. Pour l'exercice 2008-2009, elle a également comptabilisé des passifs réglementaires d'un montant de néant, comparativement à 75 millions de dollars en pour l'exercice 2007-2008. Le tableau suivant présente un rapprochement des deux montants réglementaires.

Actif (passif) réglementaire – Règlement de la poursuite contre PDVSA	**2009**	**2008**
Solde d'ouverture	(75) $	– $
Ajustement du report dans l'état des résultats		
Économie au titre de l'amortissement et des intérêts	(18)	(12)
Perte (gain) non réalisé(e)s découlant de l'évaluation à la valeur de marché de la créance à long terme	103	(89)
Perte (gain) non réalisé(e)s découlant de l'évaluation à la valeur de marché des couvertures de contrats de fret connexes	32	(4)
Ajustement des coûts sur les livraisons reçues	10	–
Avantage échelonné pour les clients[5]	25	30
	152	(75)
Solde de clôture	77 $	(75) $

Actif réglementaire – Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau	**2009**	**2008**
Solde d'ouverture	2 $	– $
Ajustement du report dans l'état des résultats		
Coûts engagés au cours de la période	176	2
Coûts additionnels liés à l'approvisionnement en énergie	58	–
	234	2
	236	2
Intérêts sur le report	4	–
Solde de clôture	240 $	2 $

5. Représente la tranche relative à l'exercice considéré des avantages prévus découlant du règlement de la poursuite contre PDVSA, lesquels sont crédités aux clients sous forme de versements échelonnés sur une période de 17 ans.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

14. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

Incidence sur le bénéfice avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	2009	2008
Règlement de la poursuite contre PDVSA		
Économie au titre de l'amortissement et des intérêts	(18) $	(12) $
Perte (gain) découlant de l'évaluation à la valeur de marché de la créance à long terme et des couvertures de contrats de fret connexes[6]	135	(93)
Ajustement des coûts sur les livraisons reçues	10	–
Avantage échelonné pour les clients	25	30
	152	(75)
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau		
Coûts engagés au cours de la période	176	2
Coûts additionnels liés à l'approvisionnement en énergie	58	–
	234	2
Total de l'incidence sur le bénéfice avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	386 $	(73) $

6. Les ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché sont temporaires et se résorberont lorsque toutes les livraisons de combustible auront été reçues.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le coût, l'amortissement cumulé et la valeur comptable nette des immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2009			2008		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	**Coût**	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**
Centrales électriques	4 411 $	2 655 $	1 756 $	4 364 $	2 567 $	1 797 $
Réseau de transport	354	162	192	355	155	200
Postes et sous-stations	489	276	213	478	265	213
Réseau de distribution	803	394	409	780	375	405
Bâtiments et propriétés	60	36	24	59	35	24
Système de communication et systèmes informatiques	129	96	33	116	83	33
Matériel minier	56	53	3	52	52	–
Véhicules	58	36	22	55	36	19
Actifs divers	27	13	14	26	12	14
Construction en cours	919	–	919	605	–	605
Total	7 306 $	3 721 $	3 585 $	6 890 $	3 580 $	3 310 $

Les coûts de construction en cours liés à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau s'élevaient à 747 millions de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 486 millions de dollars au 31 mars 2008.

La charge liée au coût des capitaux propres (provision pour fonds utilisés durant la construction) pour 2009 s'est établie à 1 million de dollars, comparativement à 1 million de dollars en 2008.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

16. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par le groupe Énergie NB au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds du groupe Énergie NB;
- l'état des fonds du groupe Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. En juin 2007, le gouvernement du Canada a annoncé sa décision d'accepter le plan de stockage à long terme proposé par la Société de gestion des déchets nucléaires. Le groupe Énergie NB adhère à ce plan.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire exige que le Groupe maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau. Le montant de ces fonds constitués servira à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

16. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Fonds du groupe Énergie NB

Le groupe Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun desquels est détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du déclassement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire	Établies annuellement d'après les obligations à court terme et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2008-2009 s'est établi à 15 millions de dollars (121 millions de dollars pour l'exercice 2007-2008).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances fédéral	Respecter la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*	La *Loi* exige une cotisation annuelle du Groupe de 4 millions de dollars. Cette cotisation a été versée en novembre 2008. La proposition de financement de la Société de gestion des déchets nucléaires a été acceptée par le gouvernement du Canada le 7 avril 2009. Ainsi, un montant additionnel de 3 millions de dollars a été versé pour l'exercice 2008-2009. Cette cotisation a été versée en avril 2009.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

16. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

État des fonds du groupe Énergie NB

Le tableau suivant présente l'état de chaque fonds.

	2009	2008
Fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire		
Fonds distinct au titre du déclassement	137 $	137 $
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
1. Fonds distinct au titre du combustible nucléaire irradié	246	232
2. Fonds en fiducie au titre du combustible nucléaire irradié	49	45
	295	277
Total des fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié[7]	432 $	414 $

17. AUTRES PLACEMENTS ET ACTIFS REPORTÉS

Le Groupe a conclu un accord de 15 ans avec un tiers pour qu'il construise et exploite une installation de séparation de cendres à la centrale Belledune afin de transformer les cendres volantes produites à l'installation. L'investissement de 6 millions de dollars en 2007 représente la quote-part du coût de l'installation exigée du Groupe. Conformément à cet accord, le Groupe percevra des redevances sur la vente des cendres transformées sur la durée de l'accord. L'investissement est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'accord.

Les actifs reportés sont liés aux coûts engagés pour le dragage. Ces coûts seront amortis sur une période de cinq ans.

Les autres placements et actifs reportés se détaillent comme suit :

	2009	2008
Investissement lié à la séparation de cendres	6 $	6 $
Actifs reportés	1	–
Total des placements et des actifs reportés	7 $	6 $

7. Comprend un ajustement découlant de l'évaluation à la valeur de marché de 15 millions de dollars au 31 mars 2009, comparativement à 32 millions de dollars au 31 mars 2008.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

18. ACTIF INCORPOREL

En 2007, le Groupe a fait l'acquisition d'une centrale hydroélectrique. L'acquisition comprenait un terrain, un barrage, de l'équipement et la cession d'un droit prévu par la loi pour produire de l'électricité sur la rivière Nepisiguit.

La juste valeur de marché estimative de la cession des droits était de 22 millions de dollars et est amortie sur la durée de vie restante de la centrale.

	2009	2008
Solde d'ouverture	22 $	– $
Acquisition de droits	–	22
	22	22
Amortissement	(1)	–
Solde de clôture	21 $	22 $

19. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Ci-après sont présentés des renseignements détaillés sur les prestations de retraite reportées du groupe Énergie NB ainsi que des renseignements à l'égard des éléments suivants :

- les régimes de retraite en vigueur;
- les hypothèses;
- les coûts;
- les actifs et obligations;
- les cotisations.

Régimes de retraite en vigueur

Les salariés du groupe Énergie NB, à l'exception des employés de NB Coal, souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick qui est décrit à la note 4 g). L'actif et le passif du Régime de pension de retraite dans les services publics sont calculés au 31 mars 2009 tandis que l'actif et le passif du régime de NB Coal sont calculés au 31 décembre 2008. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation du Régime de pension de retraite dans les services publics est datée du 1er avril 2008. La prochaine évaluation actuarielle doit être terminée au 1er avril 2011.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

19. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (SUITE)

Hypothèses

Les principales hypothèses établies par la direction sont les suivantes :

	2009 (%)	2008 (%)
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées	6,50	5,25
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime	7,50	6,25
Augmentations salariales prévues	2,5	2,5

Coûts

Les coûts constatés pour l'exercice sont les suivants :

	2009	2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	24 $	22 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	66	63
Perte réelle (gain réel) sur l'actif du régime	190	(2)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	(254)	(62)
(Gains actuariels) pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	(201)	11
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	214	(2)
Amortissement de l'actif transitoire	(3)	(3)
Coûts constatés	36 $	27 $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

19. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES (SUITE)

Actifs et obligations

Les actifs et obligations découlant du Régime de pension de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de NB Coal attribuables à la quote-part du Groupe de ces régimes se résument comme suit au 31 mars 2009 :

	2009	2008
Actif de la caisse de retraite, à la juste valeur	840 $	1 035 $
Obligation au titre des prestations constituées	1 106	1 251
Déficit des régimes de retraite	(266)	(216)
Actif transitoire non amorti	(24)	(27)
Pertes non amorties	349	310
Prestations de retraite reportées	59 $	67 $

Cotisations

Conformément aux règlements, les cotisations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Cotisations des salariés	11 $	11 $
Cotisations de l'employeur	28 $	26 $

20. DETTE À COURT TERME

Le groupe Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Corporation financière. Au 31 mars 2009, la dette à court terme envers la Corporation financière était de 450 millions de dollars, comparativement à 273 millions de dollars en 2008.

21. DETTE À LONG TERME

Le Groupe emprunte des fonds auprès de la Corporation financière pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme du Groupe ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de la dette;
- les remboursements de capital.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

21. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Emprunts à long terme à la fin de l'exercice

Les emprunts à long terme à la fin de l'exercice se résument comme suit :

	2009	2008
Débentures détenues par la Corporation financière	3 508 $	3 173 $
Autre	1	1
	3 509	3 174
Frais du service de la dette reportés non amortis	(45)	(12)
	3 464	3 162
Moins : tranche à court terme	(413)	(283)
Dette à long terme	3 051 $	2 879 $

Échéances

Les dates d'échéance des débentures se situent entre 2009 et 2034. Les conditions des débentures sont telles que le Groupe doit faire des remboursements annuels de capital de 1 % du montant initial de chaque débenture à la date anniversaire de son échéance. Ces remboursements seront faits jusqu'à la date d'échéance réelle des débentures, date à laquelle le solde du capital restant sera remboursé.

Taux d'intérêt

Les débentures portent intérêt à des taux fixes variant de 4,36 % à 8,75 %. Au 31 mars 2009, le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débentures en cours était de 5,46 %, comparativement à 5,80 % en 2008.

Frais de gestion du portefeuille de la dette

Le Groupe paie à la Corporation financière des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette se chiffrant à 0,6489 % du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, dont l'évaluation a lieu en début d'exercice.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

21. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Remboursements de capital

Les remboursements de capital sur la dette à long terme viennent à échéance comme suit :

Exercices se terminant les	Remboursement de capital
31 mars 2010 – tranche à court terme	413 $
31 mars 2011	93
31 mars 2012	540
31 mars 2013	465
31 mars 2014	170
31 mars 2015 et par la suite	1 828
Tranche à long terme	3 096 $
Total de la dette	3 509 $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

22. PASSIFS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DES CENTRALES ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du groupe Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- le passif à la fin de l'exercice.

Nature des passifs

Les passifs se détaillent comme suit :

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Déclassement des centrales thermiques	Coût du déclassement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Déclassement de la centrale nucléaire	Coût du déclassement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 16 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion à court et à long terme des groupes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 16 pour des renseignements sur le financement de ce passif.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

22. PASSIFS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DES CENTRALES ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondés les passifs se détaillent comme suit :

	Déclassement des centrales thermiques	Déclassement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif			
– 2009	124 $	702 $	770 $
– 2008	123 $	689 $	751 $
Raison de l'augmentation	Indexation et variation du passif	Indexation	Indexation
Dépenses en espèces requises jusqu'à l'an	2035	2076	2174
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie			
– pour la constatation initiale du passif	7,1 %	7,1 %	7,1 %
– pour la constatation ultérieure du passif additionnel	De 5,3 à 6,3 %	5,9 %	De 5,2 à 5,9 %
Taux d'inflation utilisé pour déterminer le montant de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	2,0 %	2,0 %	De 1,8 à 3,6 %

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

22. PASSIFS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DES CENTRALES ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (SUITE)

Passifs à la fin de l'exercice

Les passifs au titre du déclassement des centrales nucléaire et thermiques et de la gestion du combustible nucléaire irradié s'établissent comme suit :

	2009	2008
Passif au titre du déclassement des centrales thermiques		
Solde au début	54 $	48 $
Plus : passifs engagés, incluant les révisions des flux de trésorerie	–	4
Plus : charge de désactualisation	3	2
Moins : dépenses	(2)	–
Solde à la fin	55 $	54 $
Passif au titre du déclassement de la centrale nucléaire		
Solde au début	82 $	77 $
Plus : charge de désactualisation	6	5
Solde à la fin	88 $	82 $
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde au début	211 $	192 $
Plus : passifs engagés, incluant les révisions des flux de trésorerie	–	9
Plus : charge de désactualisation	12	11
Moins : dépenses	–	(1)
Solde à la fin	223 $	211 $
Total du passif au titre du déclassement des centrales et de la gestion du combustible irradié	366 $	347 $

Énergie NB Power
Groupe Group

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

23. PASSIFS REPORTÉS – AUTRES

Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard des autres passifs reportés du groupe Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- le passif au titre des prestations de retraite anticipée;
- le passif au titre des allocations de retraite;
- l'obligation environnementale de NB Coal.

Le tableau suivant présente un sommaire des autres passifs reportés du Groupe.

	2009	2008
Régimes de retraite anticipée	47 $	48 $
Régime d'allocations de retraite	24	20
Autres avantages sociaux futurs à payer	5	4
Remise en état de NB Coal	3	2
Obligation environnementale des terres de NB Coal	10	9
	89	83
Moins : montants échéant à moins de un an[8]	(5)	(5)
Passifs reportés – autres	84 $	78 $

8. Les montants échéant à moins de un an sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

23. PASSIFS REPORTÉS – AUTRES (SUITE)

Passif au titre des prestations de retraite anticipée

Comme en fait mention la note 4i), le groupe Énergie NB a un régime de retraite anticipée sans capitalisation. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1er avril 2008.

Le tableau suivant présente :

- les principales hypothèses établies par la direction;
- les coûts constatés pour l'exercice;
- l'obligation du Groupe à la fin de l'exercice.

	2009	2008
Hypothèses		
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant du passif au titre des prestations de retraite anticipée	6,50 %	5,25 %
Coût		
Intérêt sur le passif au titre des prestations de retraite anticipée	4	3
Coûts constatés pour l'exercice	4 $	3 $
Obligation		
Obligation au titre des prestations constituées	47 $	53 $
Pertes non amorties	–	(6)
Règlement forfaitaire exigible	–	1
Passif au titre des prestations de retraite anticipée	47 $	48 $

Comptabilisation du passif au titre des prestations de retraite anticipée

Le montant cumulatif des charges engagées en excédent des sommes versées dans le cadre du régime de retraite anticipée est comptabilisé à titre de passif reporté.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

23. PASSIFS REPORTÉS – AUTRES (SUITE)

Passif au titre des allocations de retraite

Comme en fait mention la note 4h), le Groupe a un régime d'allocations de retraite sans capitalisation. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1er avril 2008.

Hypothèses
Voici les principales hypothèses établies par la direction :

	2009 %	2008 %
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer le passif au titre des allocations de retraite	6,50	5,25
Augmentations salariales prévues	2,5	2,5

Le tableau qui suit présente :

- les coûts constatés pour l'exercice;
- l'obligation du Groupe à la fin de l'exercice

	2009	2008
Coûts		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 $	2 $
Intérêt sur le passif au titre des allocations de retraite	4	4
Coûts constatés pour l'exercice	6 $	6 $
Obligation		
Obligation au titre des prestations constituées	36 $	38 $
Pertes non amorties	(12)	(18)
Passif au titre des allocations de retraite	24 $	20 $

Comptabilisation du passif au titre des allocations de retraite

Le montant cumulatif des charges engagées en excédent des sommes versées dans le cadre du régime d'allocations de retraite est comptabilisé à titre de passif reporté.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

23. PASSIFS REPORTÉS – AUTRES (SUITE)

Obligation environnementale de NB Coal

Le Groupe et sa filiale, NB Coal, ont un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. NB Coal a constaté une obligation environnementale correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 7,75 % (7,75 % en 2008).

Le passif se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	9 $	9 $
Plus : charge de désactualisation	1	1
Moins : dépenses	–	(1)
Solde à la fin	10 $	9 $

Flux de trésorerie requis pour régler le passif

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif (en dollars de 2002) est de 11 millions de dollars.

24. MONTANTS IMPUTÉS OU CRÉDITÉS À L'EXPLOITATION MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants se détaillent comme suit :

	2009	2008
Amortissement et déclassement	186 $	216 $
Charges liées aux programmes de retraite moins la capitalisation connexe	3	3
Charge de retraite moins la capitalisation connexe	8	–
Passifs engagés au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	–	4
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	6	4
	203 $	227 $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les apparentés du groupe Énergie NB comprennent la Corporation financière, l'Exploitant du réseau et la province du Nouveau-Brunswick. Cette note présente les opérations conclues avec ces apparentés.

Produits et charges

Les éléments suivants des produits et des charges liés aux apparentés sont inclus dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

	Corporation financière		Exploitant du réseau	
	2009	2008	2009	2008
Produits				
Produits liés au transport	– $	– $	89 $	87 $
Produits divers	–	–	6	5
	–	–	95	92
Charges				
Frais de transport d'énergie	–	–	82	85
Autres	–	–	(4)	(3)
Intérêts débiteurs	189	193	–	–
Frais de gestion du portefeuille de la dette	22	21	–	–
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital provinciaux	4	5	–	–
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices[9]	36	49	–	–
	251	268	78	82

Débiteurs et créditeurs

Les soldes à recevoir et à payer liés aux apparentés suivants existaient au 31 mars 2009.

	Corporation financière		Exploitant du réseau	
	2009	2008	2009	2008
Débiteurs	16 $	9 $	11 $	10 $
Créditeurs	9	27	9	6
Intérêts courus à payer	39	45	–	–

Les montants présentés au titre des débiteurs et des créditeurs pour les apparentés sont assujettis aux modalités de paiement usuelles applicables aux parties non apparentées.

9. À l'exception des paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

25. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

Dividendes

Pendant l'exercice, le Groupe a déclaré des dividendes de 13 millions de dollars, comparativement à 11 millions de dollars en 2008, payables à la Corporation financière.

Dettes et garanties

Au 31 mars 2009, le Groupe avait une dette à payer à la Corporation financière (notes 20 et 21), dette qui est garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

La Corporation financière a donné certaines garanties pour le Groupe à des tiers créanciers importants relativement aux ententes bancaires, aux créditeurs et aux obligations liées aux instruments financiers dérivés.

Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, le Groupe a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des impôts sur les services publics et les emprises totalisant 43 millions de dollars, comparativement à 43 millions de dollars en 2008.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (se reporter à la note 4k) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex. débiteurs/créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers
La juste valeur représente une estimation de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et des autres dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Dates d'évaluation

Pour tous ses actifs et ses passifs financiers, le Groupe présente la juste valeur au 31 mars 2009.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Instruments financiers en cours

Ci-après sont présentés les instruments financiers en cours du Groupe au 31 mars 2009 ainsi que des renseignements à l'égard des instruments suivants.

a. Dette à long terme
b. Fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié
c. Créance à long terme (règlement de la poursuite contre PDVSA)
d. Instruments dérivés constitutifs de ralations de couverture
  i. Contrats de change
  ii. Contrats de mazout lourd
  iii. Contrats de gaz naturel
  iv. Contrats de fret
  v. Contrats d'électricité
  vi. Contrats de taux d'intérêt
e. Autres actifs et passifs financiers

a. *Dette à long terme*

Cet instrument financier est classé comme autres passifs et est comptabilisé à la valeur comptable dans le bilan cumulé.

Aux 31 mars, la dette à long terme du Groupe se détaillait comme suit :

	2009	2008
Valeur comptable (en millions)	3 464 $	3 162 $
Juste valeur (en millions)	3 673 $	3 389 $

b. *Fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié*

Cet instrument financier est classé comme disponible à la vente et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Aux 31 mars, les fonds du Groupe au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié se détaillaient comme suit :

	2009	2008
Coût (en millions)	417 $	382 $
Juste valeur (en millions)	432 $	414 $
Gain à la valeur de marché (inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu)	15 $	32 $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

c. *Créance à long terme (règlement de la poursuite contre PDVSA)*

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Aux 31 mars, la créance à long terme du Groupe se détaillait comme suit :

	2009	2008
Valeur comptable (en millions)	161 $	218 $
Juste valeur (en millions)	147 $	307 $
Gain (perte) à la valeur de marché (inclus(e) dans les bénéfices non répartis)	(14) $	89 $

d. *Instruments dérivés constitutifs de relations de couverture*

Un dérivé (se reporter à la note 4l) est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (p. ex. un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, le Groupe règle des montants selon l'écart entre un taux variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un taux fixe. Le taux fixe qui découle de ce calcul est reflété dans le bénéfice net.

La juste valeur des dérivés exclut la tranche des contrats à terme utilisés comme instruments de couverture dont la désignation a été révoquée. Cette tranche est incluse dans les débiteurs et les créditeurs à titre de règlement à payer. À moins d'indication contraire, la juste valeur des dérivés a été estimée selon une des méthodes suivantes :

- au moyen des cours du marché;
- au moyen d'évaluations fournies par des contreparties relativement aux instruments en cours ou à des instruments semblables.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

d. Instruments dérivés constitutifs de relations de couverture (suite)

i. *Contrats de change*

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Le Groupe couvre son exposition au risque de change découlant de ses exigences nettes prévues en dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains. Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats de change échéant au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Engagements d'achat nets (en millions $ US)	536 $	588 $
Taux de change moyen pondéré ($ US/$ CA)	1,0834	1,0600
Juste valeur de l'actif (du passif) (en millions)	92 $	(17) $

ii. *Contrats de mazout lourd*

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Le Groupe couvre son exposition prévue aux fluctuations du coût du mazout lourd. Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats nets échéant au cours des 12 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel net (en millions de barils)	1,2	1,0
Moyenne pondérée du prix fixe/baril (en $ US)[10]	69,97 $	23,57*$
Juste valeur (du passif) de l'actif (en millions)	(39) $	51 $

10. *Le cours à terme en vigueur pour l'exercice 2007-2008 est faussé en raison du volume de ventes élevé inclus dans la position nette sur contrats à terme. La position nette sur contrats à terme comprend l'achat d'environ 4,2 millions de barils à un prix moyen de 54 $ le baril et la vente d'environ 3,2 millions de barils à un prix moyen de 64 $ le baril.*

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

d. Instruments dérivés constitutifs de relations de couverture (suite)

iii. *Contrats de gaz naturel*

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Le Groupe couvre son exposition prévue aux variations des prix du gaz naturel. Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats échéant au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel net (en millions de BTU)	12,9	12,9
Moyenne pondérée du prix fixe/BTU (en $ US)	11,43 $	10,32 $
Juste valeur (du passif) de l'actif (en millions)	(78) $	20 $

iv. Contrats de fret

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Une tranche du fret de combustible du Groupe est fondée sur le prix d'un indice. Le Groupe couvre son exposition prévue aux fluctuations de cet indice. Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats échéant au cours des 12 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel (en tonnes métriques)	865	1 213
Moyenne pondérée du prix fixe (valeur de l'indice)	6 004	5 674
Juste valeur (du passif) de l'actif (en millions)	(28) $	13 $

v. *Contrats d'électricité*

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Dans la mesure du possible, le Groupe couvre son exposition prévue aux variations des prix de l'électricité. Ces variations ont une incidence sur :

- le prix que le Groupe reçoit pour ses ventes d'électricité à l'exportation;
- le prix que le Groupe paie pour ses achats à l'extérieur de la province.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

d. Instruments dérivés constitutifs de relations de couverture (suite)

v. *Contrats d'électricité (suite)*

Contrats de vente
Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats de vente d'électricité échéant au cours des 33 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel net (en millions de MWh)	0,3	0,4
Moyenne pondérée du prix fixe/MWh (en $ US)	71,00 $	71,00 $
Juste valeur de l'actif (du passif) (en millions)	7 $	(3) $

Contrats d'achat
Aux 31 mars, le Groupe détenait des contrats d'achat d'électricité échéant au cours des 23 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel net (en millions de MWh)	2,3	1,0
Moyenne pondérée du prix fixe/MWh (en $ US)	63,12 $	67,84 $
Juste valeur (du passif) de l'actif (en millions)	(36) $	11 $

vi. Contrats de taux d'intérêt

Cet instrument financier est classé comme détenu à des fins de transaction et est comptabilisé à la juste valeur dans le bilan cumulé.

Le Groupe a couvert son exposition au risque de taux d'intérêt lié aux emprunts aux fins de la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le Groupe :

- a conclu des contrats afin d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un taux fixe et le taux variable mensuel cumulatif;
- constatera l'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement comme un ajustement des frais de financement, sur la durée de vie des emprunts couverts.

Aux 31 mars, le Groupe détenait des couvertures de taux d'intérêt échéant au cours des 12 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

	2009	2008
Notionnel (en millions)	200 $	560 $
Juste valeur du passif (en millions)	(43) $	(14) $

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

d. Instruments dérivés constitutifs de relations de couverture (suite)

e. *Autres actifs et passifs financiers*

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers du bilan se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Sommaire de l'incidence des instruments financiers

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence des instruments financiers comptabilisés dans le bilan au 31 mars 2009. Cette incidence est composée :

- de la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- de la valeur du règlement à payer au titre des dérivés qui ne sont plus admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la variation de la valeur de marché de la créance à long terme et du Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié.

	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Créance à long terme liée à PDVSA	Change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Valeur du règlement à payer au titre des contrats à terme dont la désignation a été révoquée[11]	–	–	8	1	–	–	7	(8)	–	8
Créance à long terme évaluée à la valeur de marché – PDVSA[12]	–	(14)	–	–	–	–	–	–	–	(14)
Tranche à court terme des actifs dérivés	–	–	82	–	–	–	–	–	–	82
Tranche à long terme des actifs dérivés	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié évalué à la valeur de marché (note 16)	15	–	–	–	–	–	–	–	–	15
Tranche à court terme des passifs dérivés	–	–	–	(40)	(76)	(28)		(23)	(43)	(210)
Tranche à long terme des passifs dérivés	–	–	–	–	(2)	–		(5)	–	(7)
Actifs (passifs)	15	(14)	92	(39)	(78)	(28)	7	(36)	(43)	(124)

11. Incluse dans les débiteurs ou les créditeurs.
12. Incluse dans la créance à long terme. La perte est contrebalancée par un report réglementaire.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

L'incidence des instruments financiers au 31 mars 2009 correspond à un passif net de 124 millions de dollars (se reporter au tableau ci-dessus). Le montant de 124 millions de dollars a été constaté dans le bilan et comprend :

- un montant de 34 millions de dollars constaté dans les bénéfices non répartis;
- un montant de 90 millions de dollars (61 millions de dollars après impôts) constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Un rapprochement de ces montants est présenté dans les tableaux suivants :

Incidence sur les bénéfices non répartis	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Créance à long terme liée à PDVSA[13]	Change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret[13]	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Solde au 1er avril 2008	–	89	(2)	30	–	3	(3)	1	–	118
Ajustements de l'exercice considéré										
Variation de la valeur des dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture	–	–	–	–	–	–	10	–	–	10
Règlement de la poursuite et couvertures connexes évalués à la valeur de marché	–	(103)	–	–	–	(32)	–	–	–	(135)
Ajustements liés aux couvertures dont la désignation a été révoquée – exercice 2008-2009	–		16	13	–	1	–	(17)	–	13
Résorption des ajustements liés aux couvertures dont la désignation a été révoquée	–	–	(6)	(42)	–	–	–	8	–	(40)
	–	(103)	10	(29)	–	(31)	10	(9)	–	(152)
Solde au 31 mars 2009	–	(14)	8	1	–	(28)	7	(8)	–	(34)

13. L'incidence sur les bénéfices non répartis de l'évaluation à la valeur de marché de la créance à long terme et des contrats de fret est liée au règlement de la poursuite contre PDVSA.

Incidence sur le cumul des autres éléments du résultat étendu	Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Créance à long terme liée à PDVSA	Change	Mazout lourd	Gaz naturel	Fret	Vente d'électricité	Achat d'électricité	Taux d'intérêt	Total
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er avril 2008	32	–	(15)	21	20	10	–	10	(14)	64
Incidence des ajustements à la valeur de marché – exercice 2008-2009	(17)	–	99	(61)	(98)	(10)	–	(38)	(29)	(154)
	15	–	**84**	**(40)**	**(78)**	–	–	**(28)**	**(43)**	**(90)**
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices reflétés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu	(5)	–	(27)	13	25	–	–	9	14	29
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 mars 2009	**10**	–	**57**	**(27)**	**(53)**	–	–	**(19)**	**(29)**	**(61)**

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les types de risque suivants sont présentés ci-après :

- risque de crédit;
- risque de marché;
- risque d'illiquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, le Groupe :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer du crédit potentielle au risque connexe;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers du Groupe qui l'exposaient au risque de crédit au 31 mars 2009 :

Actif financier	Catégorie	Juste valeur en 2009
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	6 $
Débiteurs	Prêts et créances	290
Créance à long terme	Détenus à des fins de transaction	147
Actifs dérivés	Détenus à des fins de transaction	84
Fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	Disponibles à la vente	432
		959 $

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, le Groupe surveille les débiteurs en cours et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Le tableau suivant présente un sommaire des débiteurs classés selon l'âge de la créance pour le Groupe au 31 mars 2009, en nombre de jours.

Débiteurs	**2009**
Comptes clients	
Courant	184 $
De 60 à 89 jours	3
Plus de 90 jours	8
	195
Provision pour créances douteuses	(8)
Débiteurs divers[14]	87
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices à recevoir	16
	290 $

14. Les débiteurs divers comprennent les ventes, les montants courus et les règlements de couverture à payer non liés à l'électricité.

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est :

- examinée sur une base régulière;
- fondée sur l'estimation des comptes en cours qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	**2009**
Solde au début	4 $
Augmentation au cours de l'exercice	6
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	1
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(3)
Solde à la fin	8 $

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Lorsque le Groupe est exposé au risque de crédit lié à un montant donné, il demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Concentration du risque de crédit (suite)

Fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié

Le Groupe limite le risque de crédit lié aux fonds au titre du déclassement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié en investissant dans des titres liquides émis par des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Le portefeuille actuel est principalement composé d'obligations des gouvernements provinciaux et fédéral. Le risque de crédit lié à ces fonds est considéré comme faible.

Créance à long terme (règlement de la poursuite contre PDVSA)

La créance à long terme représente l'engagement contractuel de PDVSA visant la livraison de combustible sur une durée déterminée. Le Groupe reçoit des livraisons de combustible sur une base continue tel qu'il est prévu. Le solde à recevoir continuera de diminuer à mesure que les livraisons restantes seront reçues.

Actifs dérivés

Le Groupe conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Toutes les contreparties liées aux positions en cours du Groupe ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Le Groupe :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Au 31 mars 2009, le Groupe détenait des garanties en espèces ou des lettres de crédit pour couvrir les expositions qui découlaient des actifs dérivés et qui excédaient les limites de crédit des contreparties.

Au 31 mars 2009, la concentration du risque de crédit découle des actifs dérivés car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à une petite quantité de contreparties importantes. Cependant, comme la majeure partie du montant est lié à des banques à charte canadiennes, le risque de crédit connexe est considéré comme faible.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers du Groupe varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Le Groupe est exposé à une multitude de risques liés aux prix du marché, telles que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises;
- des prix de l'électricité;
- des prix du fret.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le Groupe gère ces expositions au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2009.

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices[15]	Incidence sur les autres éléments du résultat étendu avant impôts
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 0,01 $ du taux de change $ CA/$ US	–	5 $
Variation de 0,25 % des taux d'intérêt au Canada	–	10
Variation de 0,5 % des taux de la dette à court terme	2	–
Variation de 0,5 % du rendement des placements	–	25
Prix des marchandises		
Variation de 5 $/b du prix du mazout lourd	–	6
Variation de 1 $/million de BTU du prix du gaz naturel	–	13
Variation de 5 $/MWh du prix de l'électricité	1	11
Prix du fret		
Variation de 400 points de base de l'indice Baltic Dry[16]	2	–

Créance à long terme (règlement de la poursuite contre PDVSA)

La valeur de la créance à long terme (règlement de la poursuite contre PDVSA) fluctue selon :

- les variations des taux de change;
- le prix de diverses marchandises.

Les variations de la valeur de marché de la créance sont partiellement contrebalancées par les variations des autres instruments dérivés. L'incidence nette de ces variations est incluse dans le compte de report réglementaire. Comme les ajustements à la valeur de marché sont temporaires et qu'ils se résorberont lorsque toutes les livraisons de combustible auront été reçues, le montant restant dans le compte de report correspondra à l'économie liée au règlement de la poursuite.

15. Cette incidence n'est pas incluse dans les autres éléments du résultat étendu car les instruments financiers ne sont ni des dérivés ni des instruments admissibles à la comptabilité de couverture.
16. Cet indice mesure les prix du transport en vrac de diverses matières sèches à l'échelle internationale.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'il ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Le Groupe prévoit ses besoins de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe au 31 mars 2009 et pour les exercices futurs.

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	2010	2011	2012	2013 et par la suite
Dette à court terme	450 $	450 $	450 $	–	–	–
Créditeurs et charges à payer	265	265	265	–	–	–
Intérêts courus	39	39	39	–	–	–
Passifs dérivés	217	217	210	7	–	–
Dette à long terme	3 509	3 509	413	93	540	2 465
Intérêt sur la dette à long terme	–	1 623	191	163	151	1 117
	4 480 $	6 103 $	1 568 $	263 $	691 $	3 582

Le Groupe a accès à un financement suffisant pour satisfaire à ses obligations financières.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, éventualités et garanties en cours au sein d'Énergie NB.

Quai de Belledune

Le Groupe a conclu un contrat de location-exploitation visant l'utilisation des installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de 20 ans et des charges annuelles d'environ 5 millions de dollars.

Centrale de Courtenay Bay

Ci-après sont présentés des renseignements sur les contrats conclus par le Groupe à l'égard de la centrale de Courtenay Bay, notamment les contrats visant les activités suivantes :

- la location d'installations;
- l'achat d'énergie et l'accès au transport d'énergie;
- le transport du gaz naturel.

Location d'installations

Le Groupe a conclu un bail visant la location d'installations qui échoit en 2021 et qui est assorti d'une option de prorogation de cinq ans.

Le locataire a rééquipé une tranche existante de 100 MW pour la transformer en une tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW, dont l'exploitation commerciale a commencé en septembre 2001.

Achat d'énergie et accès au transport d'énergie

Le Groupe a conclu un contrat d'achat d'énergie et d'accès au transport d'énergie connexe qui prend fin en 2021 et qui est assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers.

Le Groupe achètera toute l'énergie électrique produite par la tranche au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW au cours de la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

Transport du gaz naturel

Le Groupe a conclu un contrat échéant en 2015 portant sur le transport garanti du gaz naturel vers la centrale rééquipée de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale dont le nom figure dans le contrat de location.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Contrats d'achat d'énergie

Le Groupe a conclu certains contrats d'achat d'énergie avec des tiers, lesquels sont présentés dans le tableau suivant :

Durée initiale du contrat	Date d'échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une installation de coproduction
30 ans	2027	38,5 MW	Une capacité et une énergie de 38,5 MW provenant d'une installation de coproduction
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes qui sera construit par des tiers
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes qui sera construit par des tiers
25 ans	2034	49,5 MW	Toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes qui sera construit par un tiers
25 ans	2034	64,5 MW	Toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes qui sera construit par un tiers
2 ans	2011	32 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par l'installation de production d'un tiers

Entente d'approvisionnement en combustible

Le 3 août 2007, Holding Énergie NB a réglé une poursuite intentée contre Petroleos de Venezuela, S.A. (« PDVSA ») et d'autres sociétés. Ce règlement prévoyait une tranche en nature, soit un engagement à livrer une quantité donnée de combustible. La tranche en nature devrait être réalisée d'ici mars 2010.

Cette nouvelle entente d'approvisionnement en combustible avec PDVSA remplace une entente d'approvisionnement en combustible conclue antérieurement avec Bitor America Corporation.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau

Le Groupe remettra à neuf la centrale de Point Lepreau en remplaçant des composants essentiels du réacteur et en mettant à niveau d'autres systèmes clés de la centrale. On prévoit que ce projet prolongera la durée de vie de l'installation jusqu'en 2034.

Le coût total de la construction prévu au budget, excluant les coûts des combustibles et de l'achat d'énergie, est d'environ 1 milliard de dollars.

La centrale a été fermée le 28 mars 2008 pour permettre les travaux de remise à neuf et de retubage. Au 31 mars 2009, les dépenses engagées s'élevaient à 806 millions de dollars (59 millions de dollars capitalisés et 747 millions de dollars pour la construction en cours).

Au 31 mars 2009, le projet accusait un retard de cinq mois. La fin du projet et le redémarrage de la centrale sont prévus pour le printemps 2010.

Conséquences financières du retard

La remise à neuf de la centrale de Point Lepreau est essentiellement un projet clés en main et, par conséquent, le dépassement des coûts de construction est assumé par l'entrepreneur, soit EACL. En tant que propriétaire du projet, Énergie NB pourrait toutefois subir certaines conséquences financières.

Les conséquences sur les flux de trésorerie sont les suivantes :

- Énergie nucléaire NB engagera environ 4 millions de dollars par mois en raison de l'augmentation des coûts du propriétaire du projet au titre des installations, des employés contractuels, de l'assurance et d'autres coûts liés au soutien du projet.
- Distribution Énergie NB engagera environ 16 millions de dollars par mois en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie de remplacement pendant l'arrêt de service de la centrale.
- Par conséquent, chaque mois de retard dans la réalisation du projet donne lieu à une augmentation d'environ 20 millions de dollars du coût en espèces du projet.

Ces conséquences seront comptabilisées comme suit :

- Le coût en capital du projet augmentera d'environ 10 millions de dollars par mois de retard du projet, montant qui comprend :
    - une augmentation de 4 millions de dollars des coûts du propriétaire du projet au titre des installations, des employés contractuels, de l'assurance et d'autres coûts relatifs au soutien du projet;
    - un montant de 6 millions de dollars réaffecté de l'exploitation au projet.
- Le report des coûts non incorporables et des coûts de l'énergie de remplacement d'Énergie nucléaire NB augmentera d'environ 24 millions de dollars par mois (incluant les flux de trésorerie supplémentaires susmentionnés), montant qui comprend :
    - une augmentation de 16 millions de dollars des coûts de l'énergie de remplacement engagés pendant l'arrêt de service de la centrale;
    - des coûts non incorporables supplémentaires de 8 millions de dollars pour Énergie nucléaire NB.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

Ces coûts seront amortis et facturés aux clients sur la durée de vie prolongée de la centrale. (Une tranche de ces coûts pourrait être contrebalancée par des dommages-intérêts extrajudiciaires en vertu du contrat conclu avec EACL.)

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

28. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (SUITE)

Projet d'amélioration de turbines de la centrale de Point Lepreau

Le Groupe procède actuellement au remplacement de trois rotors de turbine à basse pression. Le budget alloué au projet est de 65 millions de dollars. Le projet devrait être terminé avant la fin de la période d'interruption des activités de la centrale de Point Lepreau. Au 31 mars 2009, les dépenses engagées s'élevaient à 43 millions de dollars.

Ligne de transport d'énergie

Afin d'assurer la viabilité financière du projet de la ligne de transport d'énergie internationale, la Corporation a signé des conventions d'engagement avec des fournisseurs d'électricité établis dans les Maritimes pour l'équivalent de réservations fermes de transport à long terme jusqu'à l'exercice 2032.

Réservations concernant le transport d'énergie

Aux fins de la livraison d'électricité aux marchés à l'extérieur de la province, le Groupe a conclu des ententes de réservations à long terme concernant le transport d'énergie auprès de l'Exploitant du réseau.

Contrats de services accessoires

Le groupe Énergie NB a conclu trois contrats de services accessoires avec l'Exploitant du réseau. L'obligation du Groupe est de fournir des services accessoires sur la durée d'utilisation des biens patrimoniaux (actifs de production d'énergie qui étaient déjà détenus avant la restructuration). Les services fournis portent sur :

- la puissance de réaction et le soutien de la tension;
- la commande automatique de la production;
- le fonctionnement en suivi de charge;
- la réserve de fonctionnement;
- la capacité de redémarrage à froid.

Actions en justice

En outre, le groupe Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, selon les estimations raisonnables du Groupe, ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière du groupe Énergie NB.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

29. INFORMATION SECTORIELLE

Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard des unités qui composent le groupe Énergie NB et des éléments suivants :

- les cinq unités d'exploitation du Groupe;
- les contrats intersociétés importants;
- un aperçu des données financières de l'exercice considéré et de l'exercice précédent.

Les cinq unités d'exploitation du Groupe

Le Groupe est structuré et exploité en vertu des cinq unités d'exploitation isolables suivantes.

Unité d'exploitation	Responsabilité
Production Énergie NB	Exploitation et entretien des centrales hydroélectriques ainsi que des centrales alimentées au mazout, au charbon et au diesel
Énergie nucléaire NB	Exploitation et entretien de la centrale de Point Lepreau
Transport Énergie NB	Exploitation et entretien du réseau de transport
Distribution Énergie NB	Exploitation et entretien du réseau de distribution Distribution Énergie NB est désignée comme fournisseur de services en vertu d'un contrat type pour la province du Nouveau-Brunswick et est tenue de fournir des services en vertu d'un contrat type à la clientèle résidentielle, commerciale, de commerce en gros et industrielle située partout dans la province
Holding Énergie NB (non consolidé)	Fournir ce qui suit : • une orientation, des directives et du soutien stratégiques aux autres unités d'exploitation à l'égard des communications, des finances, des ressources humaines, des questions juridiques et de gouvernance ainsi que de la gestion des risques; • des services partagés sur une base de recouvrement des coûts.

Contrats intersociétés importants

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats d'achat d'énergie intersociétés importants, lesquels sont présentés ci-après :

- contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Énergie nucléaire NB;
- contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Coleson Cove;
- contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Production Énergie NB.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

29. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Énergie nucléaire NB

Distribution Énergie NB et Énergie nucléaire NB ont conclu le contrat d'achat d'énergie suivant :

Aspect	Précisions
Modalités du contrat	Distribution Énergie NB achète 95 % de : • la capacité de 635 MW de la centrale de Point Lepreau; • l'électricité produite.
Échéance	Le contrat arrivera à échéance 25 ans après la remise en service de la centrale au terme de sa remise à neuf. Distribution Énergie NB disposera d'options de renouvellement annuelles par la suite.

Contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Coleson Cove

Distribution Énergie NB et Coleson Cove ont conclu le contrat de prise ferme de 25 ans suivant :

Aspect	Précisions
Modalités du contrat	Distribution Énergie NB achète la capacité et des services connexes afin de convertir le combustible en électricité. Ce contrat exige que la totalité de l'énergie produite à la centrale de Coleson Cove soit vendue à Distribution Énergie NB.
Échéance	Ce contrat arrivera à échéance en mars 2030.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

29. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Contrat d'achat d'énergie – Distribution Énergie NB et Production Énergie NB

Distribution Énergie NB et Production Énergie NB ont conclu le contrat d'achat d'énergie à long terme suivant :

Aspect	Précisions
Modalités du contrat	Production Énergie NB fournit de la capacité et de l'énergie à Distribution Énergie NB. Au 31 mars 2009, l'obligation visait une capacité de base de 2 425 MW et une capacité de pointe de 1 258 MW. Aux termes du contrat : • Distribution Énergie NB vend toute la capacité et toute l'énergie qu'elle reçoit en vertu du contrat d'achat d'énergie conclu entre Distribution Énergie NB et Coleson Cove, et Production Énergie NB achète cette capacité et cette énergie. • Production Énergie NB est responsable de fournir et de livrer du combustible pour le compte de Distribution Énergie NB à la centrale de Coleson Cove.
Échéance	Le contrat arrivera à échéance lorsque l'une ou l'autre des conditions suivantes aura été remplie : • tous les biens patrimoniaux de Production Énergie NB, y compris les contrats d'achat d'énergie auprès d'un tiers, auront été mis hors service ou seront arrivés à échéance; • Distribution Énergie NB aura réduit à néant sa capacité convenue aux termes du contrat.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

29. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Aperçu des données financières – 2009

	Production Énergie NB	Énergie nucléaire NB	Transport Énergie NB	Distribution Énergie NB	Holding Énergie NB (non consolidé)	Éliminations	Total
Ventes d'énergie							
À l'intérieur de la province	3 $	– $	– $	1 216 $	– $	– $	1 219 $
À l'extérieur de la province	208	9	–		–	–	217
Intersociétés	1 177	175	–	7	–	(1 359)	–
Transport	6	1	82	–	–	–	89
Produits divers	22	2	11	38	–	–	73
Autres – intersociétés	1	–	18	3	79	(101)	–
Perte liée à l'évaluation à la valeur de marché des actifs dérivés	(145)	–	–	–	–	–	(145)
Total des produits	1 272	187	111	1 264	79	(1 460)	1 453
Combustible et achats d'énergie	865	–	–	1 358	–	(1 354)	869
Transport	29	2	–	60	–	(9)	82
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	128	147	48	115	66	(89)	415
Amortissement et déclassement	94	32	19	36	5	–	186
Impôts	16	7	8	11	1	–	43
Frais de financement	93	(1)	12	37	7	(8)	140
Report réglementaire	–	–	–	(386)	–	–	(386)
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	15	–	8	11	–	–	34
Total des charges	1 240	187	95	1 242	79	(1 460)	1 383
Bénéfice net (perte nette)	**32 $**	**– $**	**16 $**	**22 $**	**– $**	**– $**	**70 $**
Total de l'actif	**2 415 $**	**1 694 $**	**405 $**	**1 377 $**	**467 $**	**(1 168) $**	**5 190 $**
Dépenses en immobilisations (déduction faite des contributions des clients)	**32 $**	**332 $**	**24 $**	**49 $**	**1 $**	**– $**	**438 $**

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en millions)

29. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Aperçu des données financières – 2008

	Production Énergie NB	Énergie nucléaire NB	Transport Énergie NB	Distribution Énergie NB	Holding Énergie NB (non consolidé)	Éliminations	Total
Ventes d'énergie							
À l'intérieur de la province	(5) $	(2) $	– $	1 244 $	– $	– $	1 237 $
À l'extérieur de la province	184	12	–		–	–	196
Intersociétés	752	215	–	4	–	(971)	–
Transport	6	1	80	–	–	–	87
Produits divers	26	2	8	36	27	–	99
Autres – intersociétés	1	–	17	2	72	(92)	–
Gain lié à l'évaluation à la valeur de marché des actifs dérivés	93	–	–	–	–	–	93
Total des produits	1 057	228	105	1 286	99	(1 063)	1 712
Combustible et achats d'énergie	582	21	–	950	–	(968)	585
Transport	30	2	–	62	–	(9)	85
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	123	147	41	104	61	(79)	397
Amortissement et déclassement	97	59	20	37	3	–	216
Impôts	16	7	8	11	1	–	43
Frais de financement	121	6	10	38	7	(7)	175
Report réglementaire	–	–	–	73	–	–	73
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	30	(4)	9	4	10	–	49
Total des charges	999	238	88	1 279	82	(1 063)	1 623
Bénéfice net (perte nette)	**58 $**	**(10) $**	**17 $**	**7 $**	**17 $**	**– $**	**89 $**
Total de l'actif	**2 251 $**	**1 317 $**	**402 $**	**880 $**	**401 $**	**(577) $**	**4 674 $**
Dépenses en immobilisations (déduction faite des contributions des clients)	**92 $**	**242 $**	**27 $**	**45 $**	**3 $**	**– $**	**409 $**

30. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de 2009.

Énergie NB Power
Groupe Group

2008/09
APERÇU STATISTIQUE

État de la production

(millions de kWh)	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Hydroélectrique	3,172	2,781	3,124	3,802	2,829
Thermal	8,039	7,262	8,125	10,001	11,096
Nucléaire	-	4,393	4,696	4,695	4,572
Turbine à combustion	3	1	1	9	17
Achats	5,295	3,890	3,092	1,898	1,848
Production brute et achats	16,559	18,327	19,038	20,405	20,362
Service de la tranche	535	794	858	961	1,006
Production nette et achats	16,024	17,533	18,180	19,444	19,356
Pertes – transformateur et transport	757	626	673	504	602[1]
Énergie totale disponible pour la distribution	15,267	16,907	17,507	18,940	18,754

Relevé de ventes

(millions de kWh)	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Ventes en gros	1,207	1,207	1,176	1,174	1,222
Industriel	4,362	5,589	5,976	5,577	6,039
Service général	2,372	2,369	2,291	2,264	2,280
Résidentiel	5,036	5,010	4,824	4,797	4,990
Éclairage des voies publiques	75	75	75	75	75
Total des ventes dans la province	13,052	14,250	14,342	13,887	14,606
Interconnexion	1,891	2,327	2,815	4,682	3,813
Total des ventes	14,943	16,577	17,157	18,569	18,419
Pertes de distribution	324	330	350	371	335
Total de l'énergie distribuée et vendue	15,267	16,907	17,507	18,940	18,754

État des recettes

(en millions)	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Ventes en gros	$ 98	$ 94	$ 87	$ 82	$ 81
Industriel	307	362	350	310	319
Service général	250	248	225	213	203
Résidentiel	539	519	470	436	427
Éclairage des voies publiques et énergie involontaire	25	14	14	15	19
Total des ventes dans la province	1,219	1,237	1,146	1,056	1,049
Interconnexion	217	196	215	379	251
Ventes d'énergie	1,436	1,433	1,361	1,435	1,300
Profit (perte) sur l'évaluation à la valeur de marché des créances à long terme	(145)	93	-	-	-
Divers [2]	73	99	67	73	57
Recettes de transport [2]	89	87	84	77	46
Total des recettes	$ 1,453	$ 1,712	$ 1,512	$ 1,585	$1,403

[1] Comprend l'ajustement de 95 GWh principalement lié aux exercices précédents

[2] Certaines données comparatives ont été reclassées de façon à ce qu'elles soient conformes à la présentation de l'exercice en cours

État de la production dans la province [3]

(millions de kWh)	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Hydroélectrique	3,149	2,698	2,891	3,313	2,713
Charbon et coke de pétrole	3,515	3,189	2,756	2,387	3,392
Mazout lourd	3,201	2,466	2,632	1,527	2,029
Orimulsion	-	-	383	1,388	1,643
Nucléaire	-	3,871	4,142	4,146	4,031
Turbine à combustion	-	-	-	-	3
Achats	4,204	2,938	2,529	1,817	1,638
Production nette et achats	14,069	15,162	15,333	14,578	15,449
Pertes – transformateur et transport	757	626	673	504	602
Énergie totale disponible pour la distribution	13,312	14,536	14,660	14,074	14,847

Demande de pointe et capacité

(MW)	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Puissance maximale nette du réseau	3,194	3,932	3,932	3,932	3,948
Achats de puissance garantie	402	402	402	402	402
Total des ressources disponibles	3,596	4,334	4,334	4,334	4,350
Demande de pointe nette du réseau de la province	3,167	2,992	3,160	2,799	3,146
Exportations garanties	419	447	356	355	399
Réserve de fonctionnement	178	508	512	561	662
Total des exigences	3,764	3,947	4,028	3,715	4,207

Statistiques de fonctionnement

	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Lignes de transport – km	6,829	6,780	6,703	6,703	6,708
Lignes de distribution – km	20,397	20,284	20,030	20,045	19,982
Clients résidentiels	309,623	306,383	303,177	300,134	296,879
Clients industriels	1,904	1,915	1,920	1,843	1,822
Clients de l'usage général	24,984	24,798	24,665	24,426	24,179
Clients à consommation non mesurée	2,486	2,417	2,345	2,368	2,378
Clients directs	338,997	335,513	332,107	328,771	325,258
Clients indirects	41,685	41,451	41,100	41,889	41,672
Total des clients	380,682	376,964	373,207	370,660	366,930
Postes - permanents	2,477	2,474	2,428	2,380	2,651
Postes - temporaires	198	159	91	85	83
Postes - NB Coal Limited	54	66	69	69	70
Total des postes [4]	2,729	2,699	2,588	2,534	2,804

[3] Pour la période suivant la restructuration (1er octobre 2004), le tableau tient compte uniquement de l'énergie fournie par le Groupe énergie NB et ne tient pas compte des achats d'énergie effectués par l'Exploitant de réseau pour l'approvisionnement de la province

[4] Désigne les postes au plan d'établissement. Les rapports annuels avant 2006-2007 indiquent le nombre d'employés

État sommaire des résultats
(en millions)

	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Ventes d'énergie dans la province	$ 1,219	$ 1,237	$ 1,146	$ 1,056	$ 1,049
Ventes d'énergie à l'extérieur de la province	217	196	215	379	251
Revenus divers [5]	73	99	67	73	57
Profit (perte) sur l'évaluation à la valeur de marché des créances à long terme	(145)	93	-	-	-
Recettes de transport [5]	89	87	84	77	46
Total du combustible [illegible] de l'énergie achetée	869	585	560	512	497
Dépenses de transport	82	85	85	86	46
Exploitation, entretien et administration	415	397	389	373	384
Report règlementaire	(386)	73	-	-	-
Amortissement et mise hors service	186	216	220	217	219
Impôts, à l'exception des paiements spéciaux tenant lieu de l'impôt sur le revenu	43	43	49	47	41
Frais financiers	140	175	180	199	202
Paiements spéciaux tenant lieu de l'impôt sur le revenu	34	49	8	55	5
Bénéfice net (perte nette)	$ 70	$ 89	$ 21	$ 96	$ 9

Bilan sommaire au 31 Mars
(en millions)

	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Actif					
Actif à court terme	$ 736	$ 622	$ 411	$ 384	$ 330
Biens, installations et équipements	3,585	3,310	3,405	3,280	3,273
Actif à long terme	758	646	247	235	195
Autre actif	111	96	88	70	76
Total de l'actif	$ 5,190	$ 4,674	$ 4,151	$ 3,969	$ 3,874
Passif et capitaux propres					
Passif à court terme	$ 1,377	$ 928	$ 659	$ 762	$ 956
Dette à long terme	3,051	2,879	2,869	2,655	2,459
Dettes différées	457	516	392	332	323
Capitaux propres	305	351	231	220	136
Total du passif et des capitaux propres	$ 5,190	$ 4,674	$ 4,151	$ 3,969	$ 3,874

Sommaire des flux de trésorerie
(en millions)

	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06	2004/05
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	$ 273	$ 316	$ 238	$ 319	$ 245
Changements du fonds de roulement	(60)	(80)	13	(11)	(51)
Paiements du fonds de fiducie nucléaire	(35)	(141)	(13)	(40)	(13)
Actifs dérivés	135	(93)	-	-	-
Report règlementaire	(390)	73	-	-	-
Autres	(2)	(1)	(3)	(5)	(1)
Activités d'exploitation	(79)	74	235	263	180
Activités de financement	466	219	71	(37)	158
Activités d'investissement	(381)	(323)	(297)	(209)	(341)
Rentrée (sortie) de fonds nette	6	(30)	9	17	(3)
Encaisse et investissements à court terme					
Début de l'exercice	0	30	21	4	7
Fin de l'exercice	$ 6	$ -	$ 30	$ 21	$ 4

[5] Certaines données comparatives ont été reclassées de façon à ce qu'elles soient conformes à la présentation de l'exercice en cours

Frais financiers *(en millions)*	**2008/09**	**2007/08**	**2006/07**	**2005/06**	**2004/05**
Frais d'intérêt	$ 189	$ 192	$ 198	$ 197	$ 223
Revenu provenant des fonds d'amortissement, des fonds de fiducie et autres investissements	(21)	(16)	(14)	(10)	(21)
Frais de gestion du portefeuille de la dette	22	21	20	20	21
Amortissement du coût de la dette différée	2	1	-	-	3
Profit (perte) sur les opérations de change	(11)	5	(2)	2	(2)
Intérêts immobilisés	(41)	(28)	(22)	(10)	(22)
Frais financiers nets	$ 140	$ 175	$ 180	$ 199	$ 202

Ratios financiers	**2008/09**	**2007/08**	**2006/07**	**2005/06**	**2004/05**
Marge d'exploitation [6]	15.3%	17.1%	12.5%	20.8%	13.9%
Flux de trésorerie lié à l'exploitation / dépenses en immobilisations [7]	0.62	0.77	0.79	1.53	0.72
Flux de trésorerie lié à l'exploitation / total de la dette	0.07	0.09	0.07	0.10	0.08
Dette / capital [8]	93%	91%	93%	93%	96%
Ratio de couverture des intérêts [9]	1.28	1.60	1.03	1.74	0.97

Autres statistiques	**2008/09**	**2007/08**	**2006/07**	**2005/06**	**2004/05**
Augmentation des tarifs	3.0%	5.9%	6.9%	6.1%[10]	2.5%[11]
IPC (Nouveau-Brunswick)	1.6%	1.9%	1.7%	2.4%	1.5%
Augmentations du PIB (Nouveau-Brunswick) [12]	1.8%	2.4%	3.0%	0.5%	1.4%
Dépenses en immobilisations (millions) [13]	$ 440	$ 409	$ 287	$ 209	$ 341
Changement du total des dettes (millions)	$ 479	$ 230	$ 74	$ (26)	$ (204)
Pourcentage de la dette à long terme					
Dollar canadien	100%	100%	100%	100%	100%
Dollar américain [14]	0%	0%	0%	0%	0%
Taux d'intérêt des coupons moyens pondérés	5.5%	5.8%	6.0%	6.3%	6.7%
Dollar canadien – 31 mars	$ 0.794	$ 0.973	$ 0.866	$ 0.857	$ 0.827

[6] Marge d'exploitation = (bénéfice net avant frais financiers – frais de gestion du portefeuille de la dette) / revenu total

[7] Les dépenses en immobilisations sont au net des produits de la vente d'actifs et des contributions des clients

[8] Ratio d'endettement = (dette) / (dette + capitaux propres) lorsque la dette = (dette à long terme + dette à court terme)

[9] Ratio de couverture des intérêts = (bénéfice net avant frais financiers + (bénéfice des fonds d'amortissement, des fonds de fiducie et d'autres placements – frais de gestion du portefeuille de la dette) / (frais d'intérêt)

[10] Tient compte de l'augmentation des tarifs de 2,5 pour cent en avril 2004 (avant la restructuration) et d'une augmentation générale des tarifs de 3,0 pour cent en mai 2005 (après la restructuration)

[11] Augmentation des tarifs du 1er avril 2004 (ne comprend pas l'augmentation des tarifs de 3 pour cent du 31 mars 2005)

[12] Dans les documents du budget de 2008, le gouvernement provincial a mis à jour les taux de croissance du PIB pour les dernières années

[13] Les dépenses en immobilisations sont au net des produits de la vente d'actifs et des contributions des clients

[14] Toutes les dettes en devise américaine ont tété transférées à la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au 1er octobre 2004

Énergie NB Power

www.energienb.com
corporatecommunications@nbpower.com
Service à la clientèle : 1 800 663 6272
Adresse postale
515, rue King
C.P. 2000
Fredericton (NB) E3B 4X1